A 536797

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

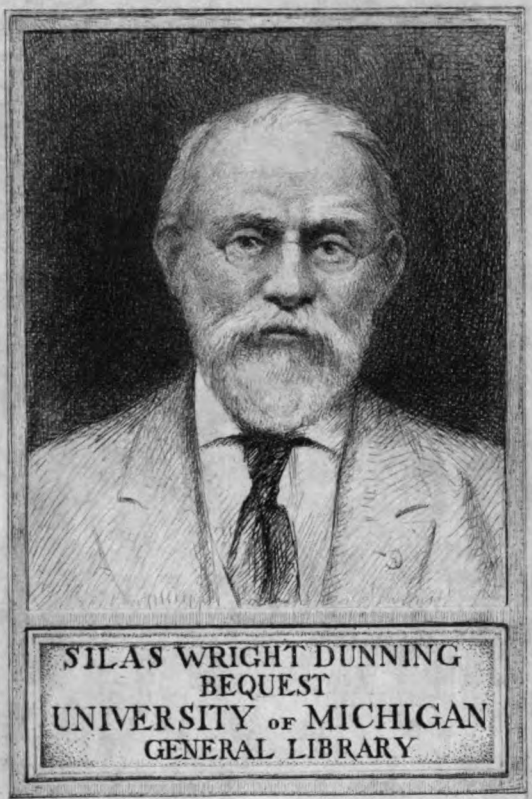

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.J8
S8

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

ONZIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1922-1923

LONS-LE-SAUNIER
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

1923

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Running
Nijhoff
3-16-28
15088

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU JURA.

Procès-verbaux des séances.

Séance du 13 octobre 1921.

Présents : MM. l'Abbé Perrod, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; Declume, R. Genoud, Girod, Lachiche, Lamy, Lebrun, Ledeuil, Libois, Létorey, Lombard, Moreau, Maurice Prost et Carrez, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. Feuvrier, Monot, Girardot, et Dr Vogelin.

M. le Président donne une analyse sommaire des ouvrages reçus dernièrement. Il signale notamment, dans le *Bulletin archéologique du Ministère*, la publication d'un travail intéressant de notre regretté confrère, M. l'Abbé Brune ; dans la *Revue Franche-Comté et Monts-Jura*, un article de Mme Henry Rosier sur les anciennes danses du pays comtois ; puis le compte-rendu du Congrès de *Rhodania*, tenu à Besançon, au mois d'août, auquel il a assisté avec quelques membres de la Société.

Il rappelle également que *Le Temps* a publié un résumé des observations faites par notre compatriote M. E.-L. Bouvier, professeur au Muséum, sur les mœurs des fourmis dans les sapinières du Jura.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il annonce que le 55e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Marseille, le 18 avril 1922, et il met à la disposition des Membres présents un certain nombre d'exemplaires du programme des travaux de cette Assemblée.

Les communications de MM. Feuvrier et le Dr Vogelin, indiqués à l'ordre du jour, sont reportés à une date ultérieure.

M. l'Abbé Perrod donne connaissance d'une courte note de M. Lejay sur des fragments de poteries et quelques monnaies romaines et du moyen-âge, découvertes dans les fouilles entreprises par la Ville pour établir une canalisation d'égouts dans la rue du Puits-Salé.

Il lit ensuite une poésie de M. Ed. Chapoy sur la Natalité. Ces beaux vers, d'une saisissante actualité, sont vivement applaudis.

Le Président offre à M. Guichard ses meilleurs compliments au sujet de la distinction honorifique dont vient d'être l'objet notre sympathique vice-président. Il a eu le plaisir de lui remettre les palmes académiques au nom de la Société d'Emulation. Il espère pouvoir bientôt adresser également toutes ses félicitations à M. Girardot, nommé récemment Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il est procédé au scrutin sur les présentations faites à la séance de juin.

MM. Grillon, professeur en retraite, et Butin, industriel, à Lons-le-Saunier, Paul Robert, à Domblans, et Gianoly, ingénieur du P.-L.-M., à Azans, sont admis à l'unanimité.

MM. l'Abbé Perrod et Guichard présentent, au titre de membre résidant dans le département, M. Charles Brune, médecin-vétérinaire, à Arbois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 8 décembre 1921.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président* ; ANTOINE, Colonel BAILLE, Mme BOUSSEY, de CHALAIN, GIRARDOT, GIROD, R. GENOUD, GRILLON, Dr JOUVET, LAMY, LIBOIS, LOMBARD, LEBRUN, LACHICHE, LÉTOREY, MAITRE, MONOT, MERCIER, Maurice PROST, MOREAU, ROBIN, Dr VAGNIOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *secrétaire*.

Absents excusés: MM. GUICHARD, LEJAY et GENOUD.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président annonce le décès de M. GIANOLI, ingénieur du P.-L.-M., récemment admis à faire partie de la Société d'Emulation.

Il rend compte des dernières publications reçues des Sociétés correspondantes et signale en particulier, dans la revue *Franche-Comté et Monts Jura*, un article assez documenté sur la question d'Alaise, laquelle a été l'objet d'une étude spéciale au Congrès de *Rhodania*.

Après avoir donné lecture de la correspondance, il parle de l'exposition des artistes francs-comtois, organisée à Paris par le *Jura Francais*, et il propose d'allouer une subvention en faveur de cette œuvre intéressante. Une somme de cinquante francs est votée à cet effet.

La Société Belfortaine ayant demandé à l'Association franc-comtoise de tenir son prochain Congrès à Belfort, un certain nombre de Sociétés se sont ralliées à cette proposition, notamment la Société d'Emulation du Doubs.

La Société d'Emulation du Jura émet un vœu favorable à la tenue du Congrès à Belfort, sous la présidence

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de M. Roger Roux, membre correspondant de nôtre Société.

Il reste entendu que le Congrès de 1923 aura lieu à Gray.

L'ordre du jour portant l'apurement des comptes du trésorier pour l'exercice 1920. M. Lebrun, au nom de la Commission, donne lecture de son rapport concluant à l'approbation des recettes et des dépenses de cet exercice. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection du Président et du Vice-Président pour l'année 1922.

M. Monot est élu président et M. Guichard, vice-président.

Après avoir donné communication des *Poésies posthumes* de Léon Guillot et de divers manuscrits du Comte de Lauragais, envoyés par M. de Chivré, M. le Président donne la parole à M le Dr Vogelin qui fait une conférence sur la Crise de la Natalité en France.

L'Assemblée, par ses applaudissements chaleureux, témoigne au distingué conférencier tout l'intérêt qu'elle a pris à une question si importante pour l'avenir de notre pays, et qui vient d'être traitée avec une remarquable précision appuyée sur une documentation des plus impressionnantes.

M. l'Abbé Perrod remercie notre sympathique confrère des fortes paroles et des avertissements prophétiques qu'il vient de faire entendre. M. Monot ajoute quelques mots et rappelle notamment les différentes lois votées par le Parlement en faveur du relèvement de la natalité française.

Il est ensuite statué sur l'élection de M. Charles Brune, présenté à la dernière réunion. — Admis à l'unanimité.

MM. l'Abbé Perrod et Chauvin présentent M. de Leschaux, administrateur en chef des Colonies, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

retraite ; MM. GUICHARD et l'Abbé PERROD présentent également M. ROLLAND, libraire, tous deux en qualité de membres résidant au chef-lieu. Il sera statué, en janvier, sur ces deux candidatures.

En terminant, M. l'Abbé PERROD remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en le maintenant à la présidence de la Société pendant deux années consécutives, et il souhaite une cordiale bienvenue à M. MONOT, son successeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 janvier 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; BEY, Mme BOUSSEY, GENOUD, GRILLON, LEBRUN, LEJAY, LAMY, LEDEUIL, MOREAU, ROBIN, VIANNAY et CARREZ, *Secrétaire.*

Absents excusés : MM. GUICHARD, LOMBARD, Abbé PERROD et Maurice PROST.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'élisant à la présidence de la Société d'Emulation. Puis il adresse un appel pressant aux membres présents, en vue de susciter de nouvelles communications qui apporteraient à nos séances un intérêt plus grand encore.

MM. DE LESCHAUX et ROLLAND, présentés en décembre, sont admis à l'unanimité.

MM. MONOT et l'Abbé PERROD présentent, au titre de membre résidant dans le département, M. le Colonel SADI-CARNOT, au Château de Syam ; MM. MONOT et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUET présentent, au même titre, M. Maxime SPINGA, ingénieur des Arts et Manufactures, à Dole.

M. le Président annonce que le Congrès de l'Association Franc-Comtoise, conformément au vœu émis à Besançon en août dernier, se tiendra, en 1922, à Belfort, sous la présidence de M. Roger ROUX.

Plusieurs demandes des *Mémoires*, faites notamment par la Commission historique du département du Nord et la Bibliothèque pédagogique de St-Claude, recevront prochainement une solution favorable.

Il sera également envoyé aux Sociétés correspondantes les deux volumes de 1919 et 1920.

Après avoir rendu compte des publications reçues dernièrement, M. le Président fait part à l'Assemblée d'un legs important fait à la Ville de Lons-le-Saunier par le Colonel BAUDOT, récemment décédé, legs qui intéresse tout particulièrement le Musée.

Il signale ensuite le danger couru par le Fort Saint-André de Salins, mis en vente par le Ministère de la Guerre, et pouvant ainsi être menacé de démolition.

A la suite d'un vœu émis par la Commission de protection des Sites et Paysages, et grâce aux démarches pressantes faites par M. le député Charles DUMONT, la ville de Salins a pu acquérir et conserver ces anciennes fortifications.

M. MONOT fait connaître également le décès survenu, le 14 décembre dernier, de M. HUGON, ancien instituteur, membre de la Société d'Emulation depuis 1897 et lauréat du concours ouvert par elle en 1910. Il exprime les regrets que nous cause la disparition de ce collègue dont les *Mémoires* ont publié de nombreuses et importantes communications.

Au sujet de la publication du prochain volume, la question est posée de savoir si l'on doit réunir les années 1921 et 1922 en un seul ouvrage, où si l'on doit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'en tenir à la tradition habituelle des Mémoires annuels.

Après échange de vues, il est décidé qu'il sera publié deux volumes portant les dates de 1921 et de 1922.

Un certain nombre de membres de la Société ayant témoigné le désir de voir quelques-unes de nos réunions se tenir le mardi au lieu du jeudi, il est entendu, à titre d'essai, que la prochaine séance aura lieu mardi, 14 février.

M. le Président entretient ses collègues des démarches faites auprès de M. COLOMB, sous-directeur du Laboratoire de botanique, à la Sorbonne, en vue d'une conférence sur l'*Enigme d'Alésia la Sainte*. La proposition est acceptée avec plaisir. Les dépenses seront supportées par la Société.

M. MONOT donne ensuite lecture de quelques pages sur *Philibert de Chalon au cinématographe de Lons* (d'après un grand film du Sac de Rome en 1527). De vifs applaudissements témoignent de l'intérêt que l'Assemblée a pris à cette communication. Puis il commente le « Mortuaire » de François Bouillot, dit Léveillé, de Messia, mort à la bataille de Raucoux en 1747. Il en communique l'original, scellé d'un très beau cachet de cire rouge, aux armes du Régiment de Bourbonnais.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 février 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; Colonel BAILLE Mme BOUSSEY, DE CHALAIN, R. GENOUD, GIROD, Dr JOUVET, LAMY, LEDEUIL, LÉTOREY, MAITRE, MOREAU, Maurice PROST, Abbé PERROD, ROLLAND, Mme TROUILLOT, VIANNAY et CARREZ, *Secrétaire*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Absents excusés : MM. Bey, Decelume, Genoud, Lombard, de Leschaux.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures de MM. le Colonel Sadi-Carnot et Spinga. Ils sont admis à l'unanimité.

M. Monot et Mme Goy présentent M. le Capitaine Girod, de Villers-Farlay, officier de chasseurs à cheval, à Vesoul.

M. le Président donne lecture de la correspondance. M. l'Abbé Meynier, curé doyen d'Arinthod, sollicite un encouragement de la Société d'Emulation pour son récent ouvrage *Histoire de Saint-Lupicin.*

La Société d'Emulation des Vosges demande si nos *Mémoires* lui parviendront, comme autrefois, à titre d'échange. Il est entendu que, dans un délai très prochain, les deux volumes de 1919 et 1920 seront envoyés à toutes les Sociétés correspondantes.

M. Richard, de St-Lothain, ayant exprimé le désir de voir un de ses poèmes figurer dans les prochains *Mémoires*, la Commission de lecture statuera sur sa demande dans sa réunion du 9 mars.

M. le Président fait part d'une réponse de M. Lucien Febvre, professeur à l'Université de Strasbourg, à une lettre qu'il lui avait adressée en lui rappelant l'impression produite à Lons-le-Saunier par sa belle conférence sur les *Grandvelle ;* puis il lit des extraits d'une leçon faite par M. Febvre sous ce titre : *Marchands au XVI^e Siècle*, et où il parle, d'après une pièce tirée des Archives du Doubs, des achats que Philiberte de Luxembourg envoyait faire chaque année à Lyon. Ces pages si vivantes ont été fort goûtées par l'auditoire.

Au sujet de quelques lignes trouvées dans les *Mémoires de la Creuse* sur Edouard Toubin, de Salins, qui fut professeur aux Lycées de Guéret et de Lons-le-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saunier, M. Monot rappelle que notre compatriote joua autrefois un rôle important à la Société d'Emulation par ses fouilles et ses recherches archéologiques.

Après avoir exprimé ses regrets de n'avoir pu assister à la conférence de M. Colomb sur l'*Enigme d'Alésia*, M. le Président donne connaissance des propositions qui lui ont été adressées par M. Rive, banquier à Bourg, pour l'organisation d'une campagne de conférences par abonnement.

Une discussion s'engage à ce sujet. En présence des frais élevés de chaque soirée que n'arriveraient pas à couvrir les abonnements prévus et en face des dépenses restant à notre charge ; en vue également du désir exprimé par l'Assemblée de maintenir son entière liberté d'action en se réservant de faire appel à des conférenciers de son choix, comme avant 1914, il est décidé que M. le Président ne poursuivra pas les négociations projetées.

M. Monot lit une analyse détaillée et de nombreux extraits de deux brochures de M. E. Longin sur le séjour d'un jeune Polonais à Stuttgard et à Strasbourg de 1781 à 1793, puis il demande de vouloir bien remettre à la réunion de mars la lecture de son travail sur *Le premier Molière* (*François de Molière*) d'après ses lettres éditées par Faret (1637).

Il termine en annonçant une très prochaine communication de M. Moreau, ingénieur en chef du département, sur les forces hydrauliques dans le Jura.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 14 mars 1922.

Présents : MM. Monot, *Président ;* Guichard, *Vice-Président ;* Bey, de Chalain, Declume, Girardot, Grillon, Dr Jouvet, Lachiche, Ledeuil, Létorey, Lombard, Moreau, Abbé Perrod, Maurice Prost, Robin, Vianney et Carrez, *Secrétaire.*

Absent excusé : M. de Leschaux.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

M. l'Abbé Meynier, curé doyen d'Arinthod, remercie la Société de l'achat qu'elle a bien voulu faire de trente exemplaires de son *Histoire de Saint-Lupicin.* Une somme de cent cinquante francs lui sera adressée, à cet effet, par le *Secrétaire-trésorier.*

M. Lucien Febvre, professeur à l'Université de Strasbourg, offre de rédiger lui-même, pour les *Mémoires*, une note sur les emplettes de Philiberte de Luxembourg aux foires de Lyon, dont il a été question à la séance précédente. M. Monot l'a vivement remercié et lui a demandé s'il consentirait à refaire, à Lons-le-Saunier, sa conférence donnée récemment à Besançon à la Société des Amis de l'Université. Il fera part de la réponse qui lui sera faite à la prochaine séance.

M. Roger Roux, président du XV[e] Congrès de l'Association franc-comtoise, ayant demandé à la Société d'Emulation du Jura si elle accepte les dates des 18 et 19 juillet, — quelle subvention elle allouera, — et si elle est d'avis de choisir Gray comme siège du congrès de 1923, l'Assemblée accepte les dates proposées, vote une subvention de cinquante francs et, sur une remarque de M. l'Abbé Perrod, déclare que, seul, le congrès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Belfort a qualité pour décider si celui de 1923 aura lieu à Gray.

M. le Président fait connaître que le Conseil municipal de Lons-le-Saunier, dans sa séance du 8 mars dernier, a nommé une Commission chargée de préparer, conformément à la loi du 14 mars 1919, un projet d'embellissement, d'aménagement et d'extension de la Ville, à côté du plan d'alignement prévu par la loi de 1884. Deux membres de la Société d'Emulation devant faire partie de cette Commission, MM. MOREAU, ingénieur en chef, et l'abbé PERROD sont désignés à l'unanimité.

M. le capitaine GIROD, officier de chasseurs à cheval, à Vesoul, est admis à faire partie de la Société.

M. l'abbé PERROD est désigné comme membre de la Commission de lecture, en remplacement de M. MONOT élu président.

Les *Mémoires* de 1919 et de 1920 vont être expédiés aux Sociétés correspondantes, et le recouvrement des quittances, pour 1921, commencera incessamment. Le prix des volumes des années antérieures et celui des publications à part a été également fixé.

M. Félix JEANTET, membre de la Société, a fait auprès de M. BONVALOT, président du Comité Dupleix, des démarches en vue d'envoyer à Lons-le-Saunier un conférencier chargé d'entretenir nos compatriotes de la *Région rhénane*. M. DOTTENVILLE, ancien professeur d'histoire au Lycée de Lyon, ayant rempli plusieurs missions dans cette région, a été désigné. Il donnera sa conférence au début d'avril. Le Président réglera tout le détail de l'organisation.

La parole est ensuite donnée à M. MOREAU, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, pour sa communication sur *Les forces hydrauliques dans le Jura*. L'Assemblée est vivement intéressée par la lecture de ce travail si précis et si documenté sur les ressources

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'offrent, pour la production de l'électricité, les rivières et les lacs du Jura.

M. le Président remercie sincèrement M. MOREAU, au nom des membres présents, tout en formulant quelques réserves au sujet de l'altération des sites et paysages, conséquences trop fréquentes du développement des forces industrielles dans une région pittoresque.

La communication de M. MONOT sur *François de Molière* est renvoyée à la séance d'avril, au moment de la session du Conseil général.

Il est décidé qu'après la tentative d'essai faite en vue de modifier le jour fixé pour les réunions, celles-ci auront lieu le second jeudi de chaque mois, comme par le passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Moreau. — M. MOREAU fait une communication sur les forces hydrauliques dans le département du Jura.

Après avoir donné quelques chiffres sur l'importance ancienne et actuelle des usines, il indique les projets dont la réalisation est commencée ou imminente.

M. MOREAU expose les principes généraux d'aménagement des cours d'eau et étudie les trois classes de solutions possibles :

1° Aménagement des cours d'eau dans leur propre bassin ;

2° Changement de bassin ;

3° Utilisation des lacs.

Il passe ensuite à l'exposé des divers projets qui pourraient être réalisés, dans le département, après avoir indiqué les besoins à satisfaire. Il insiste surtout sur le projet du Pont de la Pile, exécuté, soit pour la hauteur totale de chute de 38 mètres, soit pour chute

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réduite à 18 mètres, ainsi que sur le projet d'utilisation du lac de l'Abbaye, et les extensions qu'il pourrait recevoir, en englobant les lacs des Brenets et des Perrets, et amenant les eaux surabondantes du bassin de Prénovel.

Séance du 27 avril 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; Colonel BAILLE, BEY, DECLUME, GIRARDOT, GRILLON, Mme GOY, JACQUET, LACHICHE, DE LESCHAUX, LÉTOREY, LOMBARD, LAMY, LEDEUIL, MOREAU, Abbé PERROD, VIANNAY et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. MOREAU, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, informe l'Assemblée que les propositions relatées dans son mémoire sur *Les forces hydrauliques du département du Jura*, ont été adoptées par le Conseil général.

M. le Président parle ensuite du succès de la conférence de M. DOTTENVILLE : *Français et Rhénans à la garde du Rhin*, puis, après lecture de la correspondance, il énumère les divers fascicules envoyés par plusieurs Sociétés.

Deux candidatures sont présentées par MM. MONOT et JACQUET : M. Emile BRUCHON, conseiller municipal à Lons-le-Saunier, et M. Marie LIONNEL, au château du Bois-Vernois, par Voiteur.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux exemplaires d'une brochure de M. HUGON, trésorier-payeur général du Doubs, relatant la vie de Charles Hugon, professeur en Russie, bienfaiteur du Musée et de la Bibliothèque de la ville. M. HUGON a signalé à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Société d'Emulation du Doubs, un article du traité de 1814, par lequel la France cédait à la Suisse un territoire assez important au sud du Col des Roches, et il a rappelé dans quelles conditions avait eu lieu cette annexion.

M. MONOT donne ensuite lecture de son travail sur *Le Premier Molière*. Cette étude si vivante et si documentée est sincèrement applaudie. Elle paraîtra dans les *Mémoires* de la Société.

M. l'Abbé PERROD rappelle une tradition d'après laquelle, à la suite de l'exécution de Ravaillac, la famille de l'assassin aurait cherché un refuge en Franche-Comté et serait venue habiter Rosnay, près de Lavigny, sous le nom de Ravaillard. M. MONOT confirme cette opinion.

M. l'Abbé PERROD signale l'étrange procédé de M. Georges SPITZMULLER qui vient de faire paraître, sous son nom et celui de M. Félix MAHON, un roman intitulé : *La Céleste Fiancée*, reproduction à peu près littérale d'une nouvelle publiée par ce dernier, en 1867, dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Jura, sous ce titre : *Les Fiançailles d'Assoï*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 mai 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président*; GUICHARD, *Vice-Président*; BEY, Mme BOUSSEY, DE CHALAIN, Mme GOY, GIRARDOT, LACHICHE, LEDEUIL, LEJAY, DE LESCHAUX, LÉTOREY, LOMBARD, Abbé PERROD, Maurice PROST, ROBIN, VIANNAY, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Président analyse les fascicules reçus et signale notamment, dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, une critique assez vive du livre de M. COLOMB sur la question d'Alésia.

On passe au vote sur les candidatures de MM. Emile BRUCHON et LIONEL, Marie, présentées à la dernière séance. Tous deux sont élus membres de la Société.

Après avoir parlé de la discussion soulevée entre M. HUGON, trésorier-payeur général du Doubs, et M. GODET, professeur à Neuchâtel (Suisse), au sujet de la partie du territoire du Doubs, cédée par la France au traité du 30 mai 1914, M. MONOT donne la parole à M. l'Abbé PERROD qui lit la première partie de son étude sur *La Cuisine des Anciens*, d'après le livre de L. NONNIUS (1628).

Cette première partie avait trait aux fruits et légumes utilisés par les Grecs et les Romains, leur histoire, leur légende, les propriétés qu'on leur attribuait, la manière de les utiliser, l'opinion des naturalistes et des écrivains classiques à leur sujet. Des applaudissements nombreux ont souligné l'intérêt réel de cette causerie.

M. H. CARREZ lit ensuite un travail intitulé : *Notes historiques sur La Chaux-des-Crotenay.*

Il donne l'opinion de divers auteurs comtois sur l'étymologie du mot *Chaux*. En ce qui concerne la seconde partie du nom de ce village, il fait connaître que la forme primitive, *Les Escrotenés*, se rencontre dans une charte de 1286 publiée au « Cartulaire de Chalon » ; la prononciation de ce mot est d'ailleurs conforme à celle des anciens habitants, et Crotenay paraît en être une altération.

Il raconte les principaux faits de l'histoire de cette localité pendant la période féodale et la conquête française et montre comment disparut, à la veille de la Révolution, la baronnie de La Chaux, après avoir eu son heure de célébrité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il communique la copie de l'acte de vente de la terre de La Chaux à la famille GUÉRILLOT, passé à Besançon, le 13 février 1778. L'original de ce document, encore inédit, est aux archives du château d'Arlay, et une copie en a été prise, pour l'auteur, par M. DE CHIVRÉ, membre de la Société d'Emulation.

M. GIRARDOT fait ensuite une communication sur la découverte qu'il a faite d'un gisement du terrain crétacé, près de Gevingey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Séance du 22 juin 1922.

Présents : MM. GUICHARD, *Vice-Président* ; Colonel BAILLE, BEY, CHALLAN DE BELVAL, GIRARDOT, JACQUET, LACHICHE, LAMY, LEDEUIL, LÉTOREY, MOREAU, Maurice PROST, Abbé PERROD, ROBIN, Mme TROUILLOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

En l'absence de M. MONOT, M. GUICHARD préside la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. l'Abbé PERROD donne la fin de son étude sur *La Cuisine des Anciens*, d'après les auteurs classiques grecs et latins. Il traitera prochainement le même sujet, en ce qui concerne l'époque gauloise et le moyen-âge.

M. GIRARDOT fait une communication sur les calcaires dolomitiques du Jura et leur utilisation dans l'industrie.

M. le Dr VOGELIN lit un travail très documenté sur *La Prophylaxie de la peste*.

M. CHALLAN DE BELVAL donne quelques précisions sur plusieurs cas de peste constatés à Marseille, il y a environ deux mois, et sur les mesures sanitaires prises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour enrayer le fléau. Ces mesures sont d'ailleurs analogues à celles que préconise M. le Dr Vogelin.

M. l'Abbé Perrod rappelle que le Congrès de l'Association franc-comtoise, qui se tiendra à Belfort, le 18 juillet, s'annonce sous les plus heureux auspices et offrira, comme principale caractéristique, la présence aux séances des délégués d'Alsace et de Lorraine. Une excursion intéressante et des promenades géologiques sont également prévues. Il engage les membres de la Société à répondre à l'appel si vibrant qui leur est fait par M. Roger Roux, président du Congrès.

Il lit ensuite le mémoire de M. le Chanoine Bourgeat sur la tourbe dans le Jura, la manière de l'exploiter rationnellement et la façon dont ses gisements se régénèrent d'eux-mêmes. Ce remarquable travail paraîtra dans le volume de 1922.

Deux présentations sont faites en fin de séance :

MM. Guichard et Carrez présentent M. Jean-Marie Cizel, étudiant en droit à Poligny ; MM. Girardot et Maurice Prost présentent M. Louis Genevaux, négociant à Lons-le-Saunier.

Il sera statué sur ces présentations à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Girardot. — M. Girardot entretient la Société des roches calcaro-magnésiennes du Jura, connues sous les désignations de dolomies et de calcaires dolomitiques.

Il rappelle d'abord la composition de ces roches et leurs utilisations diverses les plus connues, en donnant une mention spéciale à leur rôle, parfois fort important au point de vue agronomique ; puis il signale notamment l'intérêt que présente, à notre époque, les dolomies suffisamment riches en magnésie, à raison de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

emploi, en quantités notables, dans les procédés actuels de la métallurgie, pour la fabrication de l'acier.

M. GIRARDOT signale ensuite, en citant à l'appui les résultats d'une dizaine d'analyses chimiques des échantillons qu'il a recueillis, l'existence, dans le Jurassique supérieur et dans le Trias du Jura lédonien, de dolomies contenant la magnésie en suffisante proportion pour les besoins de la métallurgie, Et cela, contrairement à ce que l'on pouvait penser d'après les analyses de dolomies du Jura publiées autrefois par le frère OGÉRIEN et, beaucoup plus récemment, par M. le professeur FOURNIER, de Besançon analyses qui, toutes indiquent seulement de faibles proportions de magnésie.

C'est à l'obligeaanée de M. le professeur CLÉMENÇOT, du lycée, qu'est due l'analyse des échantillons de M. GIRARDOT.

Communication de M. le Dr Vogelin. — M. le Dr VOGELIN fait une communication très étudiée et très intéressante sur la prophylaxie de la peste dont un certain nombre de cas ont été observés à Paris, en 1920-21, et à Marseille, la même année.

Après un rapide aperçu sur l'histoire de ce fléau qui exerça autrefois de terribles ravages, et dont certains foyers actuellement en activité, principalement aux Indes, constituent pour l'Europe une menace qu'il convient de ne pas négliger, notre collègue a mis en lumière le rôle primordial du rat dans l'éclosion et la propagation de cette maladie épidémique et contagieuse, rôle découvert en 1894 par un savant français, YERSIN.

Il a décrit les mœurs de cet animal, sa férocité extrême, son appétit formidable, sa fécondité prodigieuse et les dégâts énormes qu'il commet et qu'on évalue à un nombre élevé de millions, chaque année.

Le rat est, de plus, le principal disséminateur de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trichine, et il est fréquemment atteint de la rage dont la virulence augmente du fait de son passage à travers l'organisme de ce rongeur.

M. le Dr VOGELIN a insisté ensuite sur l'importance d'entreprendre contre le rat une lutte sans merci. Il énumère en détail tous les moyens de destruction à mettre en œuvre et il résume de la façon suivante le programme de dératisation :

1° Application du système des primes ;

2° Collecte des ordures ménagères dans la soirée ;

3° Aménagement spécial des halles, marchés, abattoirs, entrepôts de denrées alimentaires ;

4° Destruction des rongeurs dans leurs terriers par les gaz asphyxiants ;

5° Empoisonnement des rats en les attirant dans des endroits déterminés où se fera la distribution d'appâts toxiques.

L'application de ce programme entraîne à des dépenses assez élevées, mais celles-ci sont largement compensées par la suppression des dégâts commis par rongeurs et des dangers qu'ils font courir à la santé publique.

M. le Dr VOGELIN fait remarquer que si le rat joue un rôle prépondérant dans l'éclosion de la peste, c'est par l'intermédiaire de la puce qu'il le remplit. D'où l'obligation de détruire la puce au même titre que le rat. Cette lutte serait encore incomplète si elle ne s'étendait pas aux punaises qui peuvent aussi être des agents de contagion.

M. VOGELIN a terminé son étude par une description sommaire de la peste et par des indications sur le vaccin et le sérum anti-pesteux qui constituent, l'un et l'autre, des armes puissantes et d'une efficacité absolue pour combattre le fléau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 12 octobre 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mme BOUSSEY, de CHALAIN, DECLUME, GENOUD, GIRARDOT, LACHICHE, LEDEUIL, LOMBARD, MARTIN, abbé PERROD, Maurice PROST, ROBIN, Mme TROUILLOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est statué sur les candidatures présentées au mois de juin. MM. Jean-Marie CIZEL et Louis GENEVAUX sont admis à l'unanimité.

MM. MONOT et MOREAU présentent M. Joseph GIRARD, secrétaire général à la Cie des Chemins de fer du Nord.

MM. Maurice PROST et MONOT présentent M. TOURNIER, régisseur à Arlay.

MM. GIRARDOT et MONOT présentent M. FUMEY, ancien comptable, à Montmorot.

MM. FARDET et CARREZ présentent les trois candidatures suivantes :

1° M. Ernest BOUVET, conseiller général à Saint-Laurent ;

2° M. Paul FILLON, industriel au même lieu ;

3° M. CLERC, agent d'assurances à Grande-Rivière.

M. le Président donne lecture de la correspondance, puis il analyse les fascicules reçus depuis la séance de juin. Il signale en particulier dans le « *Polybiblion* » un article élogieux adressé à la Société d'Emulation du Jura pour son activité incessante qui lui a permis, pendant la guerre, de ne pas interrompre la publication de ses Mémoires annuels.

M. MONOT fait ensuite connaître trois circonstances où il est intervenu comme président de la Société :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1° Il l'a représentée au service funèbre célébré le 17 juillet, à Arlay, pour le repos de l'âme du Prince d'Arenberg, mort pour la France ;

2° Au sujet d'un article paru dans *les « Débats »* sur l'utilité des réunions des Sociétés savantes de province en congrès régionaux, il a fait connaître au directeur de ce journal l'existence et le fonctionnement des Congrès annuels de l'Association franc-comtoise ;

3° Au moment où le Conseil municipal de Lons-le-Saunier se propose de donner le nom de « Bichat » à la nouvelle place de la Petite-Chevalerie, il a rappelé que l'initiative de l'érection d'un buste de notre éminent compatriote, dans la cour de l'Hôpital, en 1839, était due à la Société d'Emulation qui, la première, a songé à honorer la mémoire du grand savant jurassien.

La tenue d'une séance publique, à Champagnole, dont il avait été question à la séance de juin, n'ayant pu avoir lieu, la Société pourrait reprendre, pour l'an prochain, cette idée exprimée par M. l'abbé PERROD.

M. LOMBAND, conservateur de la Bibliothèque municipale, annonce qu'il a reçu de M. DE WATTEVILLE un document intéressant : l'arbre généalogique de cette famille si mêlée à notre histoire locale.

M. l'Abbé PERROD fait ensuite un compte-rendu très vivant du Congrès de l'Association franc-comtoise, tenu à Belfort en juillet dernier. M. le Président complète ce compte-rendu trop modeste en ajoutant quelques mots élogieux sur le rôle important qu'y a tenu notre savant collègue.

M. GIRARDOT parle ensuite de la découverte d'objets préhistoriques qui lui ont été envoyés par M. le Dr LÉGEROT, de Beaufort ; puis M. MONOT termine la séance en lisant une petite étude sur un *Curieux chronogramme franc-comtois de l'époque révolutionnaire*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 12 octobre 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Mme BOUSSEY, de CHALAIN, DECLUME, GENOUD, GIRARDOT, LACHICHE, LEDEUIL, LOMBARD, MARTIN, abbé PERROD, Maurice PROST, ROBIN, Mme TROUILLOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est statué sur les candidatures présentées au mois de juin. MM. Jean-Marie CIZEL et Louis GENEVAUX sont admis à l'unanimité.

MM. MONOT et MOREAU présentent M. Joseph GIRARD, secrétaire général à la Cie des Chemins de fer du Nord.

MM. Maurice PROST et MONOT présentent M. TOURNIER, régisseur à Arlay.

MM. GIRARDOT et MONOT présentent M. FUMEY, ancien comptable, à Montmorot.

MM. FARDET et CARREZ présentent les trois candidatures suivantes :

1° M. Ernest BOUVET, conseiller général à Saint-Laurent ;

2° M. Paul FILLON, industriel au même lieu ;

3° M. CLERC, agent d'assurances à Grande-Rivière.

M. le Président donne lecture de la correspondance, puis il analyse les fascicules reçus depuis la séance de juin. Il signale en particulier dans le « *Polybiblion* » un article élogieux adressé à la Société d'Emulation du Jura pour son activité incessante qui lui a permis, pendant la guerre, de ne pas interrompre la publication de ses Mémoires annuels.

M. MONOT fait ensuite connaître trois circonstances où il est intervenu comme président de la Société :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il donnera prochainement une étude sur le même sujet.

M. MONOT parle ensuite de la cérémonie dans laquelle M. GIRARDOT a reçu, des mains de M. le Sénateur BÉRARD, les insignes de l'Ordre de la Légion d'Honneur, et, au nom de l'Assemblée, il renouvelle à notre sympathique collègue ses plus vives félicitations.

M. GIRARDOT remercie M. le Président. Il attribue l'honneur qui lui est fait, à la Société d'Emulation dont il fait partie depuis 46 ans, et qui a bien voulu publier la plus grande partie de ses travaux. Il donne ensuite un souvenir ému à la mémoire de M. ALBERT, peintre à Cuiseaux, membre de notre Société, et il exprime le désir que la biographie de ce regretté confrère soit publiée dans les prochains *Mémoires*.

M. le Président fait connaître que M. l'Abbé PERROD, assez sérieusement fatigué, n'a pu assister à la séance et nous faire part de son étude sur une Histoire de la Franche-Comté, nouvellement parue. Lui-même n'a pu achever son travail sur la *Bibliothèque de Claude Grivel, Conseiller au Parlement de Dole*. Ces deux communications seront reportées à la séance de décembre.

M. MONOT lit ensuite l'intéressant mémoire de M. LEJAY sur les *Divinités égyptiennes dans la région lédonienne* à l'époque gallo-romaine, qui figurera dans un prochain volume. M. GIRARDOT ajoute quelques mots et donne des détails sur un certain nombre de pièces du Musée de la Ville, ayant trait au sujet étudié par M. LEJAY.

M. le Président rappelle que la séance du 14 décembre comprendra le renouvellement intégral du Bureau ; puis il donne la parole à M. GIRARDOT sur l'*Utilisation de la craie lacustre*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un résumé de cette communication sera insérée au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 14 décembre 1922.

Présents : MM. MONOT, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; Colonel BAILLE, BEY, DE CHALAIN, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, GIROD, GIRARDOT, CRILLON, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LEDEUIL, LEJAY, DE LESCHAUX, LÉTOREY, LOMBARD, MADERS, MARTIN, MOREAU, Abbé PERROD, RIGOULET, Dr VAGNIOT, Dr VOGELIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. lé Président rend compte des fascicules reçus. Il signale, dans le *Bulletin* des séances de l'Académie d'Agriculture de France, une note de M. Paul DESCHAMPS sur un travail de M. MALFROY, ancien élève du Lycée de Lons-le-Saunier..

Il rappelle que la *Revue Franche-Comté et Monts Jura* a consacré en entier son dernier numéro à la mémoire de Louis Pasteur. A ce sujet, il donne connaissance d'une lettre de M. le Maire de Dole invitant la Société d'Emulation du Jura à se faire représenter à la cérémonie qui commémorera, le 27 décembre prochain, le centenaire de l'illustre savant. M. MONOT est délégué à cet effet par la Société.

Le compte rendu financier de l'exercice 1921 a été soumis, par le Trésorier, à la Commission d'apurement qui en a constaté, après vérification des pièces de comptabilité, la parfaite régularité. M. le Président donne lecture du rapport de cette Commission et met

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux voix l'approbation du compte, tel qu'il est présenté,

Adopté à l'unanimité.

Recettes.....	16.739 75
Dépenses.....	2.395 25
Excédents de recettes.	13.344 50

M. le Président rappelle que l'Assemblée a décidé l'impression d'un volume en 1922, et il énumère les divers travaux qui figureront aux prochains *Mémoires*.

M. l'Abbé PERROD parle du décès récent de M. ALBERT; artiste-peintre à Cuiseaux, membre correspondant de notre Société pendant de longues années, et il donne sur ce regretté confrère une courte notice biographique.

Il analyse le livre de M. PIDOUX DE MADUÈRE : *Abrégé de l'Histoire de la Franche-Comté,* en y joignant quelques critiques, d'ailleurs très courtoises, qui paraissent absolument justifiées. M. MONOT ajoute quelques mots qui confirment l'appréciation de M. l'Abbé PERROD, puis il fait sa communication sur la *Bibliothèque française de Claude Grivel* (1657).

M. l'Abbé PERROD fait ensuite l'historique du clocher de l'église Saint-Just, à Arbois, détruit en partie par la foudre, et dont la reconstruction a été décidée par l'Administration des Beaux-Arts.

L'ordre du jour portant le renouvellemeut intégral des Membres du Bureau, avant de procéder à l'élection, M. MONOT fait le compte rendu moral de la Société pendant l'année écoulée. Il remercie ses collègues de la confiance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner ; mais il déclare qu'il lui serait impossible, au cas où il serait élu, d'accepter le renouvellement de ses fonctions de Président, en raison de ses nombreuses et absorbantes occupations.

Conformément à l'art. 8 du Règlement, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection des Membres du Bureau pour l'année 1923.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sont nommés :

Président ..... : M. l'Abbé PERROD
Vice-Président..... : M. GUICHARD.
Secrétaire et Trésorier : M. CARREZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 janvier 1923.

Présents : MM. l'Abbé PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BEY, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, GIRARDOT, GIROD, JACQUET, LAMY, LEDEUIL, LETOREY. MONOT, Maurice PROST, RIGOULET, ROBIN et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après avoir remercié l'Assemblée de la nouvelle marque de confiance qu'elle vient de lui donner en le portant à la présidence de la Société, M. l'Abbé PERROD rend compte des ouvrages reçus dernièrement. Il signale en particulier le beau livre de M. DE MARGERIE, intitulé : *Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique de France*, *Le Jura*, avec carte géologique à l'appui ; puis il donne lecture de la correspondance.

M. GIRARD, Secrétaire de la Compagnie du chemin de fer du Nord, remercie la Société de l'avoir admis en qualité de membre correspondant.

M. le Président de la Société d'Emulation de Montbéliard donne la publication d'un volume spécial, avec de nombreuses planches fort intéressantes ; mais le coût élevé de cette publication (35 fr.) ne lui permettra pas de la faire parvenir gratuitement à titre d'échange ; toutefois, une réduction sera consentie en faveur des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sociétés correspondantes qui pourront l'acquérir au prix de quinze francs. En raison de l'intérêt que présente cet ouvrage, il est décidé qu'un exemplaire sera demandé pour la bibliothèque de la Société.

M. le Président parle ensuite de la création d'un Comité qui vient de se former à Lons-le-Saunier, à l'occasion des fêtes du Centenaire de Pasteur. La Société d'Emulation y est représentée par plusieurs de ses membres. Elle a été spécialement chargée de s'occuper de l'éxécution et du placement d'un médaillon de l'illustre savant, au nouveau pavillon de l'Hôpital dont l'inauguration aura lieu lors de la visite de M. le Président de la République, au mois de mai prochain.

M. l'Abbé Perrod s'est occupé également de la tenue d'une conférence publique sur l'*Œuvre scientifique de Pasteur et les souvenirs que garde de lui la Franche-Comté*. Il a obtenu le concours de deux personnalités éminentes de Besançon, MM. le Dr Ledoux et Gazier, qui viendront à Lons-le-Saunier à la fin de février. La municipalité mettra d'ailleurs à notre disposition, et sans frais, le Théâtre municipal. Le bénéfice de cette conférence sera versé au Comité du Monument. Des cartes personnelles d'entrée pour les membres de la Société et leurs familles seront distribuées lors de la prochaine réunion.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre de la Commission d'apurement des comptes, en remplacement de notre regretté confrère, M. Louis Lebrun. M. Lamy est élu à l'unanimité.

M. Monot est également désigné comme membre de la Commission de lecture, en place de M. l'Abbé Perrod appelé à la présidence de la Société.

MM. Jacquet et l'Abbé Perrod demandent l'admission de M. Millischer, Conservateur des forêts, en qualité de membre résidant au chef-lieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. MONOT et l'abbé PERROD présentent également MM. Jacques BRESSE, avocat, et Gustave DUHEM, élève de l'Ecole des Chartes, au même titre.

MM. GIRARDOT et l'abbé PERROD présentent M. de MARGERIE comme membre correspondant.

Il sera statué sur ces présentations à la réunion de février.

Communication de M. Monot. — M. MONOT lit quelques pages où il raconte le Centenaire universitaire de Pasteur à Besançon (28 décembre 1922). Il y analyse la conférence de M. le Dr LEDOUX sur les travaux scientifiques de Pasteur, et celle du Recteur de l'Académie sur les Vertus morales de son génie. Il insiste sur le vif intérêt de ces deux exposés, le premier remarquable par sa clarté et sa netteté, le second plein de cœur et émouvant.

M. MONOT lit ensuite une lettre que M. Maurice PROST lui a communiquée, et où un lédonien, M. FONTANY, professeur au Lycée de Pérojévats (Serbie), décrit la fête par laquelle cette ville lointaine d'un pays ami de la France a commémoré le centenaire de la naissance du grand Français : conférence par le professeur de physiologie de l'Université de Belgrade ; représentation, en français, d'une pièce de théâtre par les élèves du Lycée ; fête mondaine ; toute cette manifestation, préparée avec soin, a obtenu un succès que l'auteur de la lettre signale avec une joie patriotique de Français et de Comtois, et que l'assistance apprend avec intérêt.

M. l'abbé PERROD remercie M. MONOT de ses deux communications. Il a été, en particulier, heureux d'entendre l'éloge que M. MONOT a fait de la conférence du Dr LEDOUX, et qui est d'un si bon augure pour son succès prochain à Lons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Communication de M. l'abbé Perrod. — M. l'abbé Perrod donne lecture d'un travail très curieux et très intéressant intitulé : « Louis Pasteur, candidat au Sénat ».

Au mois de janvier 1876, en effet, Pasteur, sur les instances de quelques amis, avait posé sa candidature aux élections sénatoriales. Il se présentait seul, sans mandat d'aucun parti politique. Il voulait représenter à la haute assemblée la science. En même temps que lui, sollicitaient les suffrages des électeurs : Paul Besson, député royaliste ; Thurel et Tamisier, députés républicains, et le général Picard, bonapartiste.

Après quelques jours d'une campagne assez violente, MM. Tamisier et Thurel, appuyés par Jules Grévy, A. Lelièvre, E. Lamy, l'emportent par plus de 450 voix contre 62 que recueillit Pasteur, le moins favorisé des candidats.

Cette aventure, contée dans tous ses détails, avec la plus entière impartialité, mais dans un style alerte qui lui redonnait la vie, a beaucoup intéressé les auditeurs, et il est à souhaiter que soit publié ce chapitre inédit de la biographie de Pasteur ajoutant un trait à la physionomie de notre illustre compatriote.

Séance du 22 février 1923.

Présents : MM. l'abbé Perrod, *Président ;* Guichard, *Vice-Président ;* Colonel Baille, Mme Boussey, de Chalain, Fumey, Genevaux, Girardot, Girod, Grillon, Jousserandot, Lachiche, Ledeuil, Lejay, Létorey, de Leschaux, Mercier, Monot, Moreau, Robin, Dr Saulé, Viannay et Carrez, *Secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Président donne l'énumération des fascicules reçus, dans lesquels rien n'est à signaler en ce qui concerne notre région. Puis il rend compte des démarches faites au sujet de l'érection du monument Pasteur. Il a reçu de M. José MARTIN, chargé de l'exécution du médaillon qui doit être placé à l'entrée du nouveau pavillon de l'Hôpital, une lettre l'informant que le travail sera fait en temps voulu.

M. l'Abbé PERROD parle ensuite longuement de la conférence publique qui sera donnée au Théâtre municipal, par MM. le Dr LEDOUX et GAZIER, le 28 février, à 8 h. 1/2 du soir.

Toutes les dispositions seront prises pour assurer le succès de cette manifestation scientifique et littéraire.

Il est procédé, avec succès, au vote sur l'admission de M. MILLISCHER, conservateur des forêts ; de MM. Jacques BRESSE, avocat, et Gustave DUHEM, élève de l'Ecole des Chartes, et de M. DE MARGERIE.

Deux présentations sont faites : celle de M. GEYER, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs, par MM. MONOT et CARREZ, et celle de M. Pierre MILCENT, à Vaux-sur-Poligny, par MM. André MONNIER et l'Abbé PERROD.

Il sera statué sur ces demandes à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme :

Le Président, M. PERROD. *Le Secrétaire,* H. CARREZ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maurice PERROD

PASTEUR

Candidat au Sénat

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

PASTEUR

Candidat au Sénat

Les biographes de PASTEUR font tous, ou presque tous, allusion à sa candidature au Sénat, en 1876. Aucun n'a donné le récit détaillé de cet incident.

Le faire, et c'est ce qu'on se propose, serait donc combler une sorte de lacune dans l'histoire de cet homme qui n'en devrait point souffrir.

Que si quelqu'un craignait de voir le nom du Maître indiscrètement mêlé à la politique locale, et même à la politique tout court, qu'il se rassure : l'affaire est ancienne et de peu de conséquence en somme ; tous ceux qui y ont eu part ont quitté ce monde ; leurs noms, s'ils doivent être cités, ne le seront que pour préciser une date ou un fait et jamais accompagnés d'une appréciation personnelle : dans les Champs Elysées, nous dit le poète, les gestes sont seulement des symboles et les traits les plus acérés traversent sans leur faire de mal les ombres illustres :

> .....Comprensa manus effugit imago,
> Par levibus ventis volucrique simillima somno.
>
> (VIRG., Aeneid., VI, 701-702.)

Un décret impérial, daté du 27 juillet 1870, avait nommé M. Louis PASTEUR, membre du Sénat « pour services rendus à la Science », et c'était justice !

A cette époque, PASTEUR avait fait ses découvertes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les plus importantes, celles du moins dont les autres sont en quelque manière des conséquences. Il avait terminé ses travaux sur la fermentation de la bière et du vin, prouvé qu'aucune génération n'est spontanée, vaincu la maladie des vers à soie. Plusieurs Universités étrangères et notre Académie des Sciences l'avaient accueilli. Les plus hautes récompenses nationales commençaient à venir spontanément à lui.

Les évènements douloureux et tragiques qui suivirent empêchèrent que le décret signé fut promulgué ; il ne demeura qu'à titre de souvenir de la bonne volonté de Napoléon III.

Mais les amis du savant s'en autorisèrent, quelques années plus tard, pour décider PASTEUR à poser sa candidature aux élections de 1876. Il leur semblait encore que la place de tous les hommes éminents du pays était au Grand Conseil de la Nation ; cette conception en vaut peut-être une autre. De plus, le Sénat devait délibérer sur la réorganisation de l'Instruction supérieure en France, et PASTEUR pensait avoir son mot à dire dans la discussion, ne fut-ce qu'à propos de l'Ecole Normale.

Il ne paraît donc pas qu'il hésita beaucoup pour accepter ; du moins, dans une lettre un peu plus tard rendue publique, son compatriote PARANDIER, Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, qui avait, lui aussi, un moment songé à se présenter, le laisse entendre très clairement (1) ; puis c'était bien dans la tournure générale de la pensée de PASTEUR : il n'avait pas d'ambition personnelle, mais il a toujours revendiqué pour la Science la place à laquelle il lui savait des droits incontestables : la première.

(1) PARANDIER, Auguste-Napoléon, né à Arbois, le 14 avril 1804, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur, puis Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, député de Montbéliard, Commandeur de la Légion d'Honneur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La loi du 24 janvier 1875 avait fixé au 30 janvier suivant l'élection des sénateurs attribués à chaque département ; celui du Jura devait en nommer deux.

Le 9 janvier 1876, MM. TAMISIER et THUREL, députés, sollicitèrent les suffrages des électeurs par une lettre aux Conseillers généraux, aux Conseillers d'Arrondissement et aux Conseillers municipaux : « Nous voici au milieu de vous, tous les deux, disaient-ils, la main dans la main, bien résolus à soutenir de toutes nos forces la Constitution républicaine du 25 février 1875... » (1).

M. TAMISIER, lédonien d'origine, était un ancien élève de l'Ecole polytechnique et officier d'artillerie ; il avait contribué à l'invention et à la mise en service des canons rayés ; il devait mourir à Paris peu de temps après son élection au Sénat.

M. THUREL, un peu plus jeune, était né à Orgelet, avait été Ingénieur civil à Lons-le-Saunier, dont il fut nommé maire après le 4 septembre 1870 ; il était député du Jura, comme M. TAMISIER, depuis le 8 février 1871 ; tous deux faisaient partie de la Gauche démocratique de l'Assemblée nationale.

Leur collègue M. Paul BESSON, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, monarchiste d'opinion, ou mieux légitimiste, comme on disait alors, posa sa candidature, six jours après, par une lettre aux électeurs, promettant d'être au Sénat ce qu'il avait été à la Chambre : « un zélé défenseur de la Religion, de la famille et de la propriété » (2).

Enfin, les bonapartistes mettaient en avant le général PICARD, commandant de Corps d'Armée, et M. Paul DALLOZ, Directeur du *Moniteur*, qui se désista, le 22 janvier, par une lettre adressée à la *Sentinelle du Jura* et insérée dans ce journal le 26.

(1) *Journal du Jura*, 15 janvier.
(2) *Journal du Jura*, 15 janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PASTEUR se présenta seul, sans étiquette politique. Sa profession de foi est datée du 20 janvier, elle est intitulée : *Proclamation aux Electeurs*, par M. Louis PASTEUR, Membre de l'Institut, Candidat sénatorial.

MON CHER COMPATRIOTE,

Vivement sollicité de me porter candidat pour représenter notre département dans les élections sénatoriales, j'ai accepté avec reconnaissance et je viens vous demander votre suffrage.

Je ne suis point un homme politique.

Je ne suis lié à aucun parti.

N'ayant jamais étudié la politique, j'ignore beaucoup de choses ; mais ce que je sais pertinemment, c'est que j'aime ma Patrie et que je l'ai servie de toutes mes forces : telle est ma profession de foi.

Ce que je sais encore pertinemment, parce que l'expérience et l'observation m'en ont instruit, c'est qu'il n'y a pire chose que l'opposition systématique, celle qui veut améliorer non en maintenant, mais en détruisant.

Je n'entrerai jamais dans des combinaisons ayant pour but de renverser l'ordre de choses établi. La Constitution et les pouvoirs de l'illustre Maréchal sont ma loi : mon dévouement leur est acquis et j'aiderai le pays, comme c'est le devoir de tout bon citoyen, à trouver dans l'expérience sérieuse qu'il fait en ce moment de la République, le relèvement de sa grandeur et de sa prospérité.

Il faut juger les hommes par ce qu'ils ont fait, bien plus que par ce qu'ils promettent de faire quand leur intérêt les pousse en avant. Aussi je prends la liberté de vous adresser trois documents qui vous diront ce que je suis.

Le premier est une brochure que j'ai publiée en 1871, intitulée : *Une Correspondance entre un Savant français et un Savant prussien pendant la Guerre.*

La deuxième est un discours qui a eu quelque retentissement, prononcé le 8 août 1874, à la distribution des Prix du Collège d'Arbois. Vous comprendrez, en le lisant, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quel esprit d'indépendance je défendrais la Science et ses vrais principes.

Le troisième est une Notice sur quelques uns de mes travaux, suivie du texte de la loi du 18 juillet 1874, qui a décerné à ces travaux une récompense nationale.

J'ai la confiance que ce dernier point arrêtera votre attention et que vous tiendrez à honneur, dans l'occasion solennelle qui vous est offerte, de consacrer le souvenir d'un fait si glorieux pour le département du Jura.

Vous n'oublierez pas que j'avais été nommé sénateur le 27 Juillet 1870 « pour services rendus à la Science », que cette nomination fut sans effet, et qu'elle était si peu politique que la République a honoré ces mêmes services d'une récompense également exceptionnelle.

C'est donc la Science dans sa pureté, sa dignité et son indépendance que je représenterai au Sénat si vous m'honorez de votre suffrage.

Veuillez agréer, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. Pasteur,
Membre de l'Institut (1).

Les divers candidats ayant pris position devant l'opinion publique, la campagne électorale était ouverte.

Quelques électeurs influents, ou pensant l'être, avaient eu l'idée d'une première réunion.

La convocation qu'ils envoyèrent à leurs amis était signée de douze d'entre eux, Conseillers ou anciens Conseillers généraux, anciens Maires de Lons-le-Saunier, appartenant à ce qu'on appellait le Parti conservateur dans le sens le plus étroit du mot, représenté à la Chambre des Députés, par M. Paul Besson (2).

(1) *Journal du Jura*, 20 janvier 1876.

(2) Les douze signataires étaient : Brugnon, Conseiller général, Directeur des Forges de Franche-Comté ; Blanc, ancien Procureur général, Général de Chamberet, Docteur Comtesse, Piquet, Maire de Saint-Amour, aussi Conseillers généraux ; Baumal,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les journaux locaux, *Sentinelle du Jura* et *Journal du Jura*, ont rendu compte de cette assemblée qui se tint le 20 janvier, au foyer du Théâtre municipal de Lons-le-Saunier, à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Blanc, Conseiller général et ancien magistrat. Y assistaient les candidats Besson et Pasteur. On verra plus loin qu'il est difficile de préciser le nombre des auditeurs ; cinq cents avaient été convoqués, une centaine étaient venus, au dire du *Journal du Jura*, soixante-dix, à peine, d'après Pasteur.

La séance fut assez mouvementée, même orageuse. Il s'agissait de constituer une liste de deux noms à présenter aux électeurs. Il y avait celui de M. Paul Besson, évidemment, et ensuite, peut-être, ceux de MM. Pasteur et Picard.

M. Picard refusa par la suite, mais indirectement, pour éviter toute discussion personnelle, de joindre sa candidature à celle de M. Besson. Quant à Pasteur, il protesta tout de suite et refusa catégoriquement cette association.

M. Paul Besson venait de gagner un procès assez singulier que lui avait intenté son beau-père, M. Bréon.

Marié, le 3 janvier 1873, à Mlle Bréon, contre la volonté du père de celle-ci, il était devenu veuf le 8 juin 1874. M. Bréon avait cherché à faire déclarer nul le mariage de sa fille, et cela pour des raisons qui paraissent avoir été surtout des questions d'intérêt matériel. Il avait envoyé pétitions sur pétitions à l'Assemblée Nationale pour poursuivre son gendre qu'il estimait indésirable, épuisé ensuite toutes les juridic-

Lieutenant-Colonel en retraite ; Bruchon aîné, banquier à Lons-le-Saunier ; Gresset, ancien Maire de Lons-le-Saunier ; Guérillot, ancien Conseiller général ; Docteur Charles Ragmey, ancien Maire de Lons-le-Saunier, et Oudet, Maire de Villeneuve-sous-Pymont, délégué sénatorial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions, et, finalement s'était vu débouter de sa demande. Mais l'opinion publique avait été vivement intriguée par les débats du procès qui apparaissait comme romanesque et dont cherchaient à tirer parti les adversaires politiques du candidat au Sénat.

Pour éclairer la religion de ses électeurs M. Besson avait publié, le 8 janvier 1876, un long Mémoire de trente-huit pages in-octavo, où il expliquait toute l'affaire. S'il pensait, par ce moyen, satisfaire la curiosité, tarir les commentaires et désarmer la malveillance, il se trompait.

Dès qu'il fut question de lui dans la réunion du 20 janvier, Pasteur se leva et déclara tout net qu'il ne voulait point voir son nom accolé à celui de M. Besson. Ce n'est pas qu'il entendit prendre parti dans une querelle domestique, et encore moins disqualifier son concurrent, il s'en est toujours vivement défendu ; mais il était candidat et il était évident, d'autre part et pour beaucoup de raisons, que M. Besson ne serait pas élu et qu'unir son sort au sien était se vouer au plus certain des échecs. Mieux eut valu ne pas se présenter du tout !

En quelques mots très simples, mais qui faisaient une claire allusion au procès de M. Besson et à l'état de l'opinion publique à ce sujet, Pasteur déclara vouloir se présenter seul.

Les amis de M. Besson s'élevèrent avec force contre ces paroles où, voyant un désaveu de leur candidat, ils craignaient de trouver un obstacle de plus à son succès. Le *Journal du Jura* appelle cela : un mouvement d'indignation. Plusieurs des assistants quittèrent la salle, et le Président, M. Blanc, protesta « en termes énergiques que la majorité applaudit », suivant la même feuille qui était à la dévotion de M. Besson, tandis que la *Sentinelle du Jura*, journal de MM. Tamisier et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

THUREL, se voile la face avec une pudeur de circonstance: «..... Il s'en suivit une scène que nous jugeons trop regrettable pour la reproduire dans ces colonnes, et on comprendra que nous passions rapidement sur cette tumultueuse séance. » (1).

Bref, la réunion se trouvant dans une agitation indescriptible (c'est le *Journal du Jura* qui parle) on vota dans le trouble, et les suffrages se répartirent ainsi :

M. le Général PICARD....	57 voix.
M. Paul BESSON.....	32 voix.
M. Paul DALLOZ	19 voix.
M. PASTEUR	17 voix.

Le lendemain, PASTEUR écrivait aux électeurs sénatoriaux :

MON CHER COMPATRIOTE,

Hier, 20 janvier, il a été tenu au foyer du Théâtre de Lons-le Saunier, une séance à laquelle j'assistai en ma qualité de candidat sénatorial.

Les convocations avaient été faites au nom de douze personnes prises parmi les plus honorables. Mais, soit hasard, soit résultat d'arrangements antérieurs, la réunion qui aurait dû être très nombreuse, ne se composait que de soixante-dix personnes. De celles-ci beaucoup n'avaient pas été convoquées. L'assistance même aurait pu se trouver formée en grande partie de membres du parti hostile à la réunion, lequel y comptait effectivement plusieurs de ses représentants. A la porte d'entrée, nul contrôle, nulle présentation de lettre, rien de ce qui pouvait donner au vote qui allait se produire la moindre autorité.

Dès les premières paroles échangées dans la discussion, il fut visible que la réunion avait été pour une grande part l'œuvre des amis de l'un des cinq candidats parmi lesquels l'Assemblée avait à désigner deux noms seulement. Ce

(1) *Journal du Jura*, 23 janvier 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

candidat s'était cru obligé d'accompagner sa circulaire aux électeurs d'un Mémoire justificatif au sujet d'un procès qui a produit récemment dans toute la France une vive et douloureuse impression. « Si la femme de César ne doit pas même être soupçonnée », plus scrupuleux encore doit être celui qui aspire aux périlleux honneur de peser dans les destinées de sa Patrie.

Par ces motifs, et sans que je me permette de porter un jugement sur ce procès, j'avais pris depuis longtemps une résolution formelle que je communiquai même avant la séance à plusieurs des douze membres du Comité, celle de ne pas consentir, si mon nom sortait de l'urne, à ce qu'il figurât à côté de celui du candidat dont je parle.

Cette résolution, je n'hésitai pas à la formuler séance tenante, avant le vote, afin d'éviter les complications qui seraient résultées d'une déclaration postérieure et tardive par la voix de la Presse.

Agir ainsi, c'était sans doute m'aliéner la majorité de l'Assemblée, mais j'ai déjà dit combien sa composition artificielle devait donner peu d'autorité à ses décisions.

Que les habiles me blâment! Dans cette circonstance, j'ai été ce que je suis, l'homme d'indépendance de ma proclamation, le savant qui défend la vérité contre l'erreur, sans ménagement comme sans faiblesse, sans préoccupation de son intérêt personnel, surtout lorsque cet intérêt est dominé par celui du Pays.

Que les habiles me blâment! mais ils ne m'ôteront pas la conviction que la droiture et le patriotisme, qui sont le patrimoine traditionnel de la Franche-Comté et de nos fiers montagnards du Jura, feront comprendre à ces derniers que je ne devais pas transiger avec ma conscience et rendre ma candidature solidaire d'une candidature dont l'existence même m'avait profondément surpris.

Avec plus de confiance qu'auparavant, avec un sentiment plus aiguisé du devoir et du patriotisme, je persiste à me porter le candidat du parti conservateur, du parti de l'Ordre et de la Loi, et de nouveau je viens vous demander votre suffrage.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Veuillez agréer, mon cher compatriote, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. PASTEUR,
Membre de l'Institut.

Sur ces entrefaites, un journal de Dole attaqua directement PASTEUR. Ce journal : l'*Avenir du Jura*, était inspiré par M. Jules GRÉVY, député, qui n'étant pas partisan de l'existence même du Sénat, pas plus d'ailleurs, à cette époque, que de celle de la Présidence de la République, en réclamait leur suppression. N'ayant pas voulu d'une candidature pour lui-même, il soutenait celles de MM. TAMISIÈR et THUREL.

PASTEUR aussitôt répondit :

Lons-le-Saunier, le 22 janvier 1876.

A M. le Rédacteur en Chef de l'*Avenir du Jura*,
Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du samedi 22 janvier, vous avez bien voulu consacrer quelques lignes à ma candidature au Sénat. que vous n'hésitez pas à « repousser » parce que j'ai déclaré, dans ma circulaire aux électeurs, *que je ne suis point un homme politique* et *que je ne suis lié à aucun parti.*

Combien ma manière de voir diffère de la vôtre ! Suivant moi c'est un des grands malheurs de la France qu'il y ait dans nos Assemblées tant d hommes politiques. Et puis il si facile de se dire *homme politique* alors même que des connaissances spéciales n'y donnent aucun droit. Qu'elle est funeste cette erreur que la Politique est tout dans les affaires du Pays ! Je dirai d'elle volontiers ce que TALLEYRAND disait de l'esprit : « qu'il sert à tout et ne suffit à rien. »

Avec un sentiment de bienveillance dont je vous remercie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous invitez les électeurs sénatoriaux du Jura à se garder d'enlever M. Pasteur à ses travaux.

Demandez à mes amis ce qu'il leur a fallu d'efforts pour me déterminer à poser ma candidature. Oui, la Science est mon culte et ma vie, et, si je ne m'étais senti animé du désir de la servir au Sénat, comme j'espère la servir encore dans mon laboratoire, si Dieu me prête vie, je n'aurais jamais cédé à leurs pressantes sollicitations.

Oserez vous donc me démentir si j'ajoute que la Science, dans notre siècle, est l'âme de la prospérité des nations et la source vive de tout progrès? Sans doute la Politique, avec ses fatiguantes et quotidiennes discussions, semble être notre guide. Vaine apparence ! Ce qui nous mène, ce sont quelques découvertes scientifiques et leurs applications.

Voulez vous consentir à entamer avec moi une discussion sur ce point capital, et je me fais fort de vous prouver que si, dans notre malheureuse France, depuis trente et quarante ans, les Gouvernements et les grands corps de l'Etat ne s'étaient pas désintéressés des institutions propres à faire fleurir les Sciences, l'Allemagne eut été vaincue dans la dernière guerre. Ignorez vous donc que tandis que la politique nous énerve par ses divisions insensées qui font la joie satanique de nos ennemis, la vapeur, la télégraphie et tant d'autres merveilles transforment les sociétés modernes.

Oh ! je vous en supplie, si vous aimez la France d'un véritable amour, souhaitez qu'il y ait dans notre pays beaucoup de candidatures autorisées, sans autre couleur politique que celle du respect des lois de la Constitution sous la sauvegarde de l'illustre Maréchal qui préside à la République.

J'aime ma Patrie et je l'ai servie de toutes mes forces : voilà le cri de ma conscience et de ma proclamation que vous taisez et que votre impartialité vous fera reconnaître et glorifier.

Dites avec moi à tous les électeurs du Jura que le devoir de tout bon citoyen est d'aider le pays à trouver dans l'expérience qu'il fait de la République le relèvement de sa grandeur et de sa prospérité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Répétez leur surtout que, s'ils m'honorent de leurs suffrages, j'irai représenter en leur nom au Sénat la Science dans sa pureté, sa dignité et son indépendance.

L. PASTEUR,
Membre de l'Institut (1).

Et quatre jours après, comme le journal n'avait pas accepté sa réponse sans discussion, PASTEUR revenait à la charge :

Lons-le-Saunier, 26 janvier 1876.

A M. le Rédacteur en Chef de l'*Avenir du Jura*,
Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie d'avoir donné place dans vos colonnes à ma lettre du 22 janvier. Vous la faites suivre d'un commentaire que je ne peux laisser passer sans critique.

Je vous parlais dans ma lettre de la Science et du rôle prépondérant qu'elle pourrait remplir dans le relèvement de la Patrie. Vous me répondez par GAMBETTA et son discours.

Je vous dis que l'Allemagne nous a vaincus par sa supériorité scientifique et vous me répondez que la Politique suffit à tout.

Permettez moi de vous rappeler des souvenirs qui vous seront chers. Je veux parler des dangers qui menacèrent la France de 1792 ; ceux-ci parurent un instant au-dessus de tous les efforts. L'Europe entière armée contre nous, un blocus rigoureux sur terre et sur mer, la guerre civile, nos arsenaux vides, une armée insuffisante ou hostile. En 1870, au contraire, toutes les mers ouvertes, et une seule nation à combattre.

Pourquoi la France de 1792 a-t-elle vaincu ? Pourquoi la France de 1870 a-t-elle succombé ? J'entends d'ici votre réponse : « c'est le Gouvernement qui a élevé M. PASTEUR au Sénat », *pour services rendus à la Science*, auriez vous

(1) *Journal du Jura*, 25 janvier 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dû ajouter, qui nous a livrés à l'Allemagne, c'est la République qui a vaincu en 1792.

Voici votre réponse, voilà la mienne.

Suit une assez longue explication que nous retrouverons textuellement dans un manifeste qu'il fit afficher trois jours après et que sans doute il venait d'écrire et d'envoyer à l'imprimerie.

Enfin, il conclut ainsi :

Tant pis pour la France et pour le département du Jura, en particulier, s'ils ne savent pas comprendre !

A bon entendeur, salut ! »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Louis Pasteur,

Membre de l'Institut (1).

Et comme M. Paul Besson venait de protester par une lettre publique contre l'ostracisme dont il avait été l'objet de la part de Pasteur, celui-ci écrivit aussitôt à la *Sentinelle du Jura* :

Je trouve dans une lettre publiée hier dans la *Sentinelle du Jura*, sous la signature Paul Besson, les passages suivants qui m'ont causé la plus profonde surprise :

« Je ne veux pas répondre aux attaques de M. Pasteur, de l'Institut..... Il me suffit que le procès-verbal de la réunion (réunion du jeudi 20 au Foyer du Théâtre) ait dit en parlant de son langage : ce langage provoque un mouvement d'indignation dans l'Assemblée et M. le Président le relève en termes très énergiques que la majorité applaudit... »

Pourquoi cette provocation ? De quelles attaques parlez-vous donc ?

J'ai dit à la séance, j'ai répété dans une lettre adressée à

(1) *Sentinelle du Jura*, 28 janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les électeurs sénatoriaux que je ne me permettais point de porter un jugement sur votre procès. Ce procès m'est inconnu dans ses détails et je ne veux pas le connaître.

C'est vous qui, à la séance de jeudi, avez fait allusion à votre vie privée avant que je ne prisse la parole, c'est vous qui appelez le soupçon de tous les électeurs, puisque vous leur avez envoyé un Mémoire justificatif.

Vous parlez d'attaques et de soupçon, c'est vous et vous seul, qui vous êtes attaqué et soupçonné. Dès lors, et en ce qui me concerne, vous prouveriez de cent manières les conclusions de votre Mémoire justificatif, je répéterais que je ne consentirais pas, même dans la moindre mesure, à rendre ma candidature solidaire de la vôtre.

Comme Français, et comme jurassien surtout, je veux être entièrement convaincu que votre Mémoire justificatif prouve votre parfaite innocence ; je ne vous adresse qu'un reproche, un seul, c'est l'existence de votre candidature appuyée sur un tel document. On n'en n'appelle pas du Ministère public à des électeurs le jour d'un scrutin.

Il vous suffit, dites vous, que le procès-verbal de la réunion parle de mon langage comme ayant provoqué un mouvement d'indignation caractérisé en termes énergiques par le Président.

Sachez bien, Monsieur, que la déclaration que j'ai faite à la séance est un de ces actes qui ne relèvent que de la conscience individuelle de celui qui les accomplit. Les paroles du Président et les clameurs intéressées de vos amis ont passé par dessus ma tête, et, pour que nul n'en n'ignore, voici textuellement les paroles que j'ai prononcées à cette séance :

« Je ne connais pas M. Besson ; je ne juge point le procès auquel il a fait tout à l'heure allusion, mais je ne consentirai pas à ce que mon nom soit associé au sien. La femme de César ne doit pas même être soupçonnée. »

Voilà, mot pour mot, mes paroles. Je les maintiens et je répète que le soupçon, c'est vous seul qui le premier l'avez inscrit au-dessous de votre qualité de candidat.

Je souffre avec vous de votre situation actuelle et je partage votre douleur devant les calomnies dont vous êtes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abreuvé, mais laissez-moi vous dire que cette douleur vous a égaré. Il y a malheureusement dans la vie des fatalités de situation plus fortes que les circonstances, et en face desquelles il est de la dignité humaine de garder le silence.

L. PASTEUR,
Membre de l'Institut (1).

Enfin, le 29 janvier, veille du scrutin, PASTEUR fit afficher la proclamation suivante :

SCIENCE ET PATRIE.

Réponse de M. L. PASTEUR, Membre de l'Institut, candidat sénatorial, à l'*Avenir du Jura*.

C'est un des grands malheurs de la France qu'il y ait dans nos Assemblées tant d'hommes politiques. La politique, avec ses fatiguantes et quotidiennes discussions semble être notre guide. Vaine apparence ! Ce qui nous mène, ce sont quelques découvertes scientifiques et leurs applications. Dans notre siècle, la Science est l'âme de la prospérité des peuples et la source vive de tout progrès. Ignorez vous donc que, tandis que la politique nous énerve par ses divisions insensées qui font la joie satanique de nos ennemis, la vapeur, la télégraphie et tant d'autres merveilles transforment les sociétés modernes. Si, dans notre malheureuse France, depuis trente ou quarante ans, les Gouvernements et les grands corps de l'Etat ne s'étaient pas désintéressés des institutions propres à faire fleurir les Sciences, l'Allemagne eut été vaincue dans la dernière guerre.

Permettez moi de vous rappeler des souvenirs qui vous seront chers ; je veux parler des dangers qui menaçaient la France de 1792 ; ceux-ci parurent un instant au-dessous de tous les efforts. L'Europe entière armée contre nous, un blocus rigoureux sur terre et sur mer ; la guerre civile ; nos

(1) *Journal du Jura*, 27 janvier 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arsenaux vides ; une armée insuffisante ou hostile. En 1870, au contraire, toutes les mers ouvertes et une seule nation à combattre.

Pourquoi la France de 1792 a-t-elle vaincu ? Pourquoi la France de 1870 a-t-elle succombé ? J'entends d'ici votre réponse : « C'est le Gouvernement de 1870 qui nous a livrés à l'Allemagne, c'est la République qui a vaincu en 1792. »

Voilà votre réponse, voici la mienne :

Il n'y a que des esprits superficiels ou qu'aveugle la passion politique qui puissent faire hommage à l'idée républicaine seule de toutes les grandes choses accomplies par la Convention et le Comité de Salut Public. L'Histoire condamne absolument cette opinion. Le salut de la France a été la conséquence exclusive de sa supériorité scientifique.

Si nous avons été vaincus en 1870, c'est parce que la prééminence due à la Science s'était déplacée au profit de l'Allemagne. Sans rien sacrifier du développement de son agriculture et de son industrie, cette nation rivale a su porter, depuis un demi siècle, la meilleure part de ses ressources et de sa considération sur les travaux de l'esprit dans ce qu'ils ont de plus élevé et de plus libre, sur les progrès de la Science dans ce qu'ils ont de plus désintéressé, à ce point que le nom de l'Allemagne est lié à celui d'Enseignement et d'Universités.

Grâce au progrès des Sciences dans les cinquante années qui précédèrent la Révolution, la France de 1792 multiplia ses forces par le génie de l'invention et vit surgir à point nommé pour sa défense, des hommes dont on a pu dire qu'ils sûrent « organiser la victoire. »

Deux membres de l'Institut, Monge et Carnot, aidés par d'éminents collègues, Fourcroy, Guyton de Morveau, Berthollet, furent l'âme de l'immortel ensemble de travaux qui ont permis à la France de 1792 de vaincre l'Europe coalisée :

L'extraction du cuivre et de ses alliages ;

Le perfectionnement de la fabrication de l'acier pour sabres, épées, baïonnettes ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tannage des peaux accéléré pour fournir plus vite des souliers aux soldats ;

Les ballons portant, pour la première fois, à la bataille de Fleurus, un général dans la région des nuages pour suivre les mouvements de l'ennemi ;

Le télégraphe aérien perfectionné ; le salpêtre pour la fabrication de la poudre sortant par des procédés nouveaux des plâtras de démolition ;

Voilà les merveilles que le génie de la science et le patriotisme des savants ont enfantés pendant la Révolution française.

Dites donc à des hommes qui ne seraient que politiques d'en faire autant. Il faut au Sénat des illustrations scientifiques ; malheur à la France, malheur au département du Jura en particulier si la France et le Jura ne savent pas le comprendre !

L. Pasteur,

Membre de l'Institut (1).

Somme toute, la situation électorale était ainsi :

M. Parandier, d'Arbois, qui avait songé un moment à se présenter, ou qui espérait qu'on l'y inviterait avec plus d'insistance peut-être, s'était effacé tout à fait.

MM. Tamisier et Thurel étaient patronnés par M. Jules Grévy et par un Comité local républicain, dont, on le verra, M. A. Lelièvre était l'âme.

Un M. Gustave Morel, d'Arinthod, Président du Conseil général du Jura, qui avait posé sa candidature le 25 janvier, par l'intermédiaire de la *Sentinelle du Jura*, la retira le 29 en invitant ses amis à voter pour MM. Tamisier et Thurel.

Le général Picard, bonapartiste, répudiant toute alliance, se présentait seul, *uninominalement*, comme disait un journal.

(1) *Journal du Jura*, 29 janvier 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Besson, bon gré mal gré, en faisait autant, et Pasteur, mais pour d'autres raisons, avait pris le même parti qui lui semblait seul digne de lui.

Un de ses amis souligna son attitude d'un trait un peu appuyé, mais au fond sans déplaire à Pasteur, car c'était bien sa pensée.

Entre les candidats, écrit M. Bondivenne, Conseiller d'arrondissement, le 28 janvier, dans la *Sentinelle du Jura*, entre les candidats qui se présentent pour occuper un siège au Sénat, il y en a un qui est l'honneur du Jura, de la France, de l'Europe, du monde entier, qui est la gloire et le triomphe de la Science elle-même ; ne pas le nommer serait pour les électeurs sénatoriaux s'amoindrir et induire à penser que leur département n'approuve pas les supériorités intellectuelles. Combien ce jugement serait injuste. Le département du Jura est un des plus haut placés sur l'échelle de l'instruction publique.

Il n'y a que deux cas où M. Pasteur devrait être écarté :

1° S'il était l'ennemi de nos institutions républicaines. Il s'engage à les servir, lisez sa circulaire ; 2° si, quoique savant, quoi qu'homme de mérite supérieur, il était inutile au poste supérieur où il demande à être envoyé. Qui oserait soutenir une thèse pareille, aujourd'hui que la Science gouverne tout ! L'industrie, elle lui doit ses méthodes, ses perfectionnements, tous ses progrès. L'agriculture, nos terres sont labourées, ensemencées, cultivées suivant ses indications. La guerre, notre patriotisme et notre vaillance sont venus échouer devant la stratégie et le canon prussien, ne l'oublions pas.

M. Pasteur n'en n'est plus à faire espérer qu'il pourra être utile ; il l'a déjà été, et grandement. Une pension nationale est la récompense et la consécration des services rendus par lui aux magnaneries (traitement des vers à soie) et aux pays viticoles (conservation et amélioration des vins).

Electeurs sénatoriaux, qui que nous soyons, à quelque parti, à quelqu'opinion que nous appartenions, républicains ou monarchistes, envoyons au Sénat pour nous représenter,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le savant M. Pasteur ; ce faisant, en nous honorant, nous honorerons le département.

Louis Bondivenne,
Conseiller d'arrondissement.

Le 29 janvier, veille de l'élection, se tint au Théâtre, à 8 h. 1/2 du soir, une dernière réunion électorale.

Elle avait été organisée par M. Lelièvre, alors Conseiller général et qui devait devenir député, puis sénateur. Il cherchait alors l'entrée de la vie politique et la trouvait aux traces de M. Jules Grévy.

Il fit acclamer celui-ci comme Président et désigner comme assesseurs M. Etienne Lamy, député, et d'autres personnages moins connus et de moins surprenante rencontre ; puis il prit la parole contre la candidature de M. Paul Besson, et l'Assemblée entendit, après son discours, la réponse de ce dernier. Elle fut assez mal accueillie par une salle composée surtout des amis de MM. Tamisier et Thurel.

Pasteur fut invité ensuite à exposer son programme. Il monta à la tribune et lut un discours préparé. Comme il avait eu l'idée de porter en cette circonstance toutes ses décorations et d'en parler pour s'en faire un titre aux suffrages de ses concitoyens, le *Journal du Jura*, rendant compte de la séance, dit avec méchanceté : M. Pasteur « lit un long discours presque entièrement consacré à donner l'explication des nombreuses décorations qui couvraient sa poitrine, et qu'il portait pour la première fois, dit-il. »

Voici d'ailleurs ce discours, d'après la *Sentinelle du Jura* du 30 janvier :

Electeurs et Chers Compatriotes,

Vous avez été convoqués par d'ardents républicains. L'honorabilité de cette initiative m'inspire la plus grande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

estime pour les organisateurs de la réunion, en même temps que j'ai le cœur navré, quand je compare à l'habile discipline du parti républicain, la tiédeur et la maladresse, pour ne pas dire plus, du parti conservateur au nom duquel j'ai posé et maintiens ma candidature.

Je me présente à vous revêtu des décorations qui ont glorifié mes travaux, soit en France, soit à l'étranger Ces insignes sont une part de l'honneur de ma vie et vous avez le devoir de tout connaître du passé et de la vie d'un candidat.

Je les porte aujourd'hui pour la première fois. Elles n'ont point pour but futil d'attirer vos regards ; je m'en suis paré afin d'ajouter au respect qui vous est dû, à la veille du grand acte que vous accomplirez demain.

Au revers de la plus significative de ces décorations, la Croix de Commandeur de la Légion d'honneur,sont inscrits ces mots : « Honneur et Patrie ». Vous ne l'oublierez pas, cette noble devise ; quant à moi, depuis que j'ai résolu de venir solliciter vos suffrages, je me sens pénétré des devoirs sacrés qu'elle impose.

Vous me rendrez cette justice que depuis les quelques jours que je suis au milieu de vous. je n'ai point déserté les situations franches et loyales, toujours prêt à dire la vérité sans ménagement comme sans faiblesse. Devant l'intérêt public, le respect des convenances de la vie de société doit disparaître.

Vous ne serez donc pas surpris que je vienne appeler votre attention sur un point que je considère comme une équivoque dans les circonstances qui nous rassemblent.

J'ai lu et médité la circulaire aux électeurs des deux candidats républicains, MM. Tamisier et Thurel. Eh ! bien. je déclare être prêt à la signer des deux mains. (*Applaudissements*).

Il y a donc ici des sous-entendus et une situation qui appelle une explication. Car je ne partage pas les opinions de ces deux honorables candidats. Pourquoi, dès lors, puis-je dire, en toute sincérité, que j'accepte sans réserve leur proclamation ? En ce qui me concerne, je répondrai caté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

goriquement à cette question, en disant clairement ce qui, suivant moi, distingue le candidat du parti républicain du candidat conservateur.

Le républicain veut la République aujourd'hui, il la voudra demain, il la voudra en 1880 il la voudra toujours. (*Applaudissements*).

Le conservateur, du moins le conservateur que je suis et que je veux être, sans aller au-delà, sans rester en-deçà de mes déclarations, est un homme qui vous dit :

Je n'entrerai jamais dans des combinaisons ayant pour but de renverser l'ordre de choses établi. La Constitution et les pouvoirs du Président sont la loi : mon dévouement leur est acquis, et j'aiderai le pays, comme c'est le devoir de tout bon citoyen, à trouver dans l'expérience qu'il fait en ce moment de la République, le relèvement de sa grandeur et de sa prospérité. Si la République nous donne cela, avec la paix à l'intérieur et la sécurité dans l'honneur vis-à-vis l'étranger, je serai le premier à la soutenir et à la défendre.

Le conservateur, en d'autres termes, et, je le répète encore, le conservateur que je suis et que je veux être, vous dit : je répudie tout engagement à long terme, parce que l'avenir m'est inconnu. Le républicain, au contraire, affirmera la République en 1880 et plus tard, avec la même énergie qu'aujourd'hui, quoi qu'il arrive. (*Applaudissements*).

Le conservateur ne veut pas engager son pays au-delà du terme fixé par les pouvoirs du Président et de l'application possible, en 1880, de la clause de révision ; le républicain a la témérité de le faire. (*Bruit*).

Voilà comment le républicain diffère du conservateur, et c est pourquoi e ne partage pas les opinions du parti qui vous a convoqués C'est également pourquoi je me présente au nom du parti conservateur. Telles sont, Messieurs, mes déclarations au point de vue politique.

Pour ce qui est des services que j'ai rendus, vous les connaîtrez par ma proclamation, par les brochures et circulaires que je vous ai adressées. Vous les connaissez surtout par la récompense exceptionnelle qui m'a été décernée au nom du pays.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Demain vous irez voter sous l'inspiration de votre conscience, sans tenir compte le moins du monde des entraves ou des engagements de la veille. J'ose ajouter, avec confiance, que mon nom figurera sur tous vos bulletins.

Si cette confiance n'est point déçue, laissez-moi vous dire ce que, à votre place, je répondrais, lorsque vos femmes et vos fils, à votre retour dans vos industrieuses montagnes ou dans vos plaines fertiles, vous demanderont avec émotion: Pour qui as-tu voté ?

Pour qui j'ai voté ? J'ai voté pour la science et la vraie politique ! A notre arrivée dans le chef-lieu, nous vîmes les murs de la ville couverts d'une grande affiche, au haut de laquelle on lisait ces mots, en gros caractères : *Science et Patrie*. L'affiche elle-même développait, par des preuves irrécusables, que, si, en 1792, la France a vaincu l'Europe coalisée contre nous, c'est parce que la science avait fourni au courage de nos pères les moyens matériels de combattre et de vaincre ; que si, au contraire, en 1870, la France avait succombé, n'ayant pourtant qu'une nation à combattre, c'est parce que la supériorité scientifique s'était déplacée au profit de l'Allemagne, et cela par l'inertie coupable des gouvernements qui, énervés par la politique dans notre malheureuse France, se sont désintéressés, depuis cinquante ans, des grands travaux de la pensée.

Cette affiche patriotique était signée L. Pasteur, *membre de l'Institut*. Voilà l'un des candidats pour qui j'ai voté. »

Appuyé sur une vie de labeur incessant, appuyé sur des travaux dont les applications enrichissent la France et dont la notoriété a fait le tour du monde, permettez-moi de pressentir ici que vos femmes et vos fils et le pays tout entier applaudiront à votre vote. (*Marques d'approbation. Bruits divers*).

A la suite de diverses interruptions, M. Pasteur reprit la parole en ces termes :

On m'accuse d'avoir eu des attaches à la famille impériale, d'avoir reçu de l'argent sur la cassette de l'empereur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'avoir passé six mois chez une princesse de la famille impériale. Je vais rétablir les faits. Je fus chargé par le Ministère des Travaux publics de chercher un remède à la maladie des vers à soie, maladie qui faisait perdre chaque année plus de cent millions à la France. Ce remède, grâce à de longues et patientes expériences, je l'ai découvert et je suis allé l'expérimenter en Autriche dans un vaste domaine légué à l'empereur par une de ses parentes. Voilà l'explication des six mois que j'ai passé chez une prétendue princesse de la famille impériale.

Quant à l'argent que j'aurais touché sur la cassette particulière de l'empereur, c'est une infâme calomnie.

Ce que l'on n'a pas dit, c'est que l'empereur est mort en me devant quatre mille francs. Ces quatre mille francs représentaient les frais de mon voyage en Autriche avec ma famille. (*Bruit*).

Après PASTEUR, M. BONDIVENNE demanda la parole pour expliquer que le Sénat étant un corps aristocratique par la nature même des choses..., la place de PASTEUR y était désignée comme savant. M. BONDIVENNE n'était pas orateur ; M. Jules GRÉVY n'eut pas de peine à le déconcerter par quelques interruptions, courtoises d'ailleurs, qui contribuèrent à son insuccès.

M. LELIÈVRE acheva de le mettre tout à fait en déroute :

Je ne viens pas, dit-il, contester la science de M. PASTEUR, mais je pense que l'on s'est mépris en voulant porter au Sénat un candidat que la Science seule recommande. Avant la guerre, le Sénat était composé des illustrations de la Science, des Lettres et des Arts. Cela n'a pas empêché nos désastres. En ce moment surtout, la place d'un savant est à l'Institut et non au Sénat.

Puis, il posa une question collective à MM. PASTEUR et PICARD. Un Comité bonapartiste de Paris avait recommandé leurs candidatures ; sa circulaire, dit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'orateur, « contient l'expression haute et sans ambages des doctrines de l'appel au Peuple et ne dissimule pas les aspirations de ce parti funeste dont la politique a perdu le Pays.... MM. PASTEUR et PICARD acceptent-ils ce patronage ? »

PASTEUR protesta :

On a abusé de mon nom et j'apprends pour la première fois que le Comité bonapartiste recommande ma candidature. Mais au surplus qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un Comité bonapartiste patronne un homme qui a rendu des services sous l'Empereur ! Mais, je le répète, on a abusé de mon nom. J'ai eu des relations avec M. THIERS à propos de sciences, pourquoi, l'état de choses changeant, ne me reprocherait-on pas aussi ces relations ?

Décidément, PASTEUR avait tout contre lui ! Il reste encore des lédoniens qui ont assisté à cette réunion ; il faut renoncer à reproduire leur témoignage ; les passions étaient violentes et soulevées ; le nom seul de l'empereur suffisait à faire jaillir les imprécations les moins académiques !

Jules GRÉVY ramena un peu de calme et prononça, après que MM. TAMISIER et THUREL eurent brièvement exposé leur programme, les paroles définitives :

Le Sénat, dit-il en substance, est un instrument indispensable au fonctionnement de la constitution. La Chambre des députés sera républicaine. Si le Sénat est hostile à la République, c'est la marche des affaires entravées, le conflit engagé entre les pouvoirs, et la suite ordinaire des conflits, messieurs, c'est une révolution ou un coup d'état. Aussi le Sénat est-il l'espérance des ennemis de nos institutions, et c'est cette partie de la Constitution qui dans leur pensée servira à détruire la Constitution elle-même Car, messieurs, la guerre contre la République n'est pas encore finie (*sensation*) : elle commence, si le vote solennel de demain

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livre le Sénat à une majorité contraire à nos doctrines. Elle est au contraire rendue pour jamais impossible si nous peuplons le Sénat d'hommes politiques résolus à maintenir le gouvernement du pays par le pays. (*Applaudissements*).

« C'est ce que j'ai dit à M. PASTEUR, aujourd'hui, quand il m'a fait honneur de me rendre visite. J'ai reconnu que ses travaux scientifiques et son caractère étaient des titres au respect et à l'estime de tous, et je lui ai exprimé mon regret de n'avoir pas trouvé dans ses opinions politiques une fermeté suffisante. La science a sa place naturelle à l'Institut. Le Sénat est un corps politique : il peut devenir un champ de bataille : ce dont nous avons besoin, c'est de soldats déterminés et sûrs. (*Très bien ! très bien !*) A quiconque veut y entrer, je demande : que voulez-vous y défendre ? Et si l'on ne s'engage qu'à soutenir un homme, ou à faire l'essai d'un régime de quatre années, sans vouloir se lier au-delà, je réponds : cette politique, c'est l'Incertitude, c'est l'Equivoque.

Les monarchistes, ceux que l'étude de l'histoire, tant de révolutions, la vue même de notre situation sociale, n'ont pas amenés à une conclusion précise, à une foi réfléchie et définitive, voudraient en vain offrir leurs irrésolutions comme un titre à représenter les volontés du pays. Et je ne comprend que deux sortes de candidats : les monarchistes qui veulent entrer au Sénat pour détruire nos institutions, les républicains qui veulent entrer au Sénat pour défendre notre gouvernement.

Il était dix heures du soir et il ne restait plus qu'à attendre le lendemain matin pour que se décidât cette élection dont l'issue ne faisait plus de doute pour personne.

PASTEUR seul conservait peut-être encore un peu d'espoir, ou du moins il voulut soutenir la lutte jusqu'au bout.

A sept heures du matin, on collait sur les murs de la ville une affiche de lui, dont le titre a encore plusieurs fois servi depuis :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNE MANŒUVRE DE LA DERNIERE HEURE.

Lons-le-Saunier, 7 heures du matin.

L'imprimerie de la *Sentinelle du Jura* a fait imprimer cette nuit le compte-rendu de la séance d'hier soir au Théâtre. Ce compte rendu non signé et dont on ne m'a point remis une épreuve avant le tirage, malgré les promesses qui m'avaient été faites itérativement par le Directeur de l'imprimerie, vient de paraître. Il renferme, en ce qui me concerne, plusieurs omissions ; mais il y en a une contre laquelle je dois protester immédiatement.

M. Lelièvre a demandé la parole pour lire une circulaire émanant d'un Comité central bonapartiste à Paris, et il a invité M Pasteur a dire s'il acceptait le patronage de cette circulaire.

Je suis monté aussitôt à la tribune pour répondre à M. Lelièvre. Le compte rendu, imprimé cette nuit par la *Sentinelle*, se borne à dire : « M. Pasteur dit qu'il apprend par la bouche même de M. Lelièvre l'existence de cette circulaire ».

J'ai dit cela et j'ai ajouté : « On a abusé de mon nom · je mets au défi qui que ce soit, dans cette ville ou dehors. de prouver que j'ai jamais eu la moindre relation avec ce Comité. »

Ces paroles significatives, on les a supprimées dans le Compte-rendu.

Quels que soient les auteurs de cette suppression, je proteste hautement contre leurs manœuvres déloyales.

L. Pasteur,

Membre de l'Institut (1).

Rien n'y fit ; et à une heure de l'après-midi, on publiait le résultat suivant du vote qui venait d'avoir lieu :

(1) *Sentinelle du Jura*, 2 février 1876.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Votants : 660.

MM.

Tamisier, député	446 voix, élu.
Thurel, député.....	445 voix, élu.
Général Picard.....	183 voix.
Besson, député	153 voix.
Pasteur, Membre de l'Institut ...	62 voix.

Pasteur semble avoir éprouvé quelqu'amertume de son échec : du moins on le dirait à lire la lettre qu'il fit insérer dans la *Sentinelle* du 6 février suivant et que le journal intitule, avec une intention désobligeante bien marquée :

ENCORE UNE LETTRE DE M. PASTEUR.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu reproduire, dans votre numéro du 2 février, l'affiche que j'ai fait placarder pendant le scrutin de dimanche dernier, mais vous faites suivre cette insertion d'une note fort désobligeante où, sous prétexte de défendre votre impartialité qui n'est pas en cause et que je suis le premier à reconnaître, vous ne craignez pas d'être partial à mon égard.

J'ai énoncé, dans cette affiche, deux faits vrais ; le premier qu'il m'a été impossible de revoir l'épreuve de votre compte-rendu de la séance de samedi soir ; le second, que ce compte-rendu a supprimé, dans ce que cela avait de significatif, ma réponse à une des questions qui m'avaient été posées. Vous acceptez l'exactitude parfaite de ces deux assertions puisque vous n'en réfutez aucune, mais, croyez bien que je ne vous impute en quoi que ce soit la partialité de votre compte-rendu. Je sais pertinemment que ce n'est pas vous seul qui l'avez rédigé et corrigé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loin d'être, comme vous le dites très gratuitement, un effet « de l'irritation d'un candidat malheureux », l'affiche dont il s'agit n'a été que l'expression de mon respect de la vérité. Vous me permettrez d'ajouter, avec la fierté d'un homme qui a conscience des services qu'il a rendus à son pays, que mon échec ne me diminue point, et que mon succès, au contraire, n'eut point été sans honneur pour le département où je suis né.

Usant de mon droit de réponse, je vous prie de vouloir bien publier cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L. Pasteur,
Membre de l'Institut.

Et le 27 février, le sculpteur Perraud, ami intime de Pasteur, écrivait à Max Claudet, de Salins :

Pasteur me disait à son retour : quel mensonge que toutes ces élections ! Tout le monde est vendu d'avance. — Il n'a rien de la patience qu'il faut avoir en politique, c'est-à-dire s'attendre à toutes sortes de contradictions...

Si Pasteur avait voulu oublier tous ces incidents et rentrer tout à fait dans le calme du laboratoire, on ne le lui aurait, au surplus, pas permis tout d'abord.

Un incident assez inattendu montre, qu'à Lons-le-Saunier même, on gardait le souvenir d'une victoire dont au fond on n'était pas très fier et qu'on aurait bien voulu justifier davantage encore.

Le 2 novembre 1876, Perraud mourait à Paris, et son ami Pasteur, qui l'avait assisté jusque dans son agonie, prononça à ses obsèques un discours ému; la *Sentinelle du Jura* crut trouver l'occasion désirée :

Le discours prononcé par M. Pasteur, membre de l'Institut et ancien candidat sénatorial dans le Jura, sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la tombe de PERRAUD, dans la cérémonie du dimanche 5 novembre, écrit-elle, contenait, les lignes suivantes :

« Cher PERRAUD, bon et tendre ami, réveille-toi un instant.... On verra pleurer silencieux ceux qui ont ignoré ou méconnu ta gloire, car il est dans notre Jura telles places publiques où s'élèvent des statues faites d'hier, et qui ont été confiées à d'autres mains que les tiennes.

Quoiqu'il soit salutaire de rappeler aux cités qui l'oublient qu'elles ne vivent à travers les âges que par le génie ou la vaillance de quelques-uns de leurs enfants, je veux seulement par l'invocation de ce souvenir qui blessait ta fierté, mieux marquer un des traits de ton caractère et de ta vie.

Ils t'avaient oublié parce que la fortune et le bruit attirent la foule et que tu marchais pauvre, sans autre parure que l'auréole du talent.... »

Nous n'avons pas voulu reproduire ces paroles si blessantes pour notre département, ni les apprécier comme elles doivent l'être, avant de savoir si ce passage serait maintenu par M. PASTEUR. Comme la protestation que nous attendions n'est pas venue, nous ne pouvons plus garder le silence sur cette étrange sortie faite par un jurassien contre le Jura.

Nul doute que si notre cher et grand sculpteur « réveillé » par l'invocation de M. PASTEUR, eut pu entendre ces paroles, il n'en n'eut profondément souffert...

Nous nous demandons, en conséquence, ce qui a pu porter M. PASTEUR à lancer depuis Paris, à ses compatriotes, le reproche d'oubli et d'ingratitude — et sous l'empire de quel sentiment il s'est exprimé sur leur compte avec tant d'amertume.

(*Sentinelle du Jura*, 15 novembre 1876).

PASTEUR, informé de ce qu'on lui reprochait, écrivit le 4 décembre 1876, à Max CLAUDET, qui venait de publier dans la *Sentinelle* une notice sur PERRAUD :

On vient de m'envoyer le n° du journal où se trouve la seconde partie de votre note ; cette gracieuseté du journal

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'appliquait, non au désir de m'être agréable en me faisant connaître de nouveaux détails sur la vie de notre cher et si regretté compatriote, mais à celui de mettre sous mes yeux quelques lignes fort désobligeantes concernant mon discours aux obsèques de PERRAUD.... Fallait-il donc pour plaire à ces cuistres supprimer une page de la vie de PERRAUD ? Fallait-il taire une de ses douleurs les plus cuisantes qui compte peut-être au nombre de celles qui ont abrégé sa vie ?...

Et quelques jours après :

Voulez-vous me rendre un service et nous donner le plaisir de mettre à l'épreuve la sottise des Messieurs de la *Sentinelle du Jura* qui ont été si grossiers à mon endroit dans leur article du 15 novembre ?

Envoyez leur cette note que vous aurez soin de recopier (car ils connaissent peut-être l'écriture de Mme PASTEUR) de votre belle écriture, telle que je vous l'envoie, en leur disant que vous préparez des notes sur leur grand artiste et que peut-être ils seront heureux d'en reproduire une par anticipation... ; s'ils l'insèrent, je me donnerai peut-être le malin plaisir de les féliciter, en leur rappelant ledit article du 15 novembre. Sachons avoir plus de cœur et d'esprit que ces gens-là.

Il s'agissait de cet épisode charmant de la vie de PERRAUD, où se peint, dans toute sa simplicité, l'âme du grand artiste : PERRAUD avait exposé au Salon de 1876 le buste de PASTEUR, ce buste dont la maquette est au Musée de Lons-le-Saunier ; PASTEUR, voulant le remercier, lui avait offert un rouleau d'or que le sculpteur avait refusé tout net ; puis, voyant l'embarras de son ami :

Puisque vous voulez absolument me donner quelque chose, lui dit-il, en voici l'occasion : j'ai une voisine sans fortune, qui a deux fils. L'aîné est un grand garçon intel-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ligent, qui brûle du désir de travailler et de se livrer à la chimie dont il a commencé un peu l'étude. Donnez-lui les moyens de s'instruire et de n'être plus à la charge de sa mère. Et puis, si vous voulez absolument me laisser un souvenir, je n'ai jamais eu de montre ; donnez-m'en une de cinquante francs et je serai content.

Le protégé de PERRAUD fut placé comme aide-préparateur dans un laboratoire de la Sorbonne et PERRAUD eut un magnifique chronomètre en or, sorti d'une fabrique de Besançon.

La note parut dans un des premiers numéros de janvier de la *Sentinelle du Jura*. Immédiatement après, PASTEUR écrivit au Directeur du journal une lettre datée du 7 janvier 1877, où, après l'avoir remercié très aimablement d'avoir parlé de lui à propos de PERRAUD, il ajoute :

Permettez-moi de vous reprocher d'avoir eu une défaillance comme journaliste, lorsque, le 15 novembre 1876, rendant compte des paroles que j'ai prononcées sur la tombe de notre grand artiste, vous vous êtes étonné que je n'aie pas caché un des traits de l'histoire de la vie de PERRAUD, une de ses douleurs les plus amères, qui compte parmi celles qui ont abrégé ses jours.

Je n'ai pas voulu répondre à l'article si peu mesuré et si peu obligeant pour ma personne et mon caractère. Aujourd'hui, je vous le pardonne, cet article, puisque vous me donnez, avec l'occasion de vous remercier, le plaisir de me remémorer une page inédite de la vie de notre grand sculpteur.

On ne pouvait clore avec plus d'esprit et de cœur une polémique sans gloire et qui avait beaucoup trop duré.

Elle n'eût d'ailleurs plus jamais l'occasion de revivre, à Lons-le-Saunier du moins. PASTEUR renonça pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toujours à la politique, encore qu'on l'ait sollicité à deux reprises, paraît-il, d'accepter plus tard une candidature à la Chambre des Députés et au Sénat.

Eût-il tort ou raison ? Moins audacieux que d'autres peut-être, je n'oserais risquer une opinion. Au fond, je suis de l'avis de RENAN, cet autre candidat malheureux au Sénat, qui a dit, je crois : « Il est toujours aisé et le plus souvent très sage d'approuver la Providence quand on ne peut rien changer à ses décisions. »

PASTEUR est entré vivant dans la gloire ; son œuvre dépasse toutes les œuvres humaines ; les polémiques soulevées à son sujet tombent à ses pieds comme une vaine poussière, et c'est presque avec regret que je livre à l'impression ce trop long récit d'une aventure qui fut sans conséquence, et qui aurait pu, peut-être, sans dommage, s'oublier tout à fait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Docteur CHALLAN DE BELVAL

Médecin Principal Honoraire de l'Armée.

LE PUITS-SALÉ

et les Eaux Chlorurées Sodiques Bromurées de Lons-le-Saunier

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Docteur CHALLAN DE BELVAL
Médecin Principal Honoraire de l'Armée.

LE PUITS-SALÉ

et les Eaux Chlorurées Sodiques Bromurées de Lons-le-Saunier

Il y a de cela près de cinquante ans ; c'était en 1874. Sous l'impulsion de mon père, aidé de ses précieux conseils et de ceux de notre éminent compatriote, le médecin Inspecteur GERRIER, du Service de Santé de l'Armée, qui l'un et l'autre avaient apprécié, de longue date, la haute valeur de la source dite du Puits-Salé, j'ai traduit, en une très sommaire étude, mes observations personnelles. Cette source précieuse était alors à peine fréquentée. Une économie mal entendue, peut-être même des préjugés invétérés la maintenaient presque inutilisée. C'est, très manifestement, parce que son exploitation thérapeutique, alors réduite à ses seuls éléments, était privée de l'usage des eaux-mères, qui sont l'ultime résidu d'évaporation des eaux salées, et dont l'action thérapeutique est si justement appréciée. Or, dans ce temps-là, l'usage médical des eaux-mères était interdit à Lons-le-Saunier, du fait d'un puissant administrateur des salines de Franche-Comté, M. DE GRIMALDI, plus touché des ovations que lui avait faites la ville de Salins que de l'intérêt des malades. Salins était seule autorisée à faire un usage médical des eaux-mères, obtenues de l'exploitation de ses salines. Cette interdiction était, encore rigoureusement maintenue, il y a quelques années

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à peine, alors qu'une société bien avisée a créé de nouvelles salines pour l'exploitation des immenses bancs de sel gemme qui émergent des marnes irisées de Perrigny, à trois kilomètres de la ville. De ce fait, la Société peut à son gré, et pour telle utilisation qu'elles comportent, poursuivre l'usage médicamenteux, aussi bien du Puits-Salé et des eaux-mères que des sels spéciaux qu'il est possible d'en retirer.

Dans ces conditions, comment expliquer que la Station hydro-minérale de Lons-le-Saunier demeure encore peu fréquentée ? Vainement la Société d'exploitation, sur les précises indications du Dr Guichard, a créé, à proximité même des salines, au milieu d'un superbe parc parfaitement abrité des intempéries saisonnières, un établissement qui réunit toutes les conditions d'une judicieuse utilisation thérapeutique. Vainement, l'éminent Professeur Landouzy, de la Faculté de Médecine de Paris, dans son voyage d'études médicales des eaux minérales de France, a pu hautement déclarer : « La Station de Lons-le-Saunier sera, j'en suis persuadé, parmi les premières ; car on peut dire, en toute assurance, que ses eaux sont parmi les plus puissantes de l'Europe et du monde entier. Elles détiennent le record de la force. Lons-le-Saunier *est la place forte des eaux chrorurées sodiques* ; et je suis ami de la force, de la force bienfaisante qui vainc la faiblesse et rend la santé. » Seules, en effet, les eaux de Rheinfelden, en Suisse, sont plus chargées en *Chlorure de Sodium* ; mais celles de Lons-le-Saunier ont le très grand avantage d'une proportion de *Bromure de Sodium* qui ne se rencontre, aussi forte, dans aucune des chlorurées similaires.

D'autre part, les stations allemandes ont donné une preuve de leur indignité, si manifeste, qu'elle a permis à Onésime Reclus de dire : « Elles ont prostitué jusqu'à la Sainteté du recours en grâce des malades et des mou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rants. Si les Allemands n'ont point empoisonné leurs fontaines de santé, ils les ont odieusement truquées. Et c'est ainsi qu'ils ont pû s'imposer à la crédulité publique. Avec eux, le charlatanisme cynique a triomphé au détriment aussi bien de la bourse que de la santé. » Aussi, et depuis la guerre, les Sociétés médicales et scientifiques ont décidé de rompre toutes relations avec le corps médical allemand. Il a été démontré, en effet, que les médecins allemands ont participé aux crimes de leurs armées ; et que leur fourberie (ainsi que l'a dit le professeur GUIGNARD, à l'Académie des Sciences, le 22 décembre 1919), leur mépris de la parole donnée, leur méconnaissance du droit devant la force, ne se sont point modifiés. Et cependant les désillusions sont demeurées sans ralentissement ; le snobisme en a triomphé. Après une si précise conclusion, le pouvait-il encore ! Et les médecins consciencieux n'auront-ils pas enfin assez d'autorité pour justifier la confiance. Il n'y a pas à en douter, mais il faut, pour cela, que nos stations hydro-minérales, en France, réalisent sinon la perfection, du moins un suffisant aménagement de leurs ressources et de leur outillage. Aussi longtemps que sera négligé l'aménagement d'hôtels confortables, aussi longtemps que sera méconnue l'obligation d'honnêtes distractions, facilement accessibles, aussi longtemps qu'il sera difficile d'aider le traitement hydro-minéral par la pratique de la mécanothérapie, de l'électricité, des exercices gymnastiques, des bains de lumière, etc. ; aussi longtemps enfin que seront négligées les excursions hygiéniques, si faciles et si agréables surtout dans notre superbe Jura, nos stations hydro-minérales, notamment celle de Lons-le-Saunier, seront non pas abandonnées, du moins peu fréquentées. Et la préférence pour des établissements similaires, mieux aménagés sera donnée, même au détriment des malades autant qu'à celui des Sociétés d'exploitation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1913, l'exploitation a rapporté, à la seule Allemagne, plus de 600 millions. N'est-il pas enfin temps que nos ressources hydro-thérapeutiques, incontestablement très supérieures à celles de l'Allemagne, soient plus productives qu'elles l'ont été jusqu'à ce jour. Ce serait, en vérité une étrange aberration que la méconnaissance des séculaires données de l'expérience. La vérité s'impose ; elle est immuable ; et si, parfois, elle échappe, il arrive un temps où elle apparaît brillante de son pur éclat. Qu'il suffise donc de répéter, avec le Professeur Landouzy, que la Station de Lons-le-Saunier est la place forte des chlorurées sodiques ; qu'elle détient le record de la force bienfaisante, et qu'elle mérite d'être classée l'une des plus efficaces ressources de la médication hydro-saline, tant en France qu'à l'étranger.

En négliger l'emploi méthodique, pratiquement surveillé, est donc une déplorable erreur, je devrais dire une impardonnable négligence, facile heureusement à réparer ; car il doit suffire d'un effort de la municipalité, associé à celui de la Société d'exploitation.

Puisse donc notre municipalité, assurée des intérêts de la cité, éviter cette apparente indifférence qui, fatalement, éloigne les étrangers et devient la cause d'une pitoyable stagnation. Si elle se décide à surveiller et à favoriser l'industrie hotelière, à maintenir la propreté et le parfait entretien des rues, à faciliter les excursions de voisinage et les relations avec les grands centres. Bien certainement, elle obtiendra la prospérité très justifiée à laquelle elle peut justement prétendre.

Faut-il encore ajouter, avec Constantin James, que la situation pittoresque de la ville, au pied des premiers coteaux boisés du Jura, la pureté de son atmosphère, la douceur de son climat d'été et d'automne contribuent grandement au bien être général, qu'ils sont une manifeste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attraction pour les malades ou simplement des débilités. Cela, tous les observateurs, et parmi eux notamment le savant géologue GIRARDOT, devant la Société d'Emulation du Jura, l'ont pleinement constaté.

Cependant encore un mot :

Les eaux chlorurées bromurées sodiques de Lons-le-Saunier émergent des marnes irisées du Trias.

Elles doivent donc être étudiées tant au point de vue de leurs effets physiologiques, que de leurs applications médico-chirurgicales. Elles sont, en effet, l'un des plus puissants modificateurs hygiéniques des maladies chroniques, très généralement, beaucoup plus efficaces que la plupart des médicaments usuels, auxquels elles peuvent du reste parfois être utilement associés.

La source dite du Puits-Salé est, incontestablement, de toutes les sources similaires (notamment de celle de Salins, beaucoup trop chargée en chlorure de sodium) celle qui convient le mieux pour l'usage interne. Les sources qui s'en rapprochent le plus ne sauraient plus être fréquentées par des Français. Elles sont, en effet, Kreusnack, dans la Prusse rhénane, Hambourg (Hesse-nassau) et Kissingen, en Bavière ; elles n'ont, du reste, d'autre avantage que leur luxeux aménagement, pour ne pas dire leur charlatanesque exploitation. De plus, l'eau du Puits-Salé décèle, à son émergence, une odeur d'acide sulfhydrique, et contient assez d'acide carbonique libre pour en faciliter la digestion. On peut donc l'utiliser en boisson, à faible dose, quand on recherche un effet tonique et résolutif ; à dose élevée, pour obtenir un effet laxatif ou même purgatif. Elle témoigne ainsi de son efficacité chez les obèses paresseux, et chez les atteints de congestion torpide du foie.

On peut également l'utiliser soit en bains simples, surtout pour les enfants et les vieillards affaiblis ; mais plus habituellement mélangée à une quantité variable

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'eaux-mères. Enfin, la source du Puits-Salé dépose à son émergence, une petite quantité d'une sorte de limon floconneux, membraneux ou filamenteux, désigné sous le nom de glairine ou barégine, fréquemment employé en applications locales. Cette glairine ne se retrouve pas dans l'eau, elle n'apparaît qu'en dépôt, et après exposition de quelque durée, au contact de l'air. Sa coloration révéle à peine la présence du soufre, qui paraît agir sur certaines algues confervacées.

A son émergence, l'eau, très abondante (2.400 hectolitres), du Puits-Salé accuse une densité de 1,014, contient 10 gr.,37 par litre de chlorure de sodium, 1 gr.,30 de chlorure de magnésium, une petite quantité de carbonate de fer, de l'acide carbonique libre et du bromure de sodium. Elle a une saveur franchement salée, une réaction très légèrement acide, et marque une température invariable de 15° centigr.

C'est assez dire pour justifier sa valeur thérapeutique, sans rivale en France, soit dans l'usage interne, soit dans la pratique balnéaire pure ou mélangée d'eaux-mères.

Les eaux-mères. — Un mot aussi des eaux-mères. Elles sont, je le rappelle, le résidu ultime de l'évaporation des eaux salées, pour la fabrication du sel alimentaire. Elles ont alors d'aspect d'un liquide sirupeux, brunâtre, inodore, d'une saveur saumâtre fort désagréable. On peut, par une seconde évaporation, soit les concentrer, soit même les amener à l'état de matière sèche, contenant les mêmes éléments salins, facilement transportables, et très utilement employés à distance.

A Lons-le-Saunier, ce sont le chlorure de sodium, avec 296 gr. par litre, et le bromure de sodium qui sont le fond de leur composition ; c'est dire assez leur valeur thérapeutique, rendue manifeste par la suractivité des échanges organiques, par une réduction plus active de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'oxyhémoglobine de nos tissus, par une oxydation plus énergique des produits de la désassimilation, par un afflux des globules régénérés du sang ; tous bienfaits qui se traduisent par une sensation très appréciée de réconfort et de stimulation. C'est que, l'expérience l'a nettement prouvé, par son conflit avec les globules du sang, le chlorure de sodium modifie la composition des tissus organiques. C'est ainsi qu'il devient le meilleur réducteur des engorgements glandulaires, qu'il est, par conséquent, un véritable spécifique du lymphatisme et même de la scrofule, aussi bien chez les enfants que dans l'âge adulte.

Souvent l'usage, tant interne qu'externe, de la seule source du Puits-Salé a paru suffisant. Mais son action est très sensiblement rendue plus active, plus efficace, par l'adjonction proportionnée des eaux-mères pour l'usage externe. Alors la stimulation du système nerveux périphérique, et par conséquent des échanges nutritifs, devient plus énergique ; les produits de la désassimilation sont plus rapidement expulsés, ainsi qu'en témoigne l'augmentation de l'urée dans les urines, et les fibres musculaires, ainsi débarrassées de leurs déchets, reprennent leur élasticité première.

Il importe encore d'autre part, d'apprécier à sa haute valeur l'action, très manifestement calmante, du *Bromure de sodium* qui se rencontre, notamment dans les eaux mères de Lons, en proportion très sensiblement plus forte que dans aucune des eaux-mères d'origine similaire. Les récentes analyses accusent 6 *gr.* 90, alors qu'il y en a seulement 3 gr. 42 à Besançon, et 2 gr. 84 à Salins.

C'est ainsi que les eaux-mères de Lons ont le grand avantage d'une action sédative et tonique plus manifeste ; ainsi elles tonifient sans exciter. Elles n'en nécessitent pas moins une rigoureuse surveillance médicale ; elles ne doivent être employées pures qu'en applications locales

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

limitées. Généralement, elles sont, pour la balnéation, mélangées soit à l'eau du Puits-Salé de préférence, soit à l'eau commune, dans une proportion qui varie de 5 à 10 litres, dépassée seulement sur des indications médicales précises. Très fréquemment, elles produisent, dans le mélange habituel, une très passagère impression de froid, bientôt suivie d'une forte réaction cutanée. A dose plus élevée, elles exposent à des accidents de congestions organiques qu'il importe de surveiller.

Les applications locales limitées déterminent une puissante action révulsive qui, fréquemment, se traduit par des éruptions vésiculeuses plus ou moins étendues.

Qu'il suffise enfin de rappeler que la médication hydrominérale n'a d'autres contre indications que les affections organiques du cœur, la tuberculose démontrée, et les manifestations fébriles aiguës.

Quand j'aurai ajouté que le climat de Lons-le-Saunier, à une altitude moyenne de 266 mètres, et bien abrité des vents du Nord, jouit, au moins pendant la belle saison de juin à octobre, des avantages qui lui viennent du voisinage des montagnes boisées ou couvertes de vignes, et que l'automne y est parfois d'une merveilleuse beauté, j'aurai démontré que la station est véritablement propice à une cure d'air, dans une atmosphère pure, qui favorise les exercices du corps, facilite le sommeil réparateur et permet généralement de très intéressantes excursions.

De fait, est-il, pendant la belle saison, pays plus pittoresque, plus attirant que notre superbe Jura. J'ai beaucoup voyagé ; j'ai vu des sites splendides ; je ne crois pas avoir rencontré nulle part un plus merveilleux assemblage de riches coteaux, de hautes montagnes, de collines ombreuses, de sapins et de cascades. Quand donc, ainsi que l'ont écrit Landouzy et Albert Robin, l'un et l'autre éminents spécialistes, la Société d'exploitation aura perfectionné son outillage, encore quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu rudimentaire bien que suffisant, alors surtout qu'elle aura réalisé de bons hôtels, sinon somptueux, au moins confortables, la station hydrominérale de Lons sera recherchée surtout des femmes et des enfants. Qu'elle se décide donc enfin à prendre exemple sur Besançon, qui, malgré sa belle installation de La Mouillère, en date de quelques années seulement, ne réalise certainement pas les mêmes avantages.

Et cependant, grâce à la savante impulsion de mon camarade d'armée le Médecin inspecteur Richaud, grâce au fructueux concours du Conseil général, du Conseil municipal, et de riches bienfaiteurs, Besançon a pu créer, pour les enfants chétifs, les deux beaux établissements de Beauregard et des Chaprais. Et là, sous l'action du sel, de l'air pur et du sol, sous le réconfort des exercices corporels qui amusent et garantissent de l'ennui, ces enfants attardés, lymphatiques ou anémiés récupèrent, en quelques jours, la vigoureuse santé qui fait les hommes utiles à la Patrie. Rien de plus facile, en vérité, que de réaliser de pareils établissements sur les pentes de Perrigny, de Montaigu ou de Montciel aux portes de de Lons-le-Saunier.

Je conclus : envoyez à la station hydro-minérale de Lons-le-Saunier les femmes et les enfants. Les femmes y trouveront, dans le calme, le remède efficace des maladies de l'appareil génital. *Faveant hæ conjugiis !* L'adage en dit plus sur les vertus des eaux chlorurées sodiques et bromurées, que toutes les dissertations scientifiques.

Les femmes y guériront les aménorrhées, les dysoménorrhées, les métrites et périmétrites, les ovaro-salpingites et surtout certains fibromes rebelles à toute autre médication. Les enfants y trouveront la guérison du lymphatisme et de la scrofule ganglionnaire, parfois même du mal de Pott et de la coxalgie. Ne méconnaissez pas la puissante efficacité du traitement, alors même que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des lésions osseuses entretiennent d'interminables suppurations, des ulcères atoniques, qui en sont l'habituelle conséquence. N'oubliez pas, non plus, nos glorieux blessés, qui trainent parfois si longtemps, des séquelles incompatibles avec une rapide cicatrisation. Toutes ces maladies ou lésions bénéficieront grandement non seulement des bains ou douches d'eaux-mères, mais encore, très certainement, de l'usage interne que facilite, si manifestement, l'incomparable source du Puits Salé. Mes chers compatriotes, gardez-vous donc, enfin, de négliger les magnifiques ressources dont vous a dotés la bonne nature, et ne dédaignez pas de les utiliser, tant dans votre intérêt pécunier que pour le bien de l'humanité souffrante. Les données scientifiques sont nécessaires pour déclancher l'action, elles sont impuissantes à la mener jusqu'au bout. Il y faut des jambes et de la volonté.

Un soldat, le général Dragomiroff, a dit : « La victoire ne se gagne pas d'un seul coup. Quelquefois, tu ne réussiras ni à la seconde, ni à la troisième fois ; grimpe une quatrième et davantage, jusqu'à ce que tu aies atteint ton but. » C'est ce qu'a fait notre maréchal Foch, et, par lui, nos poilus ont vaincu. Faites de même, mes chers compatriotes, et le succès ne tardera pas à couronner vos efforts.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine **BOURGEAT**

Y a-t-il du Pétrole

dans le Jura

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine BOURGEAT

Y A-T-IL DU PÉTROLE dans le Jura

I. — Y a-t-il du pétrole dans le Jura ? C'est là une question non moins actuelle et non moins intéressante que celle de savoir s'il y a de la houille. Si, en effet, la houille est nécessaire aux foyers domestiques, si son résidu de distillation, le coke, joue un grand rôle dans la métallurgie, le pétrole et ses dérivés deviennent d'une importance croissante à mesure que l'aviation se développe et que les moteurs à essence se multiplient. La consommation en augmente chaque année dans des proportions vraiment gigantesques. En 1860, il était à peine utilisé ; en 1906, l'extraction dépassait vingt huit millions de tonnes. Et notre pays n'entrait nullement en ligne de compte dans cette production : nous sommes restés jusqu'à ce jour tributaires de l'étranger, ce qui chaque année augmente l'écoulement de notre argent au dehors.

Pour ne citer que nos demandes à la Roumanie, elles n'étaient que de 10.560 tonnes, en 1897 ; dix ans après, elles avaient décuplé. La guerre, le développement des tracteurs ne les a certainement pas laissés au dernier chiffre. Elles ont donc monté et elles monteront encore par l'emploi du pétrole par la marine et par les chemins de fer. En Roumanie, en Russie, en Autriche, en Angleterre, on trouve un sérieux avantage à le substituer au charbon. Il ne réclame pas d'abord des compartiments

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

spéciaux, car son état liquide lui permet de se loger dans les moindres interstices d'une cale de vaisseau. Il n'est pas ensuite sujet comme la houille à des inflammations spontanées. Enfin, sous le même poids, il présente une puissance calorifique et motrice qui est de 33 % supérieure à celle de la houille.

Cela est dû à l'hydrogène qui entre dans sa composition. L'hydrogène, en effet, donne beaucoup plus de calories en brûlant que le carbone le plus pur.

Les meilleures houilles, les houilles grasses, contiennent assurément de l'hydrogène, ce qui les fait utiliser pour la production du gaz d'éclairage ; mais cette proportion n'est pas à comparer à celle du pétrole où les atomes d'hydrogène sont au moins en aussi grand nombre que ceux de carbone.

Tous les pétroles n'ont pas cependant la même composition, bien que tous soient, comme on dit en chimie, saturés d'hydrogène. Les uns font partie de la série grasse et proviennent exclusivement d'Amérique. Leur formule chimique est $C^{11}H2^{11}+2$. Les autres appartiennent à la série aromatique ou benzénique. Ils ont pour formule chimique $C^{11}H1^{11}+2$. Ils proviennent surtout de Roumanie et de Russie. Etant moins hydrogénés que les premiers, ils ne donnent pas les mêmes résidus par distillation. Ils ne donnent ni la paraffine, ni la vaseline comme les premiers, mais une matière particulière qu'on emploie sous le nom de *mazout* au graissage des machines.

Avant de chercher à savoir si le pétrole existe dans le Jura, il est nécessaire de rappeler ce que la Science dit de son origine. Si l'on ne consulte que les chimistes, le pétrole est d'origine purement minérale. Les belles synthèses faites en ces dernières années par M. Sabatier et le chanoine Senderens ont montré que l'on peut combiner le carbone avec l'hydrogène en présence de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

certains métaux de façon à reproduire un nombre sérieux d'hydrocarbures connus. M. BERTHELOT, de son côté, par la seule électricité, a fait la synthèse de l'acétylène, puis celle de la benzine, en chauffant l'acétylène en vase clos. On sait aussi que les carbures métalliques traités par l'eau donnent des hydrocarbures dont le plus connu est l'acétylène. Enfin, un chimiste suisse, le docteur BRUN, a constaté qu'on trouve beaucoup d'hydrocarbures dans les laves vitreuses vomies par les volcans. Il est si simple après cela d'attribuer l'origine du pétrole à l'arrivée de l'eau douce ou de l'eau salée sur des carbures métalliques situés dans l'intérieur de la terre. C'est la thèse qui était soutenue, il y a peu de temps, dans la Revue scientifique, par M. RIGAUD, ancien Ingénieur en Chef des Mines (1).

Les géologues, par contre, font remarquer que le pétrole, d'après les observations de BIOT, dévie le plan de polarisation de la lumière, phénomène que les substances d'origine minérale ne produisent guère à l'état liquide. Ils ajoutent, en suite, que l'on peut, comme l'a fait EUGLER, obtenir des pétroles en distillant des restes de poissons à une haute température et sous des pressions élevées. Ils font remarquer encore qu'il y a des régions dans la mer, spécialement dans la mer Rouge, où des débris de poissons, de mollusques et de crustacés s'accumulent pour engendrer de l'huile. Ils insistent, enfin, sur ce fait que les pétroles bruts ont presque tous une odeur désagréable qui est due à des matières azotées et sulfurées, dont la présence s'explique très bien en admettant l'origine organique, mais très difficilement dans l'hypothèse de l'origine minérale. Un fait que chaque théorie invoque en sa faveur est l'association assez commune du sel gemme avec le pétrole. Les chimistes l'expliquent en admettant qu'il provient de

(1) Nos du 9 et du 23 octobre 1920.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'eau de mer qui a engendré les hydrocarbures ; les géologues invoquent sa présence pour soutenir que ce qui se produit maintenant dans la mer Rouge s'est produit autrefois dans des lagunes salées, où le sel a contribué à la conservation des tissus animaux. Peut-être ces deux hypothèses sont elles exactes ; peut-être que dans certains cas l'origine est minérale, peut-être que dans d'autres elle est organique (1).

En Roumanie, par exemple, c'est l'origine organique qui ressort de toutes les observations faites jusqu'à ce jour. Les pétroles appartiennent à l'étage sarmatique remarquable par l'abondance de certains types d'animaux qui pullulaient dans des eaux saumâtres déposant çà et là du gypse et du sel par suite de leur évaporation. A Pechelbronn, en Alsace, les conditions ont été les mêmes. Peut-on en dire autant des pétroles de Pensylvanie ? Je ne le sais, mais une chose bien certaine c'est que il ne faut pas croire aux pronostics de certains personnages, illuminés ou monteurs d'affaires qui osent affirmer avec un air doctoral que le Jura doit contenir beaucoup de pétrole parce que ses plis montagneux ressemblent à ceux de la Pensylvanie. Pourquoi ne pas dire que tous les vieillards ont les mêmes caractères parce qu'ils ont à peu près les mêmes rides au front ? Une chose bien certaine aussi c'est qu'il ne faut pas croire que nos plaines françaises contiennent du pétrole parce que la plaine d'Alsace, qui en contient, leur ressemble ; quoi qu'il en soit, pour en revenir au Jura, l'origine minérale du pétrole, si pétrole il y a, ne peut guère s'y soutenir. C'est une région qui n'a rien de

(1) Les géologues, en préférant l'origine organique, sont loin de rejeter toute action mécanique dans la formation du pétrole. Les organismes qui périssent dans l'eau salée ne donnent que de l'huile. Il faut une compression mécanique ou l'action directe de la chaleur pour engendrer le pétrole à ses dépens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

volcanique ; les plissements nombreux qu'on y observe ne montrent nulle part des matières éruptives. Il n'y existe à ma connaissance qu'un seul filon bien net, celui de la Combe des-Prés, près de Saint-Claude. Il faut donc rechercher surtout s'il y a là des couches géologiques riches en organismes qui aient pu engendrer du pétrole.

II. — Lorsqu'on étudie les assises de la région, on en trouve qui sont peu fossilifères : telles sont en bon nombre les assises du jurassique supérieur. Celles là sont à éliminer, mais il en est qui sont riches en organismes animaux ou végétaux. Les principales sont : 1° les marnes irisées du Trias, où l'on trouve une houille terreuse, qu'on a essayé d'exploiter près de Salins ; 2° des couches schisteuses du Lias qui sont pétries de petites posidonies et qui brûlent avec flammes en donnant une odeur d'asphalte ; 3° les assises du Vésulien qui sont littéralement formées des valves d'une petite huître : l'*Ostrea acuminata* ; 4° certaines assises du Crétacé dit Néocomien riches en chamas ; 5° les marnes de l'Albien, où abonde une faune qui donne des phosphates ; 6° enfin, les assises de la Bresse à paludines, qui contiennent beaucoup de ces derniers organismes, en quelques points du moins. Voilà pour les couches observables, il me semble qu'il faut y ajouter les assises houillères, si, toutefois, elles se trouvent comme je le crois dans la profondeur du Jura. De ces assises, cependant, il faut éliminer et les marnes vésuliennes et la plupart des assises du Néocomien où les restes d'animaux se réduisent à des tests sans trace apparente de matière pulpeuse capable d'engendrer le pétrole. Restent donc les marnes irisées, les couches albiennes, les assises à paludines et probablement la houille. Les marnes irisées contiennent du sel, du gypse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se sont déposées dans une mer fortement salée. A-t-on des indices qu'elles puissent contenir des hydrocarbures ? Oui, si l'on en croit ce que racontre frère Ogérien d'un sondage fait à Grozon jusque à une couche de schistes pyriteux. Lorsque, dit-il, la sonde eut atteint ces schistes, il se produisit un dégagement si abondant de gaz d'une odeur si désagréable que les ouvriers durent cesser le travail. La sonde et les tuyaux provisoires pour le service d'aérage furent attaqués et corrodés en très peu de temps. L'analyse de ce gaz faite par M. Demoly donna les résultats suivants :

Hydrogène sulfuré :	15
Mélange d'hydrogène, de carbone et d'azote :	85

Possède-t-on les mêmes indices au sujet des couches albiennes et des assises à paludines ? Nous devons dire que non. Les assises à paludines ne se trouvent que dans la Bresse, et bien qu'elles correspondent comme âge à celles qui donnent le pétrole en Roumanie et au Caucase, elles n'ont pas subi les actions métalliques nécessaires pour faire paraître le pétrole. Elles sont horizontales, et n'ont pas subi ces compressions puissantes qui réalisent dans les terrains les températures et les pressions sous lesquelles Eugbert a trouvé le pétrole. Les couches albiennes sont visibles en beaucoup de régions étrangères au Jura, avec même abondance d'organismes ; mais nulle part, elles n'ont donné des hydrocarbures.

III. — Mais, outre les indices fournis par le forage de Grozon, se trouve-t-il quelque part dans le Jura des témoignages positifs de l'existence d'hydrocarbures ? Assurément oui, car, tout le long de l'arête qui domine la Suisse, il existe des nids d'asphalte dont un certain nombre sont exploités. L'asphalte n'est pas du pétrole,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais c'est un hydrocarbure qui en est voisin (1); comme le pétrole est essentiellement migrateur, qu'il pénètre les calcaires, on peut croire que l'asphalte n'est pas autre chose qu'une condensation du pétrole dans le carbonate de chaux. Ces gisements d'asphalte se trouvent à plusieurs niveaux géologiques: au jurassique inférieur, près de Vallorbe, au crétacé inférieur, dans le Val de Travers, dans la vallée de la Valserine et dans le Val du Fier, au niveau plus récent de la Mollasse, à Dordagny en Suisse et à Pyrimont en France.

Puisque ce n'est ni l'albien, ni les assises à paludines qui ont pu engendrer les asphaltes, à quel étage faut-il rapporter leur origine. Evidemment, ce n'est pas à l'étage de la Mollasse, ni à celui du Néocomien puisqu'il s'en trouve encore plus bas. Il faut descendre au moins au jurassique inférieur. Or, dans ce terrain, les fossiles n'offrent encore que leur test sans matière pulpeuse. Force est d'aller jusqu'aux marnes irisées ou à des formations plus anciennes encore. Ce qui justifie à mes yeux cette venue des profondeurs, c'est qu'au Niezet, au-dessous de Lélex, l'asphalte est comme en filon, traversant les couches géologiques. Elle n'est pas née dans les assises où elle se trouve logée, mais elle vient de plus bas.

Mon avis est donc que les parties profondes du Haut-Jura, depuis les montagnes de l'Ain jusqu'au Jura Neuchâtelois, contiennent des hydrocarbures. Je ne conteste pas qu'ils puissent avoir pour origine les marnes irisées. Mais, comme ces marnes dans la plaine du Jura n'ont donné jusqu'ici des dégagements gazeux qu'à Grozon, je serais d'avis qu'il faudrait plutôt reporter cette origine plus bas. Ne seraient-ils pas des témoins de la présence de la houille et un produit de sa distillation sous l'énorme chaleur engendrée au plissement

(1) L'asphalte est un hydrocarbure oxydé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Jura ? Comme c'est du côté de la Suisse que ce plissement a été le plus gigantesque, on comprendrait que c'est de ce côté là que les asphaltes se montrent.

J'émets cet avis sans engager assurément le lecteur à se lancer à des forages hasardeux. Ce n'est à vingt mètres, ni à cinquante, ni à cent, qu'il aurait des chances de trouver le pétrole. Il faudrait descendre beaucoup plus bas. Et puis l'opinion que j'émets n'est qu'une opinion. Peut-être que demain des faits nouveaux viendront la contredire. Le seul mérite qu'aurait alors cette courte étude serait celui d'une mise au point d'une question sur laquelle on affirme d'autant mieux qu'on a moins étudié.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine BOURGEAT

Sur les Tourbières

et la Tourbe

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chanoine BOURGEAT

SUR LES TOURBIÈRES

et la Tourbe

Il y a trente-sept ans, j'adressais à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny une note sur la formation de la tourbe dans nos marais du Haut-Jura. J'y faisais remarquer comment ces tourbières y présentent leur plus beau développement vers l'altitude de 800 mètres et comment on y peut constater plusieurs végétations successives : en particulier, celle des joncs et des laîches au début, puis celle des mousses et des sphaignes lorsqu'une première couche de tourbe a été formée. J'y montrais comment cette couche, jouant le rôle de filtre chimique, dépouille l'eau de fond du carbonate de chaux et permet aux sphaignes, que le calcaire fait périr, de prendre pied et de former un beau tapis végétal au-dessus d'un fond marécageux riche cependant en carbonate de chaux.

Ces observations ont obtenu droit de cité et sont entrées dans le domaine de l'enseignement, depuis le contrôle qui en a été fait par beaucoup de savants et, en particulier, par M. LANGERON, du Muséum.

Mais toutes les questions qui concernent les tourbières n'ont pas été abordées dans cette étude. A mesure que le combustible devient plus cher et que la tourbe acquiert une plus grande importance économique, il est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intéressant d'étudier sa répartition dans le Jura, sa valeur calorifique et le résidu qu'elle donne par combustion.

I. Répartition des tourbières dans le Jura ; leur richesse en tourbe.

C'est, comme je viens de le dire, vers l'altitude de 800 mètres que se montrent les tourbières dans le Jura. Elles occupent généralement le fond de vallées fermées et beaucoup d'entre elles sont les derniers termes du desséchement d'anciens lacs. Les mesures qui en ont été faites montent à une surface de 91 hectares et se répartissent comme il suit :

Esserval	12	hectares.
Bief-du-Four	45	—
Arsure-Arsurette	5	—
Mignovillard	1	—
Petit-Villard	5	—
Valfin-les-Saint-Claude	22	—
Total	91	—

Ces mesures laissent beaucoup à désirer, car il n'y est question ni des marais du Grandvaux, ni de celui de Chaux-des-Prés, ni de celui de Prénovel, ni de ceux des Prés-des-Villards et de la Rixouse, ni de celui de Grand-Essart, près de Saint-Lupicin, ni des marais des Moussières, des Hautes-Molunes, de Lamoura, des Rousses, etc.

En ajoutant ceux qui ont été oubliés, on doit arriver à un chiffre d'au moins 120 hectares.

En n'admettant que 100 hectares d'étendue et en

(1) On a calculé que le bois d'une forêt de cent ans carbonisé ne formerait qu'une épaisseur de 3 ou 4 millimètres répandu sur le sol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

supposant que la tourbe n'ait qu'une épaisseur moyenne de 1 mètre, on arriverait à un volume de 1.000.000 de mètres cubes. Comme l'épaisseur moyenne est au moins double, le cubage de la tourbe s'élèverait à un minimum de 2.000.000 de mètres cubes.

Lorsque la tourbe se dessèche, elle perd à peu près la moitié de son volume, ce qui réduit à peu près à 1 million de mètres cubes la tourbe assez desséchée pour être brûlée. En admettant que la densité moyenne de la tourbe soit de 1/2 (car la houille brune d'en haut est moins dense que la houille noire du fond), le poids total serait 500.000 tonnes.

D'autre part, on sait par des expériences de REGNAULT que le pouvoir calorifique de la tourbe desséchée est à peu près la moitié de celui de la houille. Les 500.000 tonnes de tourbe correspondraient ainsi à 250.000 tonnes de houille.

C'est assurément peu lorsqu'on songe aux centaines de millions de tonnes que l'on tire chaque année des mines de houille à travers le monde, mais c'est beaucoup en comparaison de ce que peut fournir la même étendue de bois (1). C'est beaucoup lorsqu'on admet, d'après les observations de LESQUEREUX et les miennes, que les deux mètres en question peuvent se régénérer tous les cent ans par la végétation des marais.

La tourbe d'ailleurs n'est pas seulement utilisable pour le chauffage. On en peut retirer une multitude de produits carburés, parmi lesquels de l'huile, des gaz, de la paraffine, de la créosote, et les acides que fournit le bois.

II. Exploitation de la tourbe.

L'exploitation de la tourbe comprend deux problèmes :

1° Comment faut-il exploiter la tourbe pour en retirer la plus grande quantité d'un marais ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

2° Comment faut-il diriger l'exploitation pour que la tourbe se régénère le plus vite possible?

A la première question il faut répondre que la meilleure méthode d'exploitation est celle qui se pratique en Suisse. Dans nos pays, on commence par enlever le gazon que l'on rejette dans les creux d'où l'on a extrait la tourbe et on continue ainsi jusqu'à ce qu'on arrive à une couche de tourbe jaune, après quoi on enlève la tourbe par bancs et l'on s'arrête lorsqu'on atteint l'argile blanche du fond. Dans cette opération, on perd toute la tourbe qui se trouve immédiatement au-dessous du gazon, parce qu'elle ne peut pas former des mottes assez consistantes. De plus, il arrive très souvent que, par la venue de l'eau, l'ouvrier ne peut pas pousser jusqu'à l'argile. Chez les Suisses, c'est un instrument mécanique qui broie toute la tourbe, qui la mélange et la fait passer à la presse hydraulique où elle perd presque toute son eau. Un séchage à l'air dans une remise suffit ensuite pour la rendre tout à fait propre au chauffage.

A la seconde question, il faut répondre d'abord que si on ne veut pas gêner la reproduction de la tourbe, il faut éviter de faire couler toute l'eau du marais. Les fossés que l'on pratique pour faciliter l'exploitation ne doivent pas être tout à fait desséchés. Si on les abandonne à eux-mêmes vers la fin de l'exploitation, ils deviennent le siège d'une végétation de carex et de joncs qui empêchent l'écoulement de l'eau et remettent ainsi automatiquement le terrain dans les conditions requises pour la poussée des végétaux.

Il faut aussi soustraire le marais à l'arrivée des eaux du dehors, car ces eaux plus ou moins troublées et plus ou moins riches en calcaire ne favorisent pas la végétation des sphaignes. C'est une faute aussi que de pousser la culture des céréales dans les marais. Cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

culture ne donne, en effet, que de pauvres récoltes Tout au plus peut-on en retirer quelques avantages lorsqu'il s'agit des raves et des choux.

III. Résidu de la combustion de la tourbe.

La tourbe en brûlant donne une cendre jaune qui diffère de celle du bois et qui ressemble à celle de la houille. On a beaucoup vanté la tourbe comme engrais. Ses cendres ne répondent pas à de tels éloges. La tourbe sèche répandue sur les prairies peut agir mécaniquement, pendant un certain temps du moins, en préservant les végétaux de la trop grande action de l'eau, mais elle n'est pas un engrais. Ses cendres ne valent pas celles du bois. Elles ne contiennent que fort peu de potasse et de soude. En retour, elles sont riches en fer et elles contiennent un peu plus d'acide phosphorique qu'un certain nombre de cendres de bois. Les chimistes qui ont fait l'analyse de ces cendres et des végétaux qui ont engendré la tourbe, en particulier MALAGUTI, ont constaté que les alcalis solubles s'en vont pendant le phénomène du tourbage.

Ainsi les sphaignes qui entrent pour une si large part dans la formation de la tourbe contiennent-elles, avant le tourbage, en moyenne 8 % de potasse sur 100 de cendres et 1,8 % de soude. Tassées à l'état de tourbe, elles ne donnent que 1,9 % de potasse et 0,9 % de soude.

Une question intéressante est de savoir d'où vient le fer que l'on trouve en proportion notable dans ces cendres. Est-il apporté par l'eau de fond qui en se filtrant le déposerait dans la tourbe déjà formée, ou bien tient-il aux végétaux qui ont formé la tourbe. Les deux modes sont possibles ; mais il n'est pas sans intérêt de noter que les principaux végétaux qui forment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la tourbe, telles que les carex ou laîches et les sphaignes sont très riches en fer dans leurs tissus vivants. Les carex brûlés en donnent en moyenne plus de 4 % et les sphaignes plus de 5 %, alors que les autres végétaux n'en donnent que 1 ou 2 %, rarement 3. Les végétaux des marais agiraient ainsi comme certaines algues qui absorbent facilement le fer dans leurs tissus.

Comme il y a toujours un peu d'azote dans les cendres, on est à se demander aussi s'il provient de l'eau du fond, ou s'il n'est pas pris directement à l'air. On sait que les végétaux inférieurs et les nodosités des racines du trèfle ont cette propriété. C'est une question intéressante à étudier par les jeunes naturalistes qui se plaignent trop qu'il n'y a plus rien à découvrir. Si la chose était, la tourbière serait un intéressant laboratoire de production de l'azote. Ce corps ne peut venir, en effet, des engrais, puisque jamais on n'en met dans les tourbières en exploitation.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. CARREZ

NOTES HISTORIQUES

sur la Chaux-des-Crotenay

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. CARREZ

NOTES HISTORIQUES
sur la Chaux-des-Crotenay

La Chaux-des-Crotenay est un village situé dans la région moyenne des montagnes du Jura, d'origine fort ancienne, qui devint au moyen-âge le centre d'une baronnie assez importante.

J'essayerai de raconter d'abord les principaux faits de son histoire pendant la période féodale et la conquête française, puis je montrerai comment disparut, à la veille de la Révolution, cette baronnie, après avoir eu son heure de célébrité.

***

Quelle est l'étymologie du nom de ce village ?

Le mot Chaux se rencontre dans la dénomination d'un assez grand nombre de localités de nos montagnes jurassiennes. D'après certains auteurs, il viendrait du latin *calma* (pâturage pouvant être défriché et cultivé en céréales) qui a donné en français chal, chaux, chaume, chaumois, chalèmes.

Au moyen-âge, les seigneurs et les abbés acensèrent souvent des chals ou chaux à des colons venus des pays voisins, à la suite d'une guerre ou d'une épidémie ayant dépeuplé les campagnes et laissé les terrains en friche. Quelques habitations s'élevèrent dans les clairières des grandes forêts de sapins ; ce fut l'origine des hameaux, puis des communautés, celles-ci distinguées plus tard les unes des autres par une seconde appellation :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chaux-du-Dombief, Chaux-des-Prés, Chaux-des-Crotenay, etc. Telle est l'opinion de Désiré MONNIER (1) et dom BENOIT la confirme dans son Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude (2).

BULLET, dans ses « Mémoires sur la Langue celtique » affirme que le mot chaux vient de chod (forêt) (3), tandis que ROUSSET (4) et le président E. CLERC y trouvent l'indication d'une voie romaine (5).

Aucune de ces étymologies n'est solidement établie.

Il en est de même pour la seconde partie de ce nom.

S'agit-il, comme le croit l'auteur du *Dictionnaire historique des communes de Franche-Comté,* du *Protonacum* figurant dans le diplôme de l'Empereur Lothaire, en 855, ou ce mot a-t-il quelque rapport avec Crotenay, village des environs de Champagnole ?

Le nom primitif se rencontre dans deux chartes : *Les Exrotenois* (1295) (6) et *Les Escrotenés* (1286) (7) : telle était d'ailleurs la prononciation locale des anciens habitants de cette commune. La forme « Crotenay »

(1) Voir Annuaire, année 1854, p, 183.

(2) Voir T. I, p. 320.

(3) « Chaux, près de Clerval. La forêt qui est près de ce village le touchait autrefois. Chod, forêt. La Chaux-des-Crotenay, La Chaux neuve ont la même étymologie. » Voir T. I, p. 156.

(4) « Le village de la Chaux (sur Champagny) tire son nom des voies romaines qui le traversaient et qu'une vigie élevée dans le lieudit au Châtelet était destinée à protéger. ROUSSET, T. I, p. 85.

(5) « On les appelle (les voies romaines) suivant les localités diverses, chemin ou levée de Jules César, chemin romain, chemin des Allemans, chemin ferré, Ferrière, Chemenot, Estrée Estrelle, Late, Vaivre, Chaux, etc. ». Cl. La Franche-Comté à l'époque romaine représentée par ses ruines, par E. CLERC. p. 89.

(6) Voir annexe 3.

(7) Cartulaire de Hugues de Chalon, p. 111, n° 162. Cette charte figure aux Annexes n° 2, car elle intéresse un certain nombre de localités voisines de la Chaux-des-Crotenay.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

semble en être une altération. Quant à la signification du mot, elle est inconnue.

On ne sait rien au sujet de l'histoire de ce village pendant les premiers siècles de notre ère ; mais s'il faut en croire la tradition, la vallée de la Lemme aurait été peuplée aux époques gauloise et gallo-romaine ; les croyances et les traditions populaires y sont restées longtemps et profondément enracinées.

Des chemins très anciens parcouraient son territoire et devinrent, au moyen-âge, les voies de communication entre Salins et St-Claude, Salins et Nyon, par les cols de la Savine et de St-Cergues. Actuellement encore, la route nationale de Paris à Genève franchit le défilé de Cornu en suivant à peu près la direction de ces voies dans leur partie commune, entre Champagnole et St-Laurent.

La Chaux-des-Crotenay se trouvait primitivement enclavée dans la grande paroisse de Sirod, laquelle faisait partie des libéralités accordées à l'Abbaye d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice dans le Valais) par le roi Sigismond de Bourgogne.

En réparation d'une faute grave, le souverain établit, dans ce monastère, *la louange perpétuelle*, nécessitant la présence de neuf cents religieux qui « eurent la charge de se succéder jour et nuit dans la basilique pour y chanter sans interruption les louanges divines » (1).

Pour suffire à un service aussi important il fallut bientôt faire appel aux moines de Condat à qui le pieux roi accorda des territoires considérables dont Salins, avec le château de Bracon, était le centre.

Sirod et Mièges passèrent ainsi à l'Abbaye du Mont-Jura, et ces possessions furent confirmées par Lothaire en 855 et Frédéric Barberousse en 1184.

(1) Dom Benoit, T. I, p. 178.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

La date de l'érection de la baronnie de Chaux-des-Crotenay est inconnue. Toutefois elle est postérieure à la fin du XIII[e] siècle, car la charte de 1286, citée plus haut, n'en fait pas mention.

Possédée à l'origine par les sires de Commercy, seigneurs de Montrivel, cette baronnie comprenait : La Chaux, Entre-deux-Monts, Crans, Cize, Montliboz et le Châtelet, avec quelques meix sur le territoire de Syam.

Le seigneur avait le droit de haute, moyenne et basse justice. Tous les sujets étaient soumis à la mainmorte, à l'exception de ceux du chef-lieu de la terre (1).

Par suite d'un mariage, elle fut portée en dot à un membre de la famille d'Arbon. Réunie à la seigneurie de Château-Vilain vers 1393, elle en fut séparée en 1419 et passa, on ignore à quel titre, à la maison de Poupet, dont l'un des membres les plus illustres fut Charles DE POUPET, connu sous le nom de M. DE LA CHAUX.

Nommé Conseiller de la régence pendant la minorité de Charles-Quint, associé à celle du Cardinal Ximénès en Espagne, grand bailli d'Aval, ambassadeur à Rome, précepteur de l'Archiduc Ferdinand. Ce « seigneur accompli » tint une place importante en Franche-Comté à la fin du XV[e] siècle. Il se retira dans sa vieillesse en son château de La Chaux et y mourut en 1529 (2).

L'un de ses fils, Jean DE POUPET, seigneur de la Chaux, devint gentilhomme de la Chambre de l'Empereur. Il était à Insbruck en 1552 au moment ou Charles-Quint, cerné par les troupes de Maurice de Saxe, put échapper à un désastre certain grâce au dévouement des fidèles Comtois de sa garde personnelle.

(1) Voir ROUSSET, T. II, p. 67.

(2) CHEVALIER, Mémoires historiques sur la ville et la seigneurie de Poligny, T. II, p. 459.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait épousé Antoinette DE MONTMARTIN, « l'une des plus belles personnes et des plus vertueuses de son temps et qui mérita à la Cour de Bruxelles une réputation décidée de beauté, de graces et de sagesse » (1).

De cette union naquit une fille unique, Anne DE POUPET, mariée à Jean DE BAUFFREMONT, seigneur de Clairvaux, gentilhomme de la « bouche du roi d'Espagne ». Leur fille unique, dont le roi Philippe II fut le parrain et une princesse de Danemark la marraine, mourut avant sa mère. Celle-ci donna par testament sa terre de Chatelvilain à son mari et celle de la Chaux à son oncle Guillaume DE POUPET, abbé de Baume, autre fils de M. DE LA CHAUX.

Guillaume DE POUPET, abbé de Baume, de Balerne et de Goailles, prieur de Lons-le-Saunier, seigneur de la Chaux, etc., fut le protecteur des savants et des littérateurs du pays. Il fut le premier chanoine de Besançon nommé par l'Empereur et jouit d'une très grande considération. Il mourut le 18 août 1583 dans son abbaye de Baume où l'on voit son mausolée.

Il avait institué pour son héritier Louis DE LA BAUME, comte de Saint-Amour, à charge par ce dernier de relever le nom et les armes de POUPET (2). Dans cet héritage se trouvait donc comprise la terre de la Chaux.

Un descendant de ce seigneur, Charles-François DE LA BAUME, gaspilla son immense fortune et fut obligé de vendre la plus grande partie de ses biens. Son fils unique, Jacques-Philippe DE LA BAUME, comte de Saint-Amour en recueillit quelques débris et notamment la baronnie de La Chaux. Il mourut sans postérité. Ses héritiers vendirent le domaine à Jean-Baptiste FRÉMIOT,

(1) id., p. 460.

(2) Les armes de POUPET étaient d'or au chevron d'azur, accompagné de trois perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules. — CHEVALIER, T. II, p. 463.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 27 janvier 1724 (et non en 1720 comme l'indique ROUSSET, T. 11, p. 70). Ce dernier prit le titre de « Syr de la baronnie de la Chaux, seigneur de Crans et de Cize ».

A sa mort, arrivée en 1776, sa sœur et héritière universelle, Edme-Thérèse FRÉMIOT, de Cize, aliéna la Chaux à « noble Jean-Baptiste GUÉRILLOT, ancien capitaine d'infanterie, lieutenant de MM. les Maréchaux de France, demeurant ordinairement à Salins », par acte de vente passé à Besançon, le 13 février 1778 (1).

Ce domaine devint ainsi la propriété de la famille Guérillot, originaire de St-Lothain, dont deux membres, Jacques et Claude GUÉRILLOT avaient obtenu, par lettres patentes de 1636 (2), l'autorisation de tenir fief noble.

*
* *

Le château de La Chaux s'élevait sur une colline qu'aucun relief accentué ne distingue des hauteurs avoisinantes.

Du sommet de cette butte, on jouit d'un coup d'œil superbe sur les vallées de la Saine et de la Lemme. Le terrain très boisé empêche de reconnaître facilement les restes du vieux manoir. Seul, un pan de muraille à moitié envahi par les broussailles rappelle le souvenir d'une construction féodale.

Cependant en explorant l'emplacement au nord-est, on finit par découvrir les vestiges d'anciennes tours. Une voûte à demi-effondrée nous révèle quelque sombre galerie dont l'ouverture, presque comblée, est peut-être

(1) Cette pièce inédite figure aux Annexes et provient des archives de Chalon appartenant à S. S. le Prince d'Arenberg à Arlay. Elle m'a été communiquée par M. de Chivré, membre de la Société d'Emulation du Jura, à qui je tiens à adresser ici mes sincères remerciements.

(2) *Annuaire du Jura*, 1863. p. 117.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'entrée du souterrain conduisant, dit-on, à la chapelle castrale, devenue plus tard l'église paroissiale (1).

Au nord, sur un rocher abrupt, subsistent encore les restes de murs dont l'épaisseur nous donne l'impression de la puissance de cette « forteresse célèbre, admirablement située sur une montagne très élevée, et fortifiée à la fois par la nature et la main des hommes » dont parle Gilbert Cousin dans son voyage à travers la Franche-Comté, de 1552 à 1562 (2).

D'après les descriptions que nous ont laissées D. Monnier et Rousset, le château était flanqué de trois tours rondes bâties sur le bord d'un rocher perpendiculaire. Il se composait d'un mur d'enceinte percé d'une porte protégée par deux tours, de la maison-forte avec ses dépendances et d'un donjon isolé. Un passage souterrain mettait en communication le château et le donjon et avait une issue à mi-côte du rocher. Un double fossé, taillé dans le roc, mettait la forteresse à l'abri d'un coup de main, du côté de l'ouest. Le château était d'une grande magnificence et une tradition porte à 300 le nombre de ses cheminées. Il était le séjour de prédi-

(1) L'église de la Chaux-des-Crotenay daterait, d'après le regretté Abbé Brune, de la fin du XV^e^ siècle. Elle serait contemporaine du château construit probablement à cette époque par Guillaume de Poupet ou son fils Charles, dit de Clermont et nommé communément dans son temps le Seigneur de La Chaux. Elle renferme plusieurs œuvres d'art dont la description a été donnée dans une notice publiée au *Bulletin de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts et des Départements*. (Année 1914, p. 159). Voir Annexe, n° 4.

(2) La Franche-Comté au milieu du XVI^e^ siècle, traduction de M. Emile Monot, p. 88.

Gilbert Cousin exagère lorsqu'il dit que la forteresse est située sur une montagne *très élevée*. Le voyageur qui irait du Pont de la Chaux aux Planches serait embarrassé pour la distinguer des autres collines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lection des sires DE POUPET, qui y reçurent plus d'une fois des hôtes royaux (1).

Voici, à ce sujet, ce que rapporte DE ST-JULIEN DE BALEURE.

« Un sieur de la Chaux, du nom de POUPET, en la Comté de Bourgogne, eust cest heur qu'une duchesse de Bourgogne (aucuns disent une impératrice, femme de Frédéric III) feit ses couches en sa maison de la Chaulx. Le bon traitement que la princesse reçut céans fut cause que led. S. de la Chaulx fut retenu et mis en honorable estat chez icelle princesse. Il s'y porta si vertueusement et acquis tant d'honneur et crédit, que depuis luy et successivement un sien fils, furent en grands estats chez l'empereur Maximilien, premier du nom. Et la dame de la Chaulx fut dame d'honneur de Mad. Marie de Bourgogne, femme dud. empereur. »

D'autre part, ROUSSET rapporte qu'en 1502 « l'Archiduc Philippe (2) parcourut la Franche-Comté, revenant d'Espagne, où son épouse et lui avaient été reconnus héritiers du royaume de Castille. Ce prince, aimable et chéri de ses sujets, fut reçu au château de la Chaux-des-Crotenay par Charles DE POUPET, son chambellan et son premier sommelier. »

Le château de la Chaux renfermait une bibliothèque remarquable.

Un des plus célèbres chroniqueurs du moyen-âge, Olivier DE LA MARCHE (2), y a puisé la plus grande par-

(1) D. MONNIER, *Annuaire*, 1854, p. 184, ROUSSET, T. II, p. 70.

(2) Fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne.

(3) Olivier DE LA MARCHE était Bourguignon et naquit vers 1425. En 1447, il était écuyer panetier de Philippe-le-Beau, duc de Bourgogne. En 1452, il accompagnait le duc de Charolais dans son expédition contre la ville de Gand. En 1456, il devint panetier du Comte et le suivit dans sa vie aventureuse. Fait prisonnier à la bataille de Nancy où périt Charles le Téméraire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tie de ses « Mémoires » écrits en vue de l'éducation de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, père de Charles-Quint,

Cette forteresse, théâtre de divers événements que nous rapportons plus loin, fut détruite en 1691 sur l'ordre de Louis XIV. L'intendant de Franche-Comté réquisitionna pour sa démolition, douze ouvriers de la paroisse de Foncine-le-Haut, ainsi que le constate une note trouvée dans les Archives de cette localité.

*
* *

D'après ce qui a été dit plus haut, la baronnie de la Chaux était un démembrement de la seigneurie de Montrivel.

Cette dernière place ayant été démantelée par Louis XI en 1479, comme ses voisines Montrond et Chatelneuf, on peut se demander pour quelle cause la forteresse de la Chaux n'a pas eu à subir le même sort.

Le roi de France avait une grande dévotion pour les reliques de « Monseigneur saint Claude ». Les divers pèlerinages qu'il accomplit à la célèbre Abbaye du Mont Jura furent accompagnés de largesses princières. On peut donc conjecturer que les moines de Condat obtinrent du souverain la conservation du château-fort qui défendait l'entrée de leur patrimoine.

L'invasion de la Comté par Henri IV en 1595 n'eut aucune répercussion dans la région montagneuse.

C'est pendant la guerre de Trente Ans que notre malheureuse province eut à souffrir les pires horreurs.

En 1639, les troupes de Weymar ayant pris la ville de Brisach, pénétrèrent en Comté par Montbenoit et

il renonça à la carrière des armes et se consacra à l'éducation de Philippe-le-Beau. Il mourut à Bruxelles en 1502. (Notice sur Olivier DE LA MARCHE), Bibliothèque municipale, p. 303.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Morteau, à la faveur d'un hiver exceptionnellement doux.

Le duc de Guérriant s'empara de Nozeroy et de Château-Vilain, puis il assiégea le château de la Chaux « belle place, dit Girardot de Nozeroy, dont le feu seigneur de la Chaux, de la Maison de la Baume, portait le nom, et l'emporta par composition. »

Le jeune comte de Nassau, à la tête d'une bande de Suédois et d'Allemands hérétiques, marcha sur St-Claude pour détruire les reliques du glorieux évêque, vénérées depuis des siècles, et piller le monastère ; mais une panique se mit dans les rangs de ses soldats qui évacuèrent la ville après l'avoir en partie incendiée.

Weymar y envoya alors La Motte-Houdancourt qui vint ensuite occuper le château de la Chaux.

Cependant les Francs-Comtois s'étaient ressaisis et commençaient à inquiéter les envahisseurs. Le Baron d'Arnans et Lacuzon harcelaient sans relâche Français et Suédois. Pendant que le célèbre chef de partisans reprenait la ville de St-Claude, d'Arnans forçait à la retraite les troupes de La Motte-Houdancourt en emportant d'assaut le château de la Chaux, le 14 mai 1639.

La reprise de la forteresse fut partout accueillie avec joie. De Besançon, le Marquis de St-Martin (1) adressa au Baron, la lettre suivante :

A Monsieur le Baron d'Arnans, colonel de cavalerie, commandant les bannières d'Aval à la Chaux.

Monsieur,

« Je n'ai jamais moins espéré de votre zèle au service de Sa Majesté, que celui dont vous avez donné de si fidèles témoignages en l'occasion qui se présenta l'autre jour à la retraite des ennemis de la Terre de St-Claude, après avoir

(1) Commandant des troupes de Philippe IV, roi d'Espagne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

regagné un poste aussi important que celui de la Chaux, duquel ils s'étaient emparés, vous assurant que j'en reçois une satisfaction très particulière, et qu'en tout ce qui sera de votre avancement, j'y contribuerai de mon côté, tout ce qu'il me sera possible, ainsi que vous pouvez en être certain ; et pour ce j'envoie à Monsieur le baron de Scey la patente de mestre de camp pour la levée du régiment d'infanterie que vous avez désiré ; et sans doute en cela et en toute autre occasion, je vous témoignerai que je suis, Monsieur, Votre très humble serviteur.

Le Marquis de St-Martin, Vaudrey (1).

Le baron d'Arnans nommé au commandement supérieur d'Arbois, Nozeroy, La Chaux, Montsaugeon, Châteauvilain, reçut le titre de gardien de toutes les montagnes du baillage d'Aval (2).

Pour répondre aux déprédations du marquis de Villeroy dans le baillage d'Amont, il reçut du Parlement de Dole l'ordre d'entrer en Bresse ou en un autre endroit du Comté de Bourgogne, et d'y exercer tous les actes d'hostilités possibles sur les fonds, maisons et héritages, en publiant et faisant entendre qu'il continuerait de toutes parts autant de temps que l'ennemi s'occuperait aux dégâts des moissons (3).

Par une lettre datée de La Chaux, le 16 juin 1640 (4) d'Arnans répondit qu'il ne manquerait pas d'exécuter ces ordres « avec toute la douceur (5) que je coignois estre de vos intentions ».

(1) Girardot de Nozeroy. — Histoire de la Guerre de Dix Ans.

(2) E. Clerc. — Notice historique sur le baron d'Arnans, *Mémoires de la Société d'Emulation*. 1875, p. 238.

(3) Voir lettre du Parlement de Dole au baron d'Arnans, datée de Dole, 14 juin 1640, *Mémoires de la Société d'Emul.*, 1875, p. 275.

(4) Id.

(5) « Terrible ironie sur cette campagne d'extermination », dit E. Clerc. (Id.).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est donc sur les ordres du Parlement que d'Arnans envoya Lacuzon ravager la Bresse et le Bugey. Les méfaits tant reprochés au héros franc-comtois n'étaient que de dures représailles en réponse aux dévastations systématiques des Français dans toute la région comprise entre Gray et Dole, et sa mémoire, en aucune façon ne saurait en être ternie.

La Franche-Comté entièrement ruinée décimée par la peste et la famine, retrouva enfin sa neutralité en 1643 et, aux traités de Westphalie, fut rendue à l'Espagne à laquelle elle n'avait cessé de rester fidèle.

Pendant les deux guerres de Louis XIV, en 1668 et 1674, La Chaux n'eut pas trop à souffrir, car les efforts du Grand Roi pour soumettre la Comté, se portèrent surtout sur les principales villes, Besançon, Dole et Salins. La montagne fut épargnée.

Toutefois le château fut occupé par une garnison française. M. de la Bretonnière, capitaine de cavalerie au régiment du Plessis, certifiait y avoir logé sa compagnie de cinquante hommes, du 8 décembre 1678 au 18 juin 1679. « Et je déclare de plus, ajoute-t-il, n'avoir jamais envie d'y retourner, quoique les habitants ayant fait ce qu'ils ont pu dans leur pauvreté, pour soutenir le logement. » (1).

Pendant la période du retour de la Franche-Comté à l'Espagne, à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, le Marquis de Listenois, de la maison de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, n'ayant pu obtenir de la Cour de Madrid le commandement d'un régiment de dragons, ourdit une conjuration contre le gouverneur de la province, dans le but évident de préparer une intervention des troupes du roi de France et de faciliter ainsi une seconde invasion de la Comté.

Listenois surpris à St-Lothain par un corps com-

(1) *Annuaire du Jura*, 1854, p. 187.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mandé par Lacuzon dut s'enfuir, abandonnant les malheureux paysans qu'il était parvenu à soulever. Il vint se réfugier au château de la Chaux-des-Crotenay où il séjourna quelques jours. De là, il put gagner le Bugey et trouva bientôt bon accueil auprès de Louis XIV.

Nommé colonel d'un régiment de dragons qui porta son nom, il fut mortellement blessé au combat d'Ensheim, le 3 octobre 1674 (1).

*
* *

Pour compléter ces quelques notes historiques, il me resterait à montrer ce que devint la communauté de La Chaux-des-Crotenay sous l'Administration française de l'ancien régime et pendant la période révolutionnaire.

Les documents que j'ai pu recueillir tant aux archives de la Préfecture qu'à la Mairie de cette localité me permettront peut être de compléter l'histoire de ce village auquel je reste attaché par de nombreux souvenirs.

H. Carrez.

On trouvera aux Annexes une série de pièces justificatives dont l'une est inédite.

(1) Pour tout ce qui concerne la révolte du marquis de Listenois, lire l'étude de E. Clerc, Histoire des Etats-Généraux et des Libertés publiques en Franche-Comté, publiée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation*, année 1880, p. 68.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ANNEXES

1. — **Extrait de la charte de Lothaire, 1er empereur d'Occident, roi de Lorraine et de Bourgogne, datée de l'an 855** (1).

....

« Et nous accordons aux moines dudit monastère, pour le bien de notre âme, le droit de posséder librement, en vertu de la confirmation que nous octroyons à ces serviteurs de Dieu, tout ce qui leur appartient en propre, selon la demande de l'archevêque et abbé Remy, sans qu'aucun de ceux qui seront appelés à régir ou à gouverner le dit monastère puisse jamais rien soustraire des lieux ci-dessous nommés, savoir : Molinges (*Molingas*), Viry (*Viregium*), la celle de Dortan (*cellam Dortincum*), la celle de Borbonze (*cellam Borbontiæ*), la celle de Salaize (*cellam Salicibus*), Chavannes (*Cavannas*), Vernosc (*Vernium*), Chanaz (*Casnatis*), Idris, Lauconne (*Loconna*), Saint-Remy (*Remningus*), *Altriacum*, Senoches (*Senolcas*), Cessy (*Sessiacum*), Ambutrix (*Ambutriacum*), Coisia (*Cosiacum*), Cessiat (*Septiacum*), *Tapsanacum*, Sélignac (*Silaniacum*) *Pisaditium*, Dancia (*Dantiacum*), Martigna *Martiniacum*), Onoz (*Hagonoscum*), Moirans (*Morincum*), *Castanniacum*, *Nigromedis*, *Nantum*, Meussia (*Musciacum*), Oysenans (*Ausinincus*), Mièges (*Medias*), Sirod (*Sigproscum*), Villemotier (*Villæ Cellum*), Gex (*Jaidis*), et tout ce qui a été donné en divers lieux au monastère de Saint-Oyend, par la libéralité de Richard, de Warning, de Ratold, de Madalulfe et d'Emmon, comme aussi *Cursiacum*, et Crotenay (*Protonacum*). les villages qui sont à la porte et dans les environs

(1) Cette charte est aux Archives du Jura, série H, fonds de St-Claude. La reproduction phototypique et la traduction se trouvent dans l'*Histoire de l'Abbaye et de la Terre de Saint-Claude* par D.-P. Benoit, T. 1, p. 364.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Saline, et aussi *Oscellam*, et tout ce que les dits moines possèdent dans la Province et la Gothie. »

. . . . . .

2. — **6 juillet 1286. — Lettre de la recognossance don fié de Chastelvilain, de Montrevel et de plusieurs villes.**

Nous Vauchiers de Commerci, sires de Chastelvilain, faisons savoir à tous ces qui verront et orront ces présantes lattres que nous, à parpetuel mémoire avoir çay en avant, de nostre bone et propre velonté, pour bien et pour leaulté, confessons et recognossons que nous tenons nous chastiaux, c'est assavoir Montrevel et Chastelvilain rendables et jurables, pour nous et pour nouz hoirs à toutjorsmais permaignablement, don noble baron monsignour Jehan de Chalon, signour d'Arlay, nostre amey signour et neveu ; et confessons et recognossons que nous tenons en fié lige, pour nous et pour noz hoirs à toutjours mais permaignablement, doudit monsignour Jeham de Chalon, signour d'Arlay, toutes les choses ci-après contenues et escriptes : c'est assavoir Champaignole et le merchié et les foires doudit leu, Escuvillon, Woinon, Saint-Germain et ce que nostre peres, avait à Sise et es apartenances, Le Pasquier, Verz, Lumuy, Le Nam, Sapoy et la garde de la grange d'Ardon, et ce que nous avons es viles dou reverbois, à Moutou, à Latoy, à Larderet, le bois de Tarevant et les conquestes que nous avons fait en la terre et en la chastelenie de Montrevel et de Chastelvilain et es apartenances doudit leu, Sirous, Conte, Gylley, Gylleret, Len, Traffaye, Cyam, Syen. l'Abergement desouz Chastelvilain, Le Chaleme, La Perroine, l'Essart-au-Moinne, le fort de Fontcenne, *Les Escrotenés*, Entremonz, les jouz, les bois, les justices, les laic, les riveres, les estanz, Charbonel, Charencé, les appartenances et les fiez et les rierefiez de tous les lieus dessus nommez et des appartenances, quamque nous avons et poons avoir conquester [et] édifié es chastiaux et es viles, es territoires et es apar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenances de touz les lieus dessus diz en quelque menière que ce soit et comment que il soit nommez et appelez, sauz ce que nous avons à Nay et ceu que nous avons conquis à Sise de Jeham de Cossenay. Et avons repris doudit monsignor Jeham de Chalon, signour d'Arlay, nostre amé signour et neveu, en accressement de fié ligemant, toutes les conquestes et les édifiz que nous avons fait et ferons ou porrons faire, pour nous et pour nouz hoirs, en noz chastel et en noz chastelenie de Montrevel et de Chastelvilain, et es territoires et es appartenances desdiz chastiaux et de touz les lieus dessus devisez et escripz. Et prometons, pour nous et pour noz hoirs, au devantdiz monsignour Jeham de Chalon, signour d'Arlay, nostre amé signour et neveu, lui et à ses hoirs, par nostre soiremant courporelmant doné sus saint évangile, tenir fermemant et garantir permaignablemant toutes les choses dessus devisées et escriptes, et en la forme et en la menieire dessus dite. En tesmoins de ces choses, nous avons mis nostre seel pendant em cestes presentes lettres, et avons proié et requis à religions home et honeste Raoul, abbé don Laic-de-Carnens (1), de l'ordre de Premonstré, de la dyocese de Losanne, et à noble et saige monsignour Henri, signour de Jou, que il metent leur seaux pendant en ces presantes lettres auvec le nostre,.. Ce fut fait et donné l'am de l'incarnation de Nostre Signour corrant par mil CC octante et siex, l'uictive de saint Père et saint Poul, apostres.

Cartulaire de Hugues de Chalon, n° 162, p. 111.

3. — **1294. — Charte d'affranchissement par Vauthier de Commercy, sire de Montrivel et Marguerite, sa femme. (La Chaux-des-Crotenay et Entre-deux-Monts).**

Nous Vauthier de Commercy, sire de Montrivel, et nous Marguerite, dame de ce même lieu, faisons savoir que, comme dame Agnes cay en arrieres dame de Commercy,

(1) Lac de Joux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eut abergé et accensé a toujours mais es habitans des Exrotenois et des Entre-deux-Monts...

Et voulons et octroyons es habitans desd. lieux que chacun puisse vendre, l'un à l'autre, sa maison, sa terre par notre louds payans.

Et voulons que si aucun y mourroit sans hoirs de son corps que la échoitte vint au plus prochain, et que nous ne notre hoir ne puissions rien demander en l'eschoitte ne dire que nous y eussions la mortemain, ne nulle raison, ne nulle action, mais la quittons.

Et voulons et octroyons esd. habitants desd. lieux que si aucun vouloit partir d'illes nous que n'y voulsût plus demeurer, il s'en puet aller tout quitte, que nous ne pouvons rien demander, mais si nous requiert que nous le conduyons nous ou notre commandement, le devons conduire un jour et une nuit sauf et sûr le corps de luy.

Et si nous devenons chevaliers ou notre hoir, ou mariassions notre fille, ou allassions outremer, ou achetassions terre que nous coustats 200 livres ou plus, ils nous doivent aidier un chacun par son povoir et selon raison...

Nous led. Vauthier, sire de Commercy, à la requête de lad. Marguerite notre femme, avons mis notre seel et avons requis religieux baron Guillaume, abbé de Balerne, qu'il mit son seel l'an 1295.

Coll. Droz, *Bibl. nat.* t, XXVII, p, 25.

A. Dév. Etude sur la condition des personnes, des biens et des communes au Comté de Bourgogne pendant le moyen-âge, p, 318, *Bibliothèque municipale de Lons-le-Saunier.*

4. — Droits curiaux de la paroisse de La Chaux-des-Crotenay.

« La paroisse de la Chaux-des-Crotenay comprenait plusieurs communautés, savoir : La Chaux, Entre-deux-Monts, d'une partie de Morillon, du Châtelet et de Mont-Liboz. Quelques années après les dernières guerres de Franche-Comté, toute la paroisse consistait en 110 feux ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

600 âmes. L'abbé de Saint-Oyen avait, dans le temps, pourvu à cette cure, bien qu'il soit arrivé une fois au prieur d'Arbois d'y nommer, en 1671. Il est certain, porte une note manuscrite, que le vaisseau actuel de l'église n'était pas encore bâti en 1400. Il est de style ogival, supporté par deux rangs de piliers à colonnettes, éclairé par des fenêtres à meneaux et à vitraux peints où l'on distingue encore des écussons. Les armes de Poupet, accompagnés de crosses abbatiales ou épiscopales, y font reconnaître les constructeurs de cette partie de l'église, c'est-à-dire l'un des trois évêques de Chalon que nous avons déjà nommés. Un tableau votif sur bois représente les anciens seigneurs du lieu, à genoux devant St-Christophe avant leur départ pour Jérusalem.

Il y a deux tombes remarquables dans cette église : l'une serait celle de Charles de Poupet, dit-on, et porterait le millésime de 1530, contrairement à l'opinion de Chevalier. L'autre tombe serait celle d'un Frémiot et daterait de 1776. »

. . . . . .

« Les droits curiaux de la paroisse de Chaux-des-Crotenay, détaillés dans un cas posé des habitants, méritent d'être consignés dans des notes destinées à faire connaître l'état et les habitudes de nos aïeux dans leurs rapports avec leurs pasteurs.

Ils consistaient : 1° Dans le revenu d'une ferme au village de la Chaux, montant à 123 livres ; 2° le rendage de pièces de terre au village d'Entre-deux-Monts, montant à dix-neuf livres ; 3° six sous huit deniers pour chaque charrue ; il y en avait environ quarante ; 4° chaque laboureur semant pour son compte devait au curé quatre demi-mesures d'orge et d'avoine ; chaque personne qui labourait et semait pour le compte d'autrui, lui devait trois demi-mesures, deux d'orge, une d'avoine ; 6° ceux qui bêchaient et semaient sans charrue, payaient vingt deniers ; 7° ceux qui semaient du froment avec charrue, donnaient en outre une demi-mesure. On évaluait à deux cents livres ces différents droits appelés la moisson. Passant au casuel, ils étaient dus à M. le Curé ; 8° pour les offertoires de la part de chaque feu,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trois pains annuellement, l'un à la Toussaint, le second au jour des Morts, le troisième le lendemain de Noël ; 9° pour rétribution des trois messes qui se célébraient à l'occasion de l'enterrement d'un chef de famille, savoir : neuf livres s'il était riche, sept livres s'il avait une demi-fortune, cinq livres s'il était pauvre. On devait en outre offrir une pinte de vin, un pain, une chandelle au commencement et à la fin de l'annuel, tous les dimanches de l'année ; 10° pour rétribution des trois messes célébrées à l'enterrement de tout autre membre de la famille, communiant, le riche payait cinq livres, l'aisé quatre livres, le pauvre trois livres, plus le pain d'offertoire au dimanche qui suivait le décès ; 11° quant aux enfants qui n'étaient pas encore admis à la table de communion, on payait vingt sols, quinze sols, dix sols suivant l'état de fortune ; plus, on offrait un pain et une chandelle, le dimanche suivant ; 12° on payait au pasteur six sols huit deniers pour les deux flambeaux qu'il allumait sur le corps d'un chef de famille, au moment de l'office funèbre ; 13° on lui comptait moins pour le seul flambeau placé près d'une personne qui n'avait pas été à la tête d'une maison, pauvre riche donnait trois sols quatre deniers ; 14° tout mariage rapportait à M. le curé trois livres, tant pour la publication des bans et pour la messe qu'il disait le jour de la noce, que pour la bénédiction du lit nuptial et des épousailles ; de plus, le célébrant devait être invité à dîner ; 15° pour les lettres de Récédo, les riches et les pauvres payaient également trois livres ; 16° le « bon denier » était donné chaque année, à Pâques, par tous ceux qui communiaient, savoir, deux deniers par chef de famille et un denier par toute autre personne ; 17° chaque feu payait annuellement un sol pour la passion dite à l'église depuis une Sainte-Croix à l'autre ; relativement à la bénédiction des gerbiers et des fontaines, elle était payée au curé par la délivrance d'un fromage sorti de chaque fromagerie de la paroisse ; 19° toute femme relevée de couches comptait six sols huit deniers ; 2° on avait coutume de mettre sur chaque corps de défunt porté à l'église vingt deniers ; 21° quant au presbytéral, il était compensé par la cire qu'on livrait à M. le curé pour les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

messes de fondation, ce qui lui constituait un revenu de deux cents livres. »

D. Monnier, *Annuaire du département du Jura*, année 1854, p, 188-190.

5. — **13 février 1778. — Acte de vente de la terre de la Chaux à noble Jean-Baptiste Guérillot, lieutenant de MM. les Maréchaux de France.**

Fut présente à Besançon Me Edme-Thérèse Frémiot de Cize demeurant ordinairement à Bonnay bailliage de Vesoul, héritier universel *ab intestat* de M. Jean Baptiste-Louis Frémiot de La Chaux son frère germain, en son vivant syr de la baronie de La Chaux de Crotenay et des seigneuries de Crans et Cize.

A vendu à Noble Jean-Baptiste Guérillot, ancien capitaine d'infanterie lieutenant de MM. les Maréchaux de France demeurant ordinairement à Salins :

1° La terre de la Chaux de Crotenay érigée en baronie, composée du village de ce nom, de ceux de Mont Liboz, Le Chatelet et Entredeuxmonts avec un fief en chevance situés à St-Germain dépendant et manant de la baronie de la Chaux de Crotenay laquelle consiste dans la H. M. et B. justice sur lesd. lieux et territoires, généralité de cens et lods, droits de retenue et autres.

2° La terre et seigneurie de Crans consistant en H. M. et B. justice, en une directe mainmortable audit lieu qui est générale et s'étend sur le Grand et Petit Chalême, La Perrena et Siam, en généralité de lods, etc., etc., et un pré appelé le pré des Essarts provenant d'une échute.

3° La terre et seigneurie de Cize en H. M. et B. justice, directe générale portant lods.

M. Frémiot père dudit vendeur avait acquis tous ces biens du Comte de St-Amour le 24 janvier 1724, par devant Chalon notaire à Besançon : La terre de La Chaux et ses dépendances mouvant et relevant du Roi à cause de son Comté de B ; celle de Cran de M. le Comte de Watteville à cause de sa seigneurie de Châteauvilain ; celle de Cize de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comtesse de Lauraguais à cause de son château de Montrivel.

Cette vente est faite moyennant 165,000 livres : 100,000 pour La Chaux, 45,000 pour Crans et 20,000 pour Cize. En outre 3,000 livres à titre de paire de gands.

Le dit Guérillot avait épousé une d[lle] Vernet de Luxeuil.

Il a été convenu que le S[r] vendeur ainsi que son fils pourront porter leur vie durant avec leur nom de maison celui de la terre de Cize qu'ils s'était réservé dans cette vente.

Fait à Besançon le 13 février 1778, signé Cherry, Poulet notaire.

Acte d'achat, etc., archives des Chalon, appartenant à S. S. le Prince d'Arenberg, à Arlay.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. MOREAU

Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

LES FORCES HYDRAULIQUES

dans le Département du Jura

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

AUTREFOIS.

AUJOURD'HUI.

DEMAIN.

APRÈS-DEMAIN.

A.— Principes d'aménagement.

I. Cours d'eau aménagés dans leur propre bassin.

II. Changements de bassin.

III. Utilisation des lacs.

B.— Réalisations possibles.

I. Cours d'eau aménagés dans lour propre bassin.

II. Changements de bassin.

III. Utilisation des lacs.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. MOREAU
Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.

LES FORCES HYDRAULIQUES

dans le département du Jura

J'adopte la classification suivante :

Autrefois — Aujourd'hui — Demain — Après-demain.

Je passerai très rapidement sur les périodes ancienne et actuelle, j'insisterai un peu plus sur l'avenir, en indiquant les principes de l'aménagement, puis les applications qui peuvent en être faites.

AUTREFOIS.

Il existait sur nos rivières et ruisseaux de nombreuses usines utilisant le plus souvent des chutes et débits peu importants. La statistique de 1878 pour les cours d'eau non navigables ni flottables donnait 862 usines, d'une puissance totale de 15.272 chevaux, dont 10.301 aménagés. C'étaient pour la plupart des battoirs, moulins, et usines de clientèle locale, dont beaucoup sont abandonnés aujourd'hui. Les causes en sont :

l'abandon de l'usage de faire le pain dans chaque ménage : on l'achète au boulanger, le boulanger achète sa farine aux minotiers ; cette industrie s'est concentrée, comme tant d'autres,

la ruine de l'industrie du fer par les traités de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Commerce de 1860 : Cette industrie n'a pu se maintenir que sur un petit nombre de points.

Quelques petites industries locales se sont maintenues : tournerie, et surtout scierie.

AUJOURD'HUI.

Il existe 254 usines hydrauliques de puissance égale ou supérieure à 10 chevaux. L'origine de cette documentation est la suivante. La loi du 16 octobre 1919 sur les forces hydrauliquss a créé un droit de statistique, auquel sont soumises toutes les usines hydrauliques ; pour l'application de cette loi, il a fallu rencencer celles en activité et celles qui, quoique en chômage, ont conservé leur installation motrice.

La plupart de ces usines sont les suivantes d'après un travail exécuté en 1920, à la demande du Conseil général, par M. Messin, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées en retraite.

	Hauteur de chute	Puissance moyenne
	—	—
	m.	c.v.
La Langouette, aux Planches..	20	100
Bourg-de-Sirod	50	2.500 (installés).
Syam.....	11.60	110
Pont-du-Navoy.....	4.70	115
Marigny (exutoire de Chalain).	27.50	2.000 (installés).
La Saisse, à Pont-de-Poitte ..	13	500
Le Saut-Mortier	25.50	4.600 (installés).
Le Flumen, à Septmoncel.....	49	300
L'Abîme, à Saint-Claude.....	85	680
Molinges, sur la *Bienne*	6.50	430
Arbois, sur la *Cuisance*.....	9.60	1.200

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DEMAIN.

On sera en possession des usines pour lesquelles l'autorisation est accordée, ou la demande de concession en cours. Ce sont :

L'usine de l'Angillon à Crotenay, 35 mètres de chute, débit utilisé : 1 m³, puissance : 350 chevaux.

Sur l'*Ain* : les usines de la Chartreuse de Vaucluse et de Cize-Bolozon Cette dernière peut être considérée comme intéressant le département, puisque le remous du barrage reflue en amont de Thoirette. — Vaucluse, avec 26 mètres de chute, serait équipée pour 60 cm³, soit 16.000 chevaux, elle pourrait produire 45 millions de kilowattheures, et coûterait 20 millions. — Cize-Bolozon, avec 18 mètres de chute et un débit installé de 100 m³, coûterait 40 millions (1).

APRÈS-DEMAIN.

La disette de charbon au cours de la guerre, les hauts prix qu'il a atteints à la fin de 1920, ont entraîné un fort mouvement en faveur de l'aménagement des chutes. Dès septembre 1919, le Conseil général m'avait demandé d'étudier les ressources hydrauliques du département et leur utilisation. C'est ce qui me permet de vous donner aujourd'hui une vue sommaire de ce qui pourrait être fait.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

Que faut-il faire ? et à quel prix ?

(1) Ces renseignements relatifs à des usines dont les demandes de concession sont confiées à M. l'Ingénieur en Chef de l'Ain sont donnés à titre de simple indication.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le retour du charbon à un prix à peu près normal (100 francs la tonne) permet de produire le kilowatt-heure thermique à 25-30 centimes dans les centrales de moyenne importance, et à 20 centimes dans les grosses centrales. (Les centrales installées près des usines, et brûlant les charbons de mauvaise qualité marchande ont même des prix de revient de l'ordre de 15 centimes). Il est donc inutile d'équiper des chutes produisant le kilowattheure à des prix très supérieurs à 20-25 centimes.

Dans ces conditions, que donnera le département du Jura ? Tout d'abord il convient de classer les divers types d'installations.

A. — PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT.

I. — Cours d'eau aménagés dans leur propre bassin.

Les deux éléments de la puissance sont le débit et la hauteur de chute ; on vérifie facilement que la puissance en chevaux d'une chute, sur l'arbre des turbines, est donnée par la formule

$$w = 10\ Q\ H \quad (1)$$

ou Q représente le débit en mètres cubes par seconde.
H — la hauteur de chute en mètres.

Je rappelle que le cheval est la puissance susceptible de déplacer une force de 75 kilogs, en parcourant par seconde un mètre dans la direction de la force. Le kilowatt vaut 1,36 chevaux. Le kilowattheure est la quantité de travail produite par un kilowatt fonctionnant pendant une heure.

(1) Cette formule suppose un rendement de 75 % pour la turbine. Ce chiffre est largement dépassé aujourd'hui : on atteint 82-83 % entre la demi-charge et la pleine charge, de façon tout à fait courante.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le débit d'un cours d'eau est un élément naturel, très variable d'un jour à l'autre, et ne pouvant être amélioré que par la construction de réservoirs, dont je parlerai tout à l'heure.

Quelle est l'influence de la hauteur de chute ? De deux usines équipées pour le même débit et des hauteurs de chute différentes, celle qui donnera le moindre prix de revient du kilowattheure sera le plus souvent celle ayant la hauteur de chute la plus forte. Il convient donc d'étudier l'aménagement des cours d'eau en essayant de réaliser des chutes élevées ; mais, en fait, quand on travaille dans une région habitée, on est le plus souvent obligé de se limiter, pour ne pas noyer les habitations. On est d'ailleurs limité aussi, pour les rivières à faible pente, par l'accroissement considérable du prix des ouvrages de génie civil, à mesure que l'on veut réaliser des chutes plus importantes.

Quelle est la nature de ces ouvrages ? Il y a deux solutions,— et même trois — avec toutes les solutions intermédiaires.

1re solution. — On barre la rivière en amont de la section à aménager, par un ouvrage juste suffisant pour dériver les eaux (1) ; on dérive ces eaux, sur l'une des rives de la vallée jusqu'à la fin de la section à aménager ; on les amène en conduite forcée jusque sur les turbines d'où elles sortent après avoir travaillé, pour retourner à la rivière.

2e solution.— On barre la rivière en aval de la section à aménager, par un mur de hauteur égale à celle de la chute, on établit l'usine au pied du barrage.

La 1re solution est le plus souvent adoptée. La 2e est

(1) Compte tenu du volant d'eau qu'il faut réserver pour parer aux variations quotidiennes de charge.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proposée pour l'utilisation du Haut-Rhône à Génissiat. Une 3e solution est proposée pour cette chute : elle consiste à établir les turbines en amont de la section, au fond d'un puits ; un souterrain rejoint le lit en aval de la section.

Les solutions intermédiaires entre la 1re et la 2e sont intéressantes lorsque la section à aménager se termine par une boucle ; il est le plus souvent indiqué de barrager la rivière au point resserré de la boucle, et de traverser en souterrain la presqu'île, pour relier le barrage à l'usine. C'est ce qui serait fait au Pont de la Pile.

La 1re solution a un gros inconvénient au point de vue exploitation : elle ne permet pas les variations brusques de la puissance, qui sont demandées à une usine de distribution : le débit d'un canal découvert est à peu près invariable, car il est déterminé par la section, la pente, la rugosité des parois. Il est donc nécessaire, pour parer aux fortes demandes, soit de construire en tête des conduites forcées un réservoir spécial, qui est coûteux, soit d'établir une conduite en charge, au lieu d'une conduite libre, ce qui est également coûteux. La 2e solution permet de supprimer le réservoir compensateur.

Pour quel débit doit-on aménager une usine ? La pratique ancienne était d'équiper pour un débit peu supérieur au débit d'étiage, l'usine pouvait ainsi marcher à pleine puissance la plus grande partie de l'année. La tendance actuelle est d'équiper pour un débit au moins égal à celui que l'on s'est assuré d'avoir 6 mois de l'année. On est allé très loin dans cette voie. Lorsqu'une usine dessert des clients qui utilisent peu l'énergie, on peut équiper pour un débit très élevé, que l'on demandera au cours d'eau très peu de temps par jour, *à la pointe.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En pays moyennement accidenté, comme le département du Jura, avec des cours d'eau à faible pente et à faible débit, l'aménagement sur place est coûteux. Il y a un procédé général permettant de diminuer les dépenses ; c'est de jeter les eaux d'un cours d'eau dans une vallée inférieure, en les changeant de bassin.

II.— **Cours d'eau changés de bassin.**

C'est ainsi que j'ai eu l'idée — après d'autres, paraît-il — de jeter l'*Ain* dans la *Vallière.*

Pour qu'une telle entreprise soit possible, il faut que les usagers à l'aval du détournement ne souffrent aucun préjudice ; il faut donc que le débit utile d'aval ne soit pas diminué. On y arrive par deux moyens :

1° En ne faisant fonctionner l'usine que lorsque les eaux dépassent le débit de 6 mois, et seulement pour la fraction dépassant ce débit.

2° En dérivant les eaux en toute saison, mais rétablissant le débit, à l'aval de la prise, par la régularisation du bassin au moyen de réservoirs.

J'indiquerai tout à l'heure ce qui pourrait être fait dans ce sens.

Enfin, une 3e classe de solutions est celle qui est donnée par :

III.— **L'Utilisation des lacs.**

L'ingénieur ne voit pas les lacs avec les mêmes yeux que le poète ; sans être insensible à la beauté du site il a vite fait de supputer la puissance qui pourrait être obtenue en faisant travailler les eaux. Le principe est le suivant. La cuvette du lac est alimentée par une étendue de terrain, dit *bassin versant*, dont la surface

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peut être mesurée. On en déduit facilement le nombre de mètres cubes d'eau reçu dans une année par la cuvette ; c'est le cube qu'on peut en dériver, déduction faite de l'évaporation. En envoyant les eaux dans la vallée de l'émissaire, ou dans une vallée voisine plus profonde, on réalise une chute. L'usine peut produire dans l'année un nombre de kilowattheures donné par la formule :

$$N = \frac{\Sigma\ Q\ H}{500}$$

où $\Sigma\ Q$ est le nombre de mètres cubes emmagasinés.

Ce qui fait le très grand intérêt des chutes utilisant les lacs, c'est qu'elles mettent en œuvre de l'énergie potentielle ; pour être mieux compris, je pourrais dire qu'elles utilisent des conserves d'énergie, tandis que les chutes sur rivières utilisent une énergie actuelle, qui est fuyante et qu'il faut prendre au passage. Dès lors, les chutes installées sous les lacs peuvent servir d'usines de secours, ou d'usines de pointes, au même titre que les usines thermiques, tout en coûtant souvent moins cher, et en créant une régularisation à l'aval.

Il y a toutefois une ombre au tableau. C'est que pour tirer parti des lacs, il faut faire varier leur niveau naturel ; et soit que l'on relève les eaux par un barrage, soit qu'on les abaisse par un soutirage, on provoque des réclamations, auxquelles la Société d'Emulation s'est associée. Cependant si un lac est beau, un lac plus grand doit être jugé plus beau, et je connais un cas au moins où l'abaissement des eaux d'un lac a plutôt amélioré le paysage. C'est le cas du lac de Chalain. Quand le voyageur non prévenu, arrivant de Doucier, après avoir contemplé la triste langueur des lacs de Chambly et du Val, plats, sans relief, à demi-marécages, il est émerveillé de voir étinceler au soleil les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

berges blanches ourlant l'eau bleue ; des p ns encadrent le tableau, et l'on se croirait transporté tout d'un coup sur les bords de la Méditerranée ; c'est l'abaissement des eaux qui a créé ces berges éblouissantes, et l'on ne peut pas dire que le lac à la cote-5 est moins beau qu'à la cote zéro.

Après cet exposé théorique, je dirai quelques mots de ce qui est à l'étude dans le département.

B. — RÉALISATIONS POSSIBLES.

D'une étude faite en 1920, il résulte que les besoins en énergie électrique des populations non desservies s'élèvent à 3 200 kilowatts installés, avec une dépense de 5 à 6 millions de kwh. aux bornes des usines. En outre, l'électrification des voies ferrées départementales en exploitation ou en projet demanderait 1.500 kw. avec utilisation de 9.000 kwh. par jour, soit en nombre rond 3 millions de kwh. par an Il faut donc en tout installer près de 5.000 kilowatts et produire par an 9 millions de kwh. Il convient de se rappeler ces chiffres en étudiant les projets d'aménagement.

Utilisation des eaux dans leur bassin.

Le seul projet de quelque en ergure est celui du *Pont de la Pile*, aménageant la section comprise entre le pied de la *Saisse* et la traversée du chemin d'Orgelet à Meussia. C'est un projet envisagé par l' « Union Electrique » et que j'ai étudié sommairement au début de 1920.

Il serait possible d'installer une usine alimentée sous 38 mètres de chute, environ, chiffre résultant d'un nivellement ancien. Il faudrait construire dans la boucle,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au lieu dit *Pierre des Limites*, un barrage de 28 mètres de hauteur, ce qui à l'heure actuelle est un ouvrage très modeste, à condition qu'on trouve du rocher pour la fondation. Le barrage pourrait être établi aussi à la Roche Pourrie; sa hauteur serait diminuée de 4 mètres, mais le souterrain serait allongé de 1.200 mètres.

L'usine serait établie au ravin de Prade, à 400 mètres en amont du Pont ; deux seuils, au gour de Poinbeuf, devraient être derasés, pour gagner 1 mètre de chute. L'usine pourrait être équipée pour un débit de 40 m³, que l'on serait assuré d'avoir 4 mois environ, en année normale. On obtiendrait ainsi une puissance moyenne de 16.700 chevaux sur l'arbre des turbines, ou 11.400 kilowatts aux bornes. Le débit moyen, de 1907 à 1919, a été de 27 m³ par seconde, ce qui donne une production possible de 63 millions de kwh. Bien entendu, l'estimation des dépenses ne pourrait être donnée qu'après étude complète, mais il semble que la dépense totale ne dépasserait pas 20 millions, donnant lieu à une charge annuelle de 3 millions. De sorte que le kwh. aux bornes reviendrait au chiffre très faible de 5 centimes.

Mais la faiblesse de l'étiage nécessite que cette usine marche en parallèle avec une grosse usine thermique,et jusqu'à présent les houillères du centre ne paraissent pas s'intéresser à la question.

En étudiant diverses hauteurs de barrage, on reconnaît d'ailleurs qu'il est sans intérêt de réaliser la chute de 38 mètres, qu'en installant seulement 18 mètres, ce qui suffit aux projets du département, on obtient un prix de revient de 6 centimes en année pluvieuse, et de 9 centimes en année sèche. De toute façon, un secours est nécessaire.

L'aménagement de la vallée de la Lemme a été étudié par la société dijonnaise d'électricité. Par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'établissement d'un barrage au Pont de Lemme, il serait constitué un réservoir de 6 millions de m³, un autre réservoir d'environ 1 million de m³ serait réalisé dans la vallée de Pannessières, au-dessus de Pont de la Chaux. On espère ainsi régulariser le débit de la Lemme à 2 m³ par seconde dans la partie inférieure, et à 2,50 m³ en aval du Pont de la Chaux. Ces débits seraient utilisés dans 3 usines : à Morillon, au Pont de Cornu, et sous la Billaude, sous une hauteur de chute totale de 226 mètres, il pourrait être produit plus de 30 millions de kwh., pour une dépense totale de 15 millions. Le kilowattheure serait obtenu au prix très intéressant de 7,5 centimes.

L' « Union Electrique » qui a déjà réalisé si heureusement l'amélioration du débit d'étiage de l'*Ain* par l'utilisation du lac de Chalain, a étudié l'aménagement du bassin du Hérisson. Le niveau des lacs d'Ilay et des Maclus serait relevé par un barrage, de manière à constituer une réserve de 8 millions de m³. Une usine, au-dessous du Saut-Girard, utiliserait ces eaux et celles venant du lac de Bonlieu. Les eaux seraient reprises et envoyées dans une usine établie au moulin Jacquand. L'ensemble de ces deux usines aurait 230 mètres de chute. Enfin un barrage serait établi au moulin de Doucier, relevant de 20 mètres, les eaux des lacs de Chambly et du Val; un réservoir de 40 millions de m³ serait ainsi créé, dont les eaux travailleraient sous 65 mètres de chute, dans une usine établie sur le *Dudon*, près de son confluent avec l'*Ain*, où seraient également envoyées les eaux de la *Syrène*. On espère régler le débit du bassin du *Hérisson* à 3 m³ par seconde. Mais les travaux coûteraient 30 millions.

Ces deux projets ne sont pas encore en voie de réalisation. C'est dommage, car ils auraient une influence considérable sur le débit d'étiage de l'*Ain*, qui pourrait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être augmenté de 5 m³ en année ordinaire, d'après les prévisions.

Des chutes moins importantes sont aussi à l'étude. Sur la *Saine*, celle de Malvaux, de 45 mètres de hauteur, celle de la Langouette qui pourrait être portée à 80 mètres. — Sur l'*Ain*, celle de Blye, qui pourrait atteindre 7 à 8 mètres.— Sur la *Bienne*, celle d'Etables, 17 m. 50 de chute, qui vient d'être étudiée par Saint-Claude. Il a été question autrefois, de barrager la *Bienne*, sous Valfin, par un mur de 45 mètres de hauteur. On aurait créé un énorme réservoir permettant de régulariser à 4 m³ le débit d'étiage de la *Bienne*,en année ordinaire, et de le faire travailler sous une chute de 50 mètres dans une usiue à construire près de Saint-Claude. Mais la présence du rocher au fond du lit est douteuse, et il est probable que le prix de revient du kwh. dépasserait 25 centimes.

IV.— **Changement de bassin.**

J'ai étudié sommairement le mariage de l'*Ain* et de la *Vallière*. Une première solution aurait consisté à dériver vers Chatillon les eaux dépassant le débit de 30 m³, à les envoyer en souterrain au-dessus de Conliège, et à les jeter dans la *Vallière*, par une chute d'environ 150 mètres, donnant pour un débit de 15 m³ une puissance de 24.000 chevaux sur l'arbre des turbines.

Le projet pouvait être amélioré, en abandonnant la *Vallière*, et jetant dans la *Seille*, à la côte 380, vers Baume-les-Messieurs, les eaux surabondantos de l'*Ain* prises à 2 kilomètres en aval de l'usine de Marigny, à la cote 465. Sous la chute moyenne de 175 mètres, le débit de 15 m³ par seconde produirait 28.000 chevaux sur l'arbre des turbines, et 18.000 kw. aux bornes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'usine marcherait à pleine charge 1 à 2 mois par an, aux 2/3 1 mois, au 1/3 1 mois, et le reste du temps,elle devrait chômer. Elle pourrait produire 25 à 40 millions de kwh. Les dépenses d'établissement devant être d'environ 25 millions, donneraient lieu à une charge annuelle de 3.750.000 ; le kwh. aux bornes reviendrait entre 5 et 9 centimes, chiffre très convenable. Mais l'entreprise ne serait viable que si elle était liée aux centrales à vapeur de la région de Blanzy, ce qui ne s'est pas réalisé jusqu'à présent.

Une autre solution était également intéressante. Un débit de 1m³ par seconde aurait été prélevé sur les disponibilités du *Hérisson* supposé régularisé par la construction du barrage de Doucier. Les eaux auraient été amenées, en conduite forcée, avec siphons et souterrains, au-dessus de Conliège, à la côte 510 environ, et auraient travaillé sous 190 mètres de chute nette. Les usiniers de l'aval de l'*Ain* n'auraient pu se plaindre, le débit moyen étant supérieur au débit actuel malgré la saignée de 1 m³; l'aspect de la *Vallière* dans la traversée de Lons-le-Saunier aurait été grandement amélioré.On aurait disposé d'une puissance moyenne de 2.000 chevaux, sur l'arbre des turbines, et de 1.300 kw. aux bornes, ce qui était suffisant pour les besoins du département, en installant pour 4 m³. L'usine aurait pu revenir à 12 millions, fournir 12,6 millions de kwh., de sorte que le prix de revient du kwh. aurait été de 15 centimes, sans compter l'achat de l'eau. Le projet n'a pu être poussé, l' « Union électrique ayant refusé de céder une partie quelconque du débit du *Hérisson*.

III.— Utilisation des lacs.

Le lac de l'Abbaye étale ses eaux à la côte 878 ; à moins de 4 kilomètres à vol d'oiseau, la *Bienne*, à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lézat, est à la côte 500. Il est possible d'envoyer à la *Bienne* les eaux du lac au moyen d'un souterrain de 3.200 mètres de long, et d'une conduite forcée de 1.000 mètres. En comptant une chute moyenne brute de 370 mètres et une chute moyenne nette de 365 mètres, quel cube d'eau doit-on faire travailler pour obtenir les 9 millions de kwh. nécessaires au département ?

La règle $\frac{\Sigma Q H}{500}$ donne immédiatement un cube de 12,3 millions de m³. En baissant de 10 mètres le plan d'eau, on crée un vide de 5,5 millions de m³. Le bassin versant ayant 3,5 km² d'après LAMAIRESSE, et la tranche d'eau utilisable ne dépassant pas 1.35 mètre, il semble que l'on ne puisse compter que sur 4,7 millions de m³. Le bassin versant serait donc très insuffisant. Il est possible que le lac soit alimenté par des sources de fond amenant des eaux étrangères au bassin visible. Seules, des mesures continues du débit sortant du lac permettront de décider ; j'espère qu'elles seront entreprises prochainement.

Les dépenses, en installant pour un débit maximum de 1 m³, c'est-à-dire pour 3.800 chevaux s'élèveraient à 4 millions, environ. La production serait d'au moins 3,4 millions de kwh., et le kwh. reviendrait à 18 centimes ; si la production atteignait 5 millions de kwh. le prix s'abaisserait à 12 centimes. Ce sont des chiffres excellents pour une usine assimilable à une usine de secours thermique.

De toute façon, le lac ne peut suffire à l'alimentation du département ; mais il constitue une réserve très précieuse. On pourrait le vider à la saison sèche, et acheter l'énergie complémentaire en saison humide, c'est-à-dire à bon compte ; on pourrait aussi le produire dans une usine de plaine peu importante, comme Blye, ou le Pont de la Pile équipé pour 18 mètres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs, on pourrait à peu de frais, barrager le lac des Brenets avant l'exutoire qui absorbe son débit, et le faire communiquer avec celui de l'Abbaye ; de même pour celui des Perrets. (Contrairement aux indications de LAMAIRESSE, ces lacs sont à 2 mètres près au même niveau que celui de l'Abbaye). On pourrait enfin, à peu de frais, envoyer dans le lac, ou l'ensemble des lacs, les eaux surabondantes du bassin presque fermé de Prénovel, qui peut fournir 20 millions de m^3, dont 10 dérivables sans inconvénient pour les usines actuelles.

L'utilisation du lac des Rousses pourrait se faire d'après un procédé identique ; un souterrain amènerait les eaux dans la vallée de la Bienne, au-dessus du village de Sous-les-Barres ; de là, les eaux seraient conduites à flanc de coteau, ou en souterrain au-dessus de Morez. Le niveau amont étant relevé à la cote 1.066, le niveau aval étant 720 (Pont de la Bienne), la chute moyenne brute serait de 342 mètres ; la chute nette de 335 mètres environ. Ici, le bassin versant serait de 12 km^2 pour un barrage établi à 1 km. de l'extrémité aval du lac, et relevant de 6 mètres le niveau des eaux. Il est à présumer que, dans ces conditions, on pourrait compter en année moyenne sur 12 millions de m^3 d'eau, dont 9 utilisables, produisant 6 millions de kwh.

La dépense n'excéderait probablement pas 10 millions, et le kwh. aux bornes reviendrait à $\frac{1,5}{6} = 0$ fr.25. C'est un prix déjà élevé.

Le projet serait intéressant si notre pays pouvait disposer de toutes les eaux de l'*Orbe*, en les détournant vers le bassin du *Rhône*. Nos voisins suisses contesteront certainement ce droit ; à leur place, nous en ferions autant ; mais le projet pourrait peut être servir de monnaie d'échange dans les négociations en cours au sujet du *Rhône* supérieur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, l'utilisation des lacs des Mortes et de Bellefontaine pourrait être faite d'après le même procédé, en barrant la vallée de l'exutoire, qui aboutit au gouffre du moulin Bourgeois. Le bassin versant, difficile à déterminer, n'aurait pas plus de 3 km², et donnerait 3,6 millions de m³ d'eau. Le plan d'eau des lacs pourrait être relevé vers la cote 1.095 ; les eaux amenées à Morez dans la même usine que celles du lac des Rousses, travailleraient sous une chute moyenne nette de 365 mètres, la production annuelle d'énergie serait de 2,6 millions de kwh. La dépense serait d'au moins 5 millions, et le kwh. reviendrait à plus de 30 centimes, chiffre très peu intéressant.

Mars 1922.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Émile MONOT

La Bibliothèque française de Claude Grivel

Conseiller au Parlement de Dole (1657)

Un Livre de la Bibliothèque de Jean Grivel

Seigneur de Perrigny

avec des Annotations de sa main (1592)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Émile MONOT

La Bibliothèque française de Claude Grivel

Conseiller au Parlement de Dole (1657)

Un Livre de la Bibliothèque de Jean Grivel

Seigneur de Perrigny

avec des Annotations de sa main (1592)

Une bibliothèque est toujours, plus ou moins, le portrait d'une époque : elle en porte partiellement le caractère, comme elle en porte, dans ses reliures, le vêtement changeant. Mais les livres qu'au cours de sa vie un homme de goût y a rassemblés peignent aussi son âme particulière et font connaître le tour ordinaire de ses pensées, le train de ses occupations.

C'est pourquoi j'aime étudier dans les vieux inventaires la liste des livres. Quels ouvrages lisaient, en Comté, au XVI^e^ siècle, au XVII^e^, avant la conquête française, un avocat, un médecin, un conseiller au Parlement ? Des ouvrages techniques à coup sûr : il y en aura en latin et en français ; et si, chez l'avocat ou le parlementaire, je rencontre Rebuffe, Harmenopule et le grand Jacques, je ne serai pas surpris, car *Les*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plaideurs m'ont fait savant. Il y aura des livres religieux. Il y aura aussi un Cicéron, un Virgile, un Tacite et un Silius Italicus. Mais, ce qu'il me plairait de trouver dans ces bibliothèques, ce sont les grandes œuvres françaises. Les auteurs dont je suis en quête, ce sont les poètes, les historiens, les moralistes de France. Lisait-on chez nous Rabelais, Amyot, Montaigne ? Ces Francs Comtois connaissaient-ils Mairet ? Avaient ils lu *Le Cid* ? Avaient-ils aussi, sur leurs rayons, d'autres écrivains français, goûtés alors, oubliés aujourd'hui ? C'est ce que j'ai cherché dans un gros cahier des Archives départementales du Doubs (1), qui est l'inventaire après décès de Claude GRIVEL, « conseiller de S. M. en la cour de Dole, chevalier, seigneur de Perrigny et autres lieux ».

Claude GRIVEL était un des trois enfants de Jean GRIVEL, sieur de Perrigny et de La Muyre (2), l'auteur de ce *Journal* si intéressant que le Dr CHEREAU a publié pour la première fois en 1865, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura* (3). L'un de ses deux frères, Albert, fut prieur de Saint-Désiré de Lons, de 1623 à 1624. Lui-même, avocat général le 20 février 1638, devint conseiller au Parlement de Dole le 13 mars 1642 (4). Il épousa Ursule de MARNIX et mourut en 1657, laissant, avec sa veuve, trois enfants : Claude-François (5), Anne Gasparine et Marie-Christine (6).

L'inventaire de ses meubles, tableaux, livres, etc.

(1) Série E, supplément, nº 3086.

(2) Il fut le premier GRIVEL qui ait été seigneur de La Muyre. Il avait acheté le domaine en 1624 (Rousset, *Dictionnaire*. . ., t. III, p. 9, col. 2).

(3) Non sans de nombreuses erreurs de lecture.

(4) *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1865, p. 24.

(5) Ce dernier épousa Elisabeth de SAINT-MAURIS, dont il eut dix-sept enfants (Rousset, *id.*, ibid.).

(6) *Inventaire*, début.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut commencé le 25 juin 1657. Le notaire avait appelé, pour l'estimation des livres, François VIVIANT, libraire à Dole. La bibliothèque me paraît avoir été assez importante pour le temps : j'y ai compté un peu plus de cinq cents ouvrages, quelques-uns en deux éditions. Le total des livres français n'atteint pas quarante. C'est peu sans doute. Quels sont-ils ?

De la Pléiade, Claude GRIVEL ne connaît ni Ronsard, ni J. du Bellay, Baïf et Remy Belleau. Mais il a *La Sepmaine*, de Du BARTAS, « en rime », dit naïvement le libraire-priseur, qui estime cinq sols seulement l'exemplaire de la bibliothèque. Il a aussi les « Tragédies de Garnier in-douze ». Un Du Bartas, un R. Garnier, c'est donc toute la part des poètes. L'un et l'autre sans doute méritaient bien ce nom (1), mais on songe qu'en 1657, *Le Cid* avait vingt ans de gloire....

La part des conteurs est plus mince encore. Ni *Les Cent nouvelles nouvelles*, imprimées dès 1486 à Paris, ni *Les Nouvelles récréations* de Bonaventure DESPÉRIES, ni l'*Heptaméron* de Marguerite de NAVARRE, ni les *Contes et Discours* de Noël du FAIL, ne paraissent à notre inventaire, ni leur maître à tous, Alcofribas NASIER, autrement dit François RABELAIS (2). Un seul conteur, Guillaume BOUCHET, avec ses *Serées*, deux vol. in-8.

Les historiens sont plus nombreux. Je note une *Histoire de France*, par MATHIEU, en *trois* vol. in-8. Il s'agit de Pierre MATHIEU, de Pesmes, historiographe de France sous Henri IV. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages dont on trouvera la liste très longue dans

(1) Les historiens de la littérature française au XVI^e^ Siècle signalent tous le très grand succès qu'eut le poème de Du Bartas. Sa présence dans une collection comtoise où ne figurent ni Ronsard ni J. du Bellay est une preuve nouvelle de ce succès.

(2) Edité près de chez nous, à Montbéliard, en 1596, par J. Foillet (M. PERROD, Répertoire...., 1937).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le précieux *Répertoire* de M. l'abbé PERROD (1). Claude GRIVEL n'avait pas ses fameux *Quatrains*, « les doctes quatrains du conseiller MATHIEU » ; mais il possédait deux autres de ses œuvres : *Histoire de Louis XI*, in-f°, et *Histoire de la mort d'Henry IV*. Il avait aussi *Diverses oraisons funèbres sur la mort d'Henri IV* ; les *Mémoires des rois de France*, de DU TILLET, et deux ouvrages anonymes : *La recherche des Recherches*, in-8, et les *Etats, empires et principautés du monde*.— Les mémorialistes du XVI^e^ siècle tiennent leur bonne place : COMINES y est en deux éditions in-12, ou plutôt en double exemplaire, et aussi Martin du BELLAY in-8, et Olivier de la MARCHE in-4.

Les moralistes du XVI^e^ siècle ne sont pas moins bien représentés. Voici, comme de juste, les *Essais* de MONTAIGNE, et, en double exemplaire, la *Sagesse*, de CHARRON. Il y a, de DU VAIR, *La Constance*, et les *Œuvres complètes* (2). Il y a le Plutarque d'AMYOT, et les *Moralia* y sont deux fois.

Je relève encore deux grandes œuvres du XVI^e^ siècle, la *Republiquè*, de BODIN, et le *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de SERRES.

Ce Comtois possédait naturellement des œuvres de Comtois. Voici *Le Chemin d'honneur*, par M. de BEAUCHEMIN, c'est-à-dire GIRARDOT de NOZEROY (3) ;

(1) *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois antérieurs à 1790*. Paris, Champion 1912. - Je n'y vois pas d'éd. en *trois* vol. in-8 de cette « Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces étrangères durant sept années de paix du règne de Henri IV », inscrite au Répertoire de M. l'abbé P. sous le n° 1465, 20.

(2) Mon ancien camarade de l'Université de Nancy, R. RADOUANT, a publié, dans la « Société des textes français modernes », les *Actions et traictez oratoires*, de G. du Vair. Dans l'Introduction, il signale deux éditions des *Œuvres complètes*, données en 1625 et 1641.

(3) Répertoire, n° 1009. — Cf. Ph. PERRAUD et M. PERROD, Etude sur GIRARDOT de NOZEROY, Lons, 1900, p. 47.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le *Siège de Dole* in-4, de Jean Boyvin; le *Discours des Sorciers*, de Boquet ; et deux ouvrages de J.-B. Chiffet : la *Vesontio civitas imperialis*, et le *De linteis sepulcralibus*. Quant aux *Résolutions politiques et maximes d'Etat*, de Jean de Marnix, et aux *Decisiones celeberrimi....*, de Jean Grivel, leur présence dans la bibliothèque de Claude Grivel est plus naturelle encore : sa femme, nous l'avons vu, sortait de la grande maison des Marnix (1) ; et Jean Grivel, était son père.

*
* *

Ici, une question se pose : la plupart des ouvrages français que je viens d'énumérer ne seraient-ils pas de la bibliothèque de Jean Grivel lui-même ? Voyez en effet : quelques Comtois exceptés, tous les auteurs que j'ai cités ont vécu au XVI^e^ siècle, et sont des contemporains, non pas de la maturité du fils, qui meurt en 1657, mais de celle du père qui meurt en 1624. Aussi bien, Jean Grivel était un homme instruit et cultivé ; et il ne serait pas étonnant qu'il eût déjà réuni une importante collection de livres (2).

Dès lors, les seuls numéros de l'Inventaire qui, en raison de l'année où ils ont été publiés, ont été sûrement acquis par Claude, sont les suivants :

(1) Je n'ai pu trouver quels étaient ses liens de parenté avec Jean de Marnix, l'auteur des *Résolutions*. Dunod (*Mémoires pour servir à l'histoire du Comté de Bourgogne*, Besançon, 1740, p. 271) donne bien une généalogie des Marnix, mais elle est fort incomplète, et je n'y vois pas figurer le nom d'Ursule, la femme de Claude Grivel.

(2) Au chapitre LXXXI de son *Journal* (*Mém. Soc. d'Em. du Jura*, 1865, pp. 172-173), il cite la *République* de Bodin. C'est probablement son exemplaire qu'on retrouve dans la bibliothèque de son fils.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Six tomes du *Mercure françois* (1) ;
un volume in-8 d'*Epistres françoises* ;
un autre volume in-8 intitulé *L'éloquence françoise* ;
L'*Académie françoise*, deux volumes in-8 ;
L'*Académie françoise*, trois volumes (2).

Il y faut ajouter au moins trois des cinq ouvrages comtois que j'ai cités plus haut : le CHIFFLET, *De linteis sepulcralibus* ; le *Chemin d'honneur* de GIRARDOT DE NOZEROY ; et le *Siège de Dole*, de BOYVIN. Tous trois en effet ont été publiés après la mort de Jean GRIVEL : le *De linteis* en 1624 (3) ; le *Chemin d'honneur*, en 1627 (4) ; le *Siège de Dole*, en 1637 (5). On peut même croire que Claude GRIVEL avait reçu des auteurs mêmes un exemplaire des deux derniers ouvrages : GIRARDOT et BOYVIN étaient en effet ses collègues au Parlement. François VIVIANT n'en aura pas estimé davantage le livre de GIRARDOT, puisqu'il le prise trois sols ; et, s'il prise plus haut le *Siège de Dole*, c'est sans doute à cause du fameux Plan qui, encore aujourd'hui, déter-

(1) Le *Mercure françois* avait commencé à paraître en 1605. C'était une sorte d'Annuaire historique Sa publication cessa en 1638. La collection comprend 25 vol. in-12.

(2) Il est douteux que, malgré leurs titres, ces ouvrages aient été consacrés à l'Académie qu[illegible] vingt ans avant la mort de Claude GRIVEL, avait fondée Richelieu. Je ne trouve pas d'*Histoire de l'Académie* avant PELLISSON ; LIVET (*Hist. de l'Ac. fr.*, Didier, 1858) du moins n'en cite aucune. Peut-être s'agit-il du *Discours sur l'Académie françoise*, de Charles SOREL, 1654. Mais c'est un in-12. Dans son propre ouvrage, SOREL parle d'un « livre de l'Académie françoise de P. de la Primaudaye » (LIVET, op. cit., t. I, p. 475). Mais ce livre « représente les entretiens de « quatre jeunes gentilshommes qui, pour montrer le fruit de « leurs études, formoient une espèce d'Académie devant leurs « pères, laquelle a bien pu être vraie. »

(3) *Répertoire* de M. l'abbé PERROD, p. 72, col. 2.

(4) *Répertoire* de M. l'abbé PERROD, p. 160, col. 1.

(5) *Répertoire* de M. l'abbé PERROD, p. 56, col. 1.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mine presque à lui seul la valeur des divers exemplaires.

*
* *

Faut-il supposer que les ouvrages français postérieurs à la mort de Jean Grivel sont les seuls que son fils ait fait entrer dans ce fonds ? Je ne le crois pas, car son apport personnel serait bien mince pour un homme qui, lui aussi, était cultivé. Du moins, son choix ne manque pas d'intérêt, ce me semble.

Ces années 1610 à 1640 sont celles où, en France, la société polie s'organise. L'art de bien dire complète et couronne l'art de bien penser. « L'honnête homme » apparaît, et l'Académie française commence ses destinées. Sur son siège de conseiller au Parlement de Dole, Claude Grivel est touché par la grâce de France, par le souffle venu d'Outre-Saône. Il n'aura pas, n'étant pas avocat, à plaider comme M. Le Maistre ou M. Patru. Mais il veut étudier les modèles nouveaux, imiter cette distinction, cet apprêt, cette pompe même. Il achète les *Epistres françoises* et *L'Eloquence françoise*. Mais, goûtant maladroitement la nouveauté de chez nous, il n'allait pas plus loin que l'art de la phrase. Il lisait les *Epistres françoises*, et ne connaissait pas *Le Cid* : il n'avait pas dépassé ce qu'à l'école primaire on nomme les « modèles d'écriture ».....

*
* *

Plus ou moins enrichi par le fils, le fonds hérité de Jean fut donc sans doute le noyau principal de la bibliothèque de Claude. Encore Claude lui-même ne possédait-il qu'une partie des livres de Jean. Un de ces livres, dont je veux parler maintenant, ne figure pas en effet dans l'Inventaire dressé à la mort de Claude. Il avait passé sans doute aux mains d'un de ses deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cadets; et c'est de là qu'après des voyages inconnus de moi, il est entré, cette année, dans ma petite bibliothèque.

Ce livre a bien appartenu à Jean Grivel, puisqu'il porte son nom, écrit de sa propre main, avec la mention de son titre de docteur ès-droits et la date de l'acquisition. On lit en effet, au bas de la feuille de titre:

Ex libr. Joan. Grivel v. i. d.
1592

c'est-à-dire: *Ex libris Joannis Grivel, utriusque juris doctoris* (*Des livres de Jean Grivel, docteur dans les deux droits* [civil et canon]). Il est intitulé: *Meslanges historiques et Recueils de diverses matières pour la pluspart Paradoxalles, et neantmoins vrayes..., par Pierre de Sainct Iulien, de la maison de Balleure, Doyen de Chalon, etc. A Lyon, par Benoist Rigaud. MDLXXXVIII. Avec privilege du Roy.*

J'ai feuilleté avec intérêt ce vieux livre, bien ignoré aujourd'hui. Le style en est assez vivant, et le ton souvent mordant. Des allusions contemporaines, des témoignages sur la langue du temps en relèvent plus d'une fois la saveur. Mais, ce qui a attiré davantage mon attention, ce sont les compléments et rectifications que Jean Grivel a, de sa propre main, ajoutés à son exemplaire. L'ouvrage n'ayant pas de Table des matières imprimée, Jean Grivel l'a dressée et écrite au recto et au verso du dernier feuillet blanc. L'écriture est nette et assez facile à lire. Mais ce n'est qu'un autographe sans valeur intrinsèque. Ce qui en a davantage, ce sont quelques annotations mises en marge des pages consacrées à la famille de Chalon. Pour approuver ou contredire son auteur, Jean Grivel s'appuie sur les titres authentiques qu'il a vus « entre ceux de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

GRIMONT », et c'est ce qui donne leur valeur à ses corrections et additions.

On sait que c'est dans une des tours du château de GRIMONT, au-dessus de Poligny, qu'avaient été longtemps conservés « la plupart des documents émanant « des pouvoirs auxquels la Franche-Comté fut soumise « pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles. » (1) Ils en furent enlevés en 1561 (2) pour être déposés dans les Archives du Parlement de Dole (3). C'est là que Jean GRIVEL les consulta, étudiant l'histoire dans les originaux, suivant les meilleures disciplines.

Voici les annotations de Jean GRIVEL (Elles sont en lettres italiques) :

Sur ce mon aduis est, que *Estienne* (2) Conte de Bourgongne et Sire de Salins, espousa ladicte Beatrix, après qu'elle fut vefue de Alexandres de Bourgongne : et que de par elle il fust Conte de Chalon (p. 307).

Cest Estienne ne fut oncques sire de Salins. Bien conste il par un titre de l'an 1213 (qui est entre ceux de Grimont) que led. Estienne avoit querelle avec Othon de Meranie pour le Comté de Bourgogne dont led. Estienne se qualifie comte par quelques titres que j'ay veu.

Ce que me meut à le croire, est que tous Autheurs... tiennent fermement, que Iean de Chalon, successeur d'Estienne en la Conté de Chalon, estoit fils dudict Estienne... Ce *Iean* est qualifié par les mémoires souuent alleguez Conte de Bourgongne, Sire de Salins,

(1) E. LONGIN, *Notes historiques sur le château de Grimont.* (*Mém. de la Soc. d'Emul du Jura*, 1905, p. 286). — (2) Et non pas en 1531 : il y a une faute d'impression chez M. LONGIN, p. 287, l. 8. — (3) Ils sont aujourd'hui aux Archives du Doubs, dans le riche fonds du Parlement de Dole.

(2) C'est Jean GRIVEL qui souligne, ici et plus loin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et fils d'Estienne. Ledict Iean eust trois femmes. La première fust Mahault, fille de Eudes... troisiesme du nom (p. 307).

Par les titres de Grimont que j'ay veu il conste que ce Jehan estoit fils d'Estienne. Il conste de plus qu'il acquit la Seigneurie de Salins de Hugues 4e Duc de Bourgogne, et ce par eschange fait auec luy, ayant espousé sa fille, et non la fille de Eudes 3e.

Quelques uns font Iean de Chalon Sieur de Rochefort filz de Iean l'Ancien : autres le reputent fils de Hugues, fils dudit Ancien. Ceux *du premier aduis* le tirent de Ysabeau de Courtenay, deuxiesme femme dudit Iean l'Ancien. . (p. 309).

Ce premier aduis est vray et en conste par lesd. titres de Grimont.

Quant au sus nommé Iean de Chalon, Sieur de Rochefort, Conte d'Auxerre... il espousa Alis troisiesme fille de Hugues quart du nom Duc de Bourgongne, et de Mahault fille aisnée (selon DU TILLET, à l'oppinion duquel plusieurs contredisent) (p. 310).

Les titres que j'ay veu respugnent a tout ce que lon dit icy de du Tillet.

Iean de Chalon l'ancien apres auoir faict Hugues son fils aisné Conte de Bourgongne, pour la part qu'il y auoit : moyenna de luy faire espouser *Alis* Contesse Palatine de Bourgongne... (p. 311).

Elle estoit fille de Othon de Meranie comte de Bourgongne, et en conste par titre de lan 1230 que j'ay veu entre ceux de Grimont (1).

(1) Cette charte a été publiée par CHEVALIER dans son *Histoire de Poligny*, t. I, p. 342.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De Hugues de Chalon, et Alis Contesse Palatine de Bourgongne, fut fils aisné Othes, ou Othelin : qui depuis fut Conte de Bourgongne. Cest Othelin eut deux femmes (selon que DU TILLET le r'apporte) la première fut l'aisnée des filles du Conte Thibauld de Bar : la seconde, fille de Robert second du nom Conte d'Artois (p. 311).

Tout cecy est vray. Et ceste seconde femme de Othe Conte de Bourgongne avoit nom Mahaut.

*
* *

Que sont devenus tous les livres de Claude GRIVEL ? Ils ont dû passer à son fils unique ; et il est possible qu'on en retrouvât un certain nombre encore chez tel ou tel des lointains héritiers de Claude François. Mais, diminuée à chaque division d'héritage, il y a longtemps que la collection est dispersée : c'est la destinée ordinaire de ces bibliothèques ; et l'on n'y peut songer sans mélancolie. On a constitué un fonds ; on l'a enrichi pendant toute sa vie ; on y a passé de longues heures de respect et d'amour ; on s'est assis, pour lire un livre dès longtemps oublié, sur la plus haute marche de son escabeau, pendant que le chat familier, qui était venu vous y rejoindre, couché un peu plus bas, ronronnait en vous empêchant de redescendre. La mort vient... ; et les livres d'Edmond Rostand s'en vont, vendus par sa femme et son fils. D'autres veuves, d'autres fils sont plus respectueux ; mais où sont les cinq cents ouvrages que Claude-François GRIVEL hérita de son père Claude et de son grand-père Jean, seigneurs de Perrigny et de La Muyre, conseillers au Parlement de Dole ?

Emile MONOT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Émile MONOT.

Un Curieux Chronogramme Comtois

de l'époque révolutionnaire

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Émile MONOT.

UN CURIEUX CHRONOGRAMME COMTOIS

de l'époque révolutionnaire

Le savant M. Feuvrier a publié, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura pour 1917*, une intéressante étude intitulée : « Quelques chronogrammes ». Sa petite collection en comprend douze, parmi lesquels celui de notre oratoire lédonien de Richebourg. Le plus grand nombre sont jurassiens ; deux sont de Châtelblanc, dans le Doubs. J'ai apporté à ce travail, une très modeste collaboration, en traduisant, pour mon cher collègue, les chronogrammes latins dont l'interprétation lui avait paru un peu difficile et incertaine. Je voudrais aujoûrd'hui ajouter à son Recueil un treizième numéro, que j'ai transcrit au commencement de septembre 1922.

J'étais allé à Mouthe avec un de mes amis, et c'est lui qui, au passage dans la rue principale de la petite ville, me l'a signalé au-dessus de la porte d'une maison. Le voici :

ABIt ÆGra DISparITas tVrpISqVe serVItVs
LÆta MICat ÆqVaLItas InsIgnIsqVe LIbertas.

(A. C.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A jeter un coup d'œil sur cette inscription, on a d'abord l'impression qu'on est en face de deux vers latins de longueur égale. Si on les lit à haute voix, on saisit même le rythme de l'hexamètre dactylique, surtout à la fin de chacune des lignes et au début de la seconde. Mais l'auteur n'a pas voulu — ou il n'a pas su — aller plus loin que cette apparence, qui naît du dessin et du rythme ; car, s'il avait prétendu écrire deux véritables vers, il faudrait lui reprocher des fautes énormes de quantité et la prosodie barbare de Commodien ou des poètes mérovingiens.

Pour emprunter à M. Feuvrier le vocabulaire technique qu'il m'a appris à connaître dans une note de sa première page, ce chronogramme est *exact* et *additionné* : *exact*, c'est-à-dire que toutes les lettres numérales de l'inscription ont été employées ; *additionné*, en ce que la date s'obtient par une totalisation de ces lettres numérales.

En voici le sens :

« Adieu la pénible inégalité et la honteuse servitude ! La joyeuse égalité brille, et l'insigne liberté. »

On peut dire que cette inscription porte deux fois sa date. Quand elle ne serait pas un chronogramme, quand ses lettres numérales n'en feraient pas connaître l'année exacte, elle révèlerait son époque, par les sentiments qui y respirent, par l'allure et le ton. Adieu au hideux despotisme ! Salut à la joyeuse égalité, à l'insigne liberté ! C'est tout l'esprit de la Constituante, et c'est tout le jeune enthousiasme de la Législative. Pas de haine encore, pas de menaces, pas de reflets sanglants sur l'horizon : nous sommes en 1791.

Et c'est en effet la date même du chronogramme. Isolons les lettres numérales et classons-les par valeurs décroissantes. Nous relevons :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un	M.....	1000
Un	D.....	500
Un	C.....	100
Trois	L.....	150
Six	V.....	30
Onze	I.....	11
	Total.....	1791

*
* *

A la fin de son travail, M. Feuvrier écrit :

« Toutes les dates que nous avons déchiffrées sont antérieures à 1789.

« La tourmente révolutionnaire, avec beaucoup d'autres choses, a emporté le chronogramme. »

En effet, le plus récent chronogramme que M. Feuvrier a relevé est de 1775 (1). Si notre savant confrère avait poussé un peu plus loin, il eût vu un latiniste de Mouthe rester fidèle au chronogramme après la prise de la Bastille, et dans la « tourmente révolutionnaire. » Mais mon inscription est sans doute exceptionnelle : elle n'en était peut-être que plus intéressante.

Emile Monot.

Octobre 1922.

(1) Dans le Doubs, à Châtelblanc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

H. GROSPIERRE

QUELQUES NOTES

SUR LES

Vieilles Chansons Populaires

DU JURA

et plus spécialement sur celles recueillies au village de Nanc, près Saint-Amour

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

QUELQUES NOTES

SUR LES

Vieilles Chansons Populaires

DU JURA

et plus spécialement sur celles recueillies au village de Nanc, près Saint-Amour

---

Aperçu général

Les vieilles traditions populaires, si religieusement conservées pendant des siècles chez les habitants de nos campagnes, ne sont plus en honneur de nos jours. S'il en subsiste encore par ci, par là, quelque vague souvenir, par contre dans beaucoup de régions, elles sont complètement abandonnées et oubliées.

Partout, ou à peu près, les paysans se sont « embourgeoisés » et comme disent les bons vieux de chez nous, tout le monde, aux champs, veut vivre, s'habiller et se divertir à la manière des « Vellattas » (1).

Disparus, ou à peu près, les anciens costumes qui seyaient si bien à la forte carrure de nos robustes campagnards : la « roulière » de toile bleue aux larges plis a battu en retraite devant le complet-veston des magasins de la Belle Jardinière.

Avec nos grand'mères d'il y a vingt ou trente ans, le

(1) Habitants des villes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

béguin aux ailes blanches est descendu dans la tombe. Bientôt le modeste « caracô » d'étoffe noire ne sera plus de mise, et déjà les coiffes légères si finement ajourées se font de plus en plus rares aux jours de Dimanche et de fête, le long des sentiers conduisant aux églises de villages.

Dans toutes nos « assemblées », ce ne sont plus que falbalas aux couleurs criardes, oripeaux ridicules, chapeaux grimaçants, tenues prétentieuses et gauches, qui font des bonnes gens de nos hameaux de véritables caricatures.

Les réjouissances elles-mêmes avec les jeux qui les accompagnaient, si nombreuses et si variées au temps jadis, ne se renouvellent plus qu'à de rares intervalles, et celles que l'influence malfaisante d'un prétendu progrès n'a pu anéantir, se sont affublées de je ne sais quoi d'officiel et de guindé qui leur enlève toute saveur et toute originalité.

*
* *

Les Chansons de terroir ont eu le même sort. Fidèlement gardées et transmises jusqu'au siècle dernier par des générations de Chanteurs et de Ménétriers populaires, petit à petit, elles ont cédé le pas aux mièvreries venues des villes, aux romances de café-concert, et le phonographe, dernier cri de l'art à l'usage du peuple, leur a donné le coup de grâce. Aussi sont-ils de plus en rares les paysans qui gardent encore, dans leur mémoire, quelques bons vieux airs de chez nous.

Ils les gardent même trop bien, car il est souvent difficile de décider ces braves gens à vous les faire connaître. On dirait qu'ils en ont une sorte de honte : « Ce sont des vieilleries, disent-ils, on ne les aime plus par le monde », On ne les aime plus ! Oh ! qu'on a tort :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il y a parmi ces chansons, il faut le dire et le redire, de véritables perles artistiques. Naïves et franches, comme tout ce qui est sorti de l'âme du peuple, elles ont parfois une délicatesse, une pureté de ligne qui force l'admiration des maîtres de la musique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que de grands artistes, de grands compositeurs s'en soient emparés pour en faire les thèmes principaux de leurs plus belles œuvres.

Il est, en effet, merveilleux, incomparable, le trésor de nos chansons populaires. Mais il y a quelque chose de plus étonnant encore que ce trésor lui-même devant lequel le monde musical s'extasie ; c'est qu'on ait attendu si longtemps de deviner son existence. Pendant des siècles, en France, des milliers et des milliers de chansons ont surgi de l'âme populaire comme au printemps dans nos prairies s'épanouissent des milliers et des milliers de fleurs, et ceux qui les chantaient ne se doutaient en aucune façon de la richesse de leurs chefs-d'œuvre. Ils les aimaient, sans doute, et les gardaient précieusement comme des joyaux de famille, mais ils n'y attachaient aucune autre valeur que celle de la joie qu'ils y trouvaient en les chantant. Les lettrés, eux, les ignoraient de parti pris, (peut-il exister quelque chose d'artistique chez de simples paysans si mal instruits ?). Il a fallu venir jusqu'au siècle dernier pour qu'on daignât jeter les yeux sur ce trésor méprisé et l'apprécier enfin à sa juste valeur.

C'est alors, en effet, que de savants auteurs se sont mis à l'œuvre et ont consacré tous leurs soins à recueillir les mélodies populaires des différentes provinces de France. De nombreux et volumineux ouvrages ont été édités sous ce titre ; et il n'est pas, de nos jours, de bibliothèque musicale qui n'ait en bonne place les recueils de Bourgault-Ducoudray, de Wekerlin, de Julien Tiersot et de Maurice Emmanuel, pour ne citer que les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus connus parmi tant d'auteurs qui font autorité en la matière.

Dans nos régions nous avons les ouvrages de Charles Bauquier et de Max Buchon pour les Chansons de Franche-Comté, et de Charles Guillon pour les Chansons de l'Ain. Mais l'enclos des chansons populaires est vaste et fertile, et il n'est pas de moissonneur qui en y recueillant ses gerbes, ne laisse tomber quelques beaux épis que le glaneur ramasse. Je n'ai donc à offrir qu'une gerbe de glanes, qui, peut-être, valait encore la peine d'être ramassée.

*
* *

La plupart des mélodies que j'ai transcrites, ont été recueillies dans notre Jura, quelques-unes aux environs d'Arinthod, le plus grand nombre vers les confins de la Franche-Comté et de la Bresse, au pays de Nanc, dans cette région qui n'appartient pour ainsi dire, ni à l'une ni à l'autre de nos deux vieilles provinces françaises. Pour les Bressans, évidemment, nous sommes Comtois. Mais qui ne sait que nous ne pourrons jamais faire admettre aux Comtois habitants des montagnes que la *Bresse ne commence qu'à une lieue de chez nous* et que l'entrée de la forêt de Fourgemagne en est la limite ?... Pour les « montagnons », il n'y a pas de doute, nous sommes bressans, et bressans de Bresse. Arrangez-çà ! Eh ! bien, nous sommes du Revermont, voilà tout ! Puisqu'on ne veut nous accorder droit de cité ni dans l'une, ni dans l'autre nationalité, nous resterons les gais vignerons revermontais qui savent se divertir et chanter comme point d'autres.

Ceci dit, je ne m'attarderai pas à vous faire la description détaillée de notre village de Nanc qui ne se distingue en rien de ses voisins et n'offre, dans son ensemble,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aucun attrait spécial aux yeux du touriste. Il n'est pas sans charme, cependant, notre petit village. Bien situé à l'entrée d'un vallon, au pied des premières collines du Jura, qui lui font un amphithéâtre de verdure et d'où la vue s'étend au loin sur la plaine de Bresse jusqu'aux rives embrumées de la Saône, il semble être l'image du calme et de la tranquilité. Rien, sans doute, en lui n'attire le regard et c'est à peine si l'étranger daigne jeter les yeux sur son vieux château aux tours massives, ou son antique église au clocher bas, couvert de pierres grises qui semble faire le guet à l'entrée du pays. Toutefois, j'ose me permettre un conseil à ceux que la curiosité pousserait à faire une visite à notre vieille église : Qu'ils veuillent bien s'y rendre un jour de Dimanche ou de grande fête, ils y trouveront toute la population réunie pour l'Office, les hommes en blouses bleues, les femmes en caracos et les jeunes filles en bonnets blancs, comme au temps où la mode de Paris ne venait pas grimacer dans nos campagnes. Ils seront frappés de l'aspect sérieux et recueilli de toute cette foule qui a gardé sa foi et l'exprime dans des chants pieux du plus bel effet. Au lutrin, plus de cinquante voix d'hommes et jeunes gens bien exercés modulent avec un ensemble parfait les hymnes antiennes, et motets de notre admirable plain-chant liturgique. Et le chœur des jeunes filles répond aux voix d'hommes et toute la paroisse chante. Car on aime la musique à Nanc. Le chant est de toutes les fêtes, de toutes les réjouissances, et comme nous ne sommes gratifiés d'aucune société instrumentrale, ni même d'aucune de ces sociétés modernes de gymnastique avec tout le tintamare de tambours et clairons qui les accompagne, on chante encore chez nous nos bonnes vieilles chansons.

Nanc est même un véritable nid de chansons, et des plus belles et des plus variées, j'ose le dire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que de fois, dans mon enfance, je les ai entendues résonner là-bas, au creux du vallon, nos vieilles « ébaudes », lorsque, guidés par la « clérinette » ou la « vieulo », la bande joyeuse des jeunes gens, mes compatriotes, les attaquaient de leurs voix vibrantes et claires pour s'en aller en tournée d'« alagnes », ou se rendre à quelque soirée de « nouces » d'un hameau voisin ! Longtemps à la fenêtre ouverte, je restais muet, immobile, tout entier sous le charme de ces mâles accents du pays qui me pénétraient jusqu'au fond de l'âme. Je ne me décidais enfin à quitter mon poste d'écoute que lorsque les dernières notes d'une vieille chanson avaient disparu dans le lointain au tournant du chemin. Mais il ne m'en fallait pas davantage ; les airs une fois entendus restaient gravés dans ma mémoire pour n'être jamais oubliés.

* * *

Nombreux sont les maîtres qui jadis m'ont appris les chansons du pays, mais entre tous, je dois nommer spécialement ma mère qui en connaissait beaucoup et chantait à ravir. C'est d'elle-même que je tiens : « La Jeune Sylvie », une de nos plus belles mélodies, qui était bien la sienne véritablement, puisque, dans toutes les assemblées où elle était invitée, on la lui demandait avec instance, et elle la modulait si agréablement qu'on l'aurait écoutée volontiers pendant des heures.

Je dois aussi une mention toute spéciale à mon père, qui fut jadis un des plus ardents « menetris » de chez nous. En quelques mots, voici comment lui vint la vocation : tout jeune il regardait avec un œil d'envie le joueur de musette, son prédéceseeur dans la noble fonction de ménétrier villageois, et l'instrument du bonhomme avait pour lui tant d'attraits qu'il se serait, m'a-t-il dit bien souvent, passé de « gueuter » (diner), *rien que pour*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir le plaisir de l'entendre. Il aurait tout donné, ajoutait-il, pour en posséder un semblable et pouvoir, à son tour, mener branles et ébaudes dans les assemblées. Après bien des recherches, il finit par dénicher une musette dans un village voisin, chez Maurice Collet, vieux ménétrier, que son grand âge avait obligé à quitter le métier.

Un beau soir, en compagnie d'un de ses amis, il s'en alla quérir l'objet de ses rêves. Mais quelle déconvenue ! L'instrument mis au rancart, vieux comme son maître, était dans un piteux état : l'embouchure manquait, ainsi que l'outre en peau de chèvre, qui, approvisionnée d'air devait servir à faire parler la musette. Comment remédier à ce très grave inconvénient ?... A l'époque, comme aujourd'hui, les marchands de musique habitaient la grand'ville, et il fallait être riche pour se payer le luxe d'un voyage à Bourg et débourser en plus les frais de réparation d'une musette. Grand embarras de mon père !... Tout déconfit, il tournait et retournait en tous sens le misérable instrument sans savoir que dire... Soudain, le vieux ménétrier eut une idée lumineuse : « As-tu de l'estomac, Mathieu ? » dit-il. — « Oui, répondit mon père très convaincu, ce n'est pas ce qui manque chez moi ». — « Eh ! bien, tu n'as pas besoin de l'outre, tu souffleras toi-même dans l'instrument, ce sera dur ; mais avec un estomac comme le tien, on se tire d'affaire ».

Pour remplacer l'embouchure qui manquait, Maurice Collet en fit une toute neuve avec un morceau de « panecho » (tige de maïs), et mon père, pour essayer l'instrument rassembla tout son souffle et se mit à jouer son vieil air favori :

Pan, pan, Lisette, ouvre-moi donc,
Voici la veille de ta fête...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Merveille ! L'instrument chantait comme une voix d'homme. Jamais, au dire du ménétrier, la musette n'avait eu de si beaux sons ! Tout heureux, mon père et son compagnon s'en revinrent au village, l'un chantant à tue-tête, et l'autre jouant à perdre haleine. Je crois fort que les jours suivants tous deux s'attardèrent longtemps le soir aux assemblées des hameaux voisins et qu'à leur retour, très avant dans la nuit, les gens du quartier réveillés en sursaut par les accents de l'endiablée musette, se mirent, comme on dit « en fenêtre » pour crier aux artistes tout autre chose que des compliments.

***

Bercé, pour ainsi dire, dans mon enfance, par les vieux airs de chez nous, à dix ans, je les connaissais presque tous et les chantais à tout venant comme un vrai conscrit. Le long des charrières, dans les prés, dans les vignes, partout où quelque brave vieux m'invitait à les redire, je lançais à l'écho, les refrains du pays. Mais c'était à la « Fritière » que le plus souvent je donnais *mes concerts*. Au « repos » de la classe, c'est là que de préférence, j'allais « quérir » ou plutôt gagner mon « regueuteillon », c'est-à-dire mon goûter. Il faut vous dire qu'alors j'étais très friand de « quinnon » ; je doute que vous connaissiez cette gourmandise pourtant si appréciée des enfants de mon village. C'était tout simplement des rognures de fromage que le « fritier » découpait en longs rubans aux flancs des gruyères fortement serrés dans les cercles de bois qui leur servaient de forme. Voilà quel était mon régal ! Notre « fritier » le savait bien, et lorsque il me voyait rôder autour de sa grande chaudière, aussitôt il m'interpellait : « Ah ! te voilà ! conscrit ! Tu voudrais bien du « quinnon », n'est-ce pas ? Et ! bien ! chante, et je t'en donnerai ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Quoi chanter ?... » — Ah ! tu sais bien ! « Belle Rose du Printemps ? » — « La Veille du Tirage ? » — « En arrivant au Champ d'Honneur? » — « Dans le Château de Chatillon ? » — « Que sais-je, moi ? » Alors, de ma plus belle voix de gamin, je déroulais ma kyrielle, ce qui me valait deux ou trois aunes d'excellent « quinnon ». Et ils riaient de bon cœur en m'écoutant chanter, les bons vieux de chez nous, qui chaque jour s'assemblaient à la fromagerie pour y faire leur causette. Et le vieux maire Larcher, et le père Moirod, et Jean Montagnon, et le père Chatelain, les plus assidus au rendez-vous me complimentaient tous ensemble et ajoutaient à ma récompense, en m'apprenant encore quelques chansons dont j'enrichissais mon répertoire.

Voilà de quelle façon, j'ai commencé ma cueillette de vieux airs de chez nous. Il m'était donc facile, plus tard, de les transcrire de mémoire. Pour ceux que je ne connaissais pas, j'ai eu dans la suite, la bonne fortune de trouver parmi mes compatriotes deux bons amis : Philibert Buyard et Alexandre Bouvard, vrais bardes du pays et qui étaient regardés à juste titre comme ayant le plus riche répertoire de vieilles chansons. Tous deux étaient doués d'une voix très juste, de sorte que j'avais une assez grande certitude, en écrivant sous leur dictée d'obtenir les thèmes musicaux dans toute leur pureté. De cette façon, dans notre seul village de Nanc, en plus d'une cinquantaine de rondes enfantines, j'ai pu recueillir près de deux cents chansons, toutes différentes les unes des autres. Et ce n'est pas tout, car mes bons amis de là-bas m'ont promis de fouiller à fond leur mémoire et je suis sûr qu'ils y trouveront encore de très jolis airs d'autrefois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nos Chansons comparées avec celles d'autres provinces.

Plusieurs, parmi les mélodies qui nous occupent, sont analogues à celles recueillies dans d'autres provinces de France par les savants auteurs que j'ai cités plus haut. Toutefois, elles ont avec ces dernières de telles différences dans le rythme, la notation et même les paroles, que l'on peut bien dire, que le pays leur a donné son cachet spécial et que par conséquent elles sont de chez nous. Il suffit, pour en être convaincu, de comparer, si l'on veut celle qui commence par ces mots : « Les garçons de chez nous », avec le thème musical analogue recueilli par Julien Tiersot dans les Alpes françaises ; il y a divergence dans la notation, et combien plus encore dans les paroles. Il en sera de même pour « Trois Jeunes Dragons » comparé à « Joli Tambour » du recueil de Tiersot, pour « Belle rose du printemps » comparée à la même chanson chantée dans les environs d'Albi, pour la complainte du « Pauvre Laboureur », dont la mélodie est toute différente de celle qui se chante en Bresse, etc...

Bien plus, quelques-unes de nos chansons rappellent certaines légendes du pays, comme celle du Val d'Amour, que tout le monde connaît dans notre Jura.

Je laisse donc aux Maîtres qui se sont spécialisés dans la matière, le soin de retrouver, parmi tant de variantes, le thème original de chacune de ces chansons. Je me contente de notre texte à nous, et comme on pourra facilement, s'en rendre compte, nos mélodies sont d'une allure assez franche, d'une ligne musicale assez pure, pour qu'il ne soit pas nécessaire de chercher ailleurs un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

texte plus authentique : le nôtre peut nous suffire et nous satisfaire.

Auteurs probables de nos Vieilles Chansons.

Ici, une question se pose tout naturellement : quels sont les auteurs de ces chansons populaires ? Il n'est pas facile de répondre d'une façon qui puisse contenter pleinement les curieux et les savants. Comme les contes si chers aux vieilles grand'mères et à leurs petits-enfants, les chansons populaires se sont transmises oralement jusqu'à notre époque. Telles que nous les avons actuellement, leur texte est-il bien le même que celui d'il y a cent ou deux cents ans ? On ne saurait l'affirmer. On peut toutefois supposer avec assez de probabilité que les paroles ont été à maintes reprises transformées au cours des siècles, les chanteurs populaires ne se gênant pas, comme il est facile de le constater encore de nos jours, pour varier les expressions et ajouter même des couplets tout entiers de leur cru, suivant les circonstances.

Quant aux mélodies elles-mêmes, moins faciles à transformer, sans doute et partant mieux conservées, elles sembleraient avec la structure « modale » qui les caractérise, remonter à une époque assez lointaine de notre vie nationale.

Bien qu'il faille remarquer que la musique « modale », ait servi de tous temps aux compositeurs populaires, il ne serait pas téméraire de supposer que plusieurs de nos chansons, au moins quant au texte musical, nous viennent des Ménestrels, des Troubadours, et des Trouvères du Moyen-Age. Ces compagnons du « gai savoir » comme ils aimaient à s'appeler eux-mêmes, ont souvent parcouru toutes nos provinces de France à l'époque féodale. Ils allaient à l'aventure, de ville en ville, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

château en château, semant pour ainsi dire sur leur passage les mélopées de toutes sortes, qu'ils avaient composées eux-mêmes, ou qu'ils retenaient de mémoire. Dès lors, il n'est pas étonnant que dans des contrées très éloignées les unes des autres, certaines mélodies se retrouvent presque identiquement les mêmes.

On peut supposer aussi que les Ménétriers plus modernes, nos Joueurs de Vielle, de Musette ou de « Clérinette », dont la vie ressemblait fort à celle des anciens Ménestrels, ont, eux aussi, composé un certain nombre de nos chansons. Ajoutons enfin qu'une foule d'artisans étrangers nous venaient chaque année, à différentes saisons, des quatre coins de la France. Qui de nous, dans son village, n'a connu autrefois « les marchands de drap, les marchands bimblotiers qui vendaient aussi des complaintes avec des images d'Epinal », « les Raiguiseurs, les Magniens et les Savetiers d'Auvergne, les Peignards de Chanvre des Monts Jura, les Charretiers du Grandvaux, les Ramoneurs de Savoie, les Maçons et les Scieurs de Long du Limousin », et tant d'autres. Et tout ce monde chantait pour égayer son travail, et peut-être aussi, pourquoi pas? au cours de ses randonnées à travers la France, composait des chansons, des chansons de « métier ». N'avons-nous pas, maintes fois, dans notre enfance entendu celle du « Charbonnier », du « Raiguiseur », du « Scieur de Long », du « Compagnon Maçon », et celle que le petit ramoneur lançait à pleins poumons du sommet de la cheminée ? A qui attribuer ces chansons, sinon aux gens de métier eux-mêmes. Mais, encore une fois, on ne peut faire, sur ce sujet, que des suppositions plus ou moins probables.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Caractère particulier de la musique de nos vieux airs.

Pour un amateur de musique, le plus grand intérêt de ces mélodies réside dans leur caractère modal. La plupart, en effet, ont été composées dans les gammes anciennes : elles se rapportent, pour un bon nombre aux vieux modes grecs qui ont servi, d'ailleurs, à la composition de notre plain-chant d'église. Sans m'étendre sur les explications qu'il conviendrait de donner au sujet de ces différents modes dont l'étude a été traitée de façon très savante par Bourgault-Ducoudray, Gevaert et tout dernièrement encore par Louis Laloy et Maurice Emmanuel, je me contenterai de quelques indications sommaires qui suffiront à faire comprendre le caractère tout particulier de la musique de nos vieilles mélodies.

Beaucoup de personnes très versées dans la musique classique et la musique moderne, croient sincèrement qu'il n'existe que deux gammes qui puissent servir à la composition d'une mélodie quelconque : la gamme majeure, d'*ut* à *ut*, et la gamme mineure de *la* à *la*, toutes deux avec « sensible » et toutes deux susceptibles d'être transposées dans les différents tons marqués par les différents degrés de leur échelle. Ce système de musique, tel que nous l'avons actuellement, ne date pourtant que de quelques siècles, du XVI^e^. Mais bien avant l'époque moderne, et de tous temps même, chez les compositeurs populaires, on a fait usage d'autres modes, ou si l'on veut, d'autres gammes. Pour nous en faire une idée, prenons l'une après l'autre, les différentes notes de la gamme diatonique d'*ut* majeur. Sur chacune d'elles, comme point de départ, et sans faire usage de l'altération pour aucun degré, nous pouvons étager une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gamme particulière ; d'où un système de six gammes toutes différentes les unes des autres. Nous aurons la gamme d'*ut* à *ut* qui sera le mode d'*ut*, de *ré* à *ré* qui sera le mode de *ré*, de *mi* à *mi*, de *fa* à *fa*, de *sol* à *sol*, de *la* à *la* qui donneront successivement les mode de *mi*, de *fa*, de *sol* et de *la*. Ici la série est close. Bien que le mode de *si* ait été admis par certains auteurs, mais avec une constitution tout autre que celle des précédents, comme il n'existe, dans nos chansons, aucune mélodie qui s'y rapporte, je laisse de côté ce mode particulier très discuté d'ailleurs.

Toutes ces gammes anciennes ont ceci de commun (sauf pour le mode d'*ut* qui correspond à notre majeur moderne), qu'elles n'admettent pas le sensible, de rigueur dans la musique classique ; elles n'admettent pas d'avantage l'altération dans la série des notes qui les constituent. Par exception, cependant, déjà dans l'antiquité, la note *si* pouvait être bémolisée. Ceux qui ont étudié les modes grecs savent que le *grand système parfait* des anciens, composé uniquement de notes naturelles pouvait être modifié par l'adjonction du tétracorde des conjointes : *la*, *si* bémol, *do*, *ré*, et devenait alors le système immuable. Mais malgré ces points communs, ces gammes offrent entre elles de très grandes différences.

Chacune se distingue d'abord, par sa *finale* ainsi appelée parce que c'est ordinairement sur cette note que se termine la mélodie. Elle a sa place au premier degré du mode lui-même. On peut donc compter six finales différentes, comme il y a six modes différents. Je me hâte d'ajouter qu'il n'est ici question que des modes basés sur la finale. Les théoriciens en admettent d'autres encore, basés sur la dominante et qui portent le nom de modes « plagaux ».

Ces gammes se distinguent également par la place des demi-tons dans leur échelle respective. Tandis que dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la musique classique, les demi-tons diatoniques ont invariablement la même place par rapport aux notes *la* et *ut*, qui servent de tonique, dans la musique ancienne, ces mêmes demi-tons, suivant les modes auxquels ils appartiennent, se trouvent placés à des degrés différents par rapport à la finale de chacun de ces modes.

Enfin, dans chacune des gammes anciennes, il existe une note d'importance capitale et qui contribue avec la « finale » à donner au mode son caractère propre, c'est le cinquième degré, ou la *dominante*, comme on l'appelle ordinairement. Cette dominante est réellement le pivot autour duquel évolue la mélodie, et il importe de la bien discerner tout d'abord dans tel ou tel de nos vieux airs pour en caractériser le mode d'une façon nette et sûre. Ajoutons que ce travail n'est pas toujours facile, surtout pour les mélodies dont l'échelle est *défective*, c'est-à-dire où, de parti pris, certaines notes de la gamme sont évitées. Il arrive, en effet, assez fréquemment que la sus-dominante manque dans certaines de nos chansons populaires des modes de *ré* et de *la*. Or, justement ces deux modes dont les échelles sont concordantes par ailleurs se différencient par cette sus-dominante distante de la dominante d'un ton entier pour le mode de *ré* et d'un demi-ton seulement pour le mode de *la* (*la-si*, pour le mode de *ré*, et *mi-fa* pour le mode de *la*). L'absence de l'un ou de l'autre de cet intervalle dans une mélodie ancienne, constitue une difficulté sérieuse pour en caractériser le mode.

Il arrive aussi que le chant se termine sur une toute autre note que la finale du mode auquel il semble appartenir. Autre difficulté encore.

Ce système modal étonne singulièrement les amateurs qui n'ont étudié que les gammes classiques. Ils le trouvent barbare, incohérent et l'absence de sensible dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gammes anciennes les déroutent complètement. Pour eux, une gamme ne se conçoit pas sans note sensible, et si, par hasard, ils se trouvent en présence d'une mélodie où cette sensible manque, ils vont jusqu'à la rétablir de force, croyant de bonne foi à quelque faute d'inattention du transcripteur ou à l'ignorance du chanteur. Cette adjonction de la sensible dans les mélodies composées sur les modes anciens est une faute dans laquelle sont tombés bon nombre d'auteurs qui les ont autrefois recueillies. J'ai même connu autrefois un vieux professeur de musique qui, ayant à faire préparer à l'école les Offices du Dimanche, faisait chanter aux enfants l'hymne *Iste confessor*, en *sol* mineur, avec *fa* dièze, bien entendu, et ne voulait pas démordre de sa géniale méthode.

Les modes auxquels se rattachent le plus généralement les mélodies recueillies dans notre région, sont ceux de *ré*, caractérisé par la finale *ré* et *la* dominante *la* — de *sol*, finale *sol*, dominante *ré*, — de *do*, dominante *sol* et finale *do*. Ce dernier est le mode majeur que tout le monde connait, mais les mélodies anciennes composées dans cette échelle gardent néanmoins une tournure spéciale qui les différencie des mélodies classiques écrites sur le même mode. La modulation (à part celle qui vient de l'emploi du *si* bémol) en est exclue ; encore cette dernière n'est-elle que passagère. Si, comme il arrive assez fréquemment dans le cours de ces chansons, il se produit un repos sur la dominante *sol*, ce repos n'entraine pas le moins du monde la modulation à la dominante. Dans l'harmonisation, il est très important de tenir compte de cette particularité.

Comme il est facile de s'en rendre compte à l'audition, nos mélodies de terroir sont très riches en notes d'agrément et fioritures de toutes sortes. Dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la transcription, je me suis attaché à reproduire ces ornements le plus fidèlement possible, tels que je les ai entendus.

Les ménétriers et les chanteurs de nos villages sont très amateurs de ces fanfreluches naïves, comme aussi de ces notes vibrées ou mieux *trézoulées* suivant l'expression du pays, de ces notes longues qu'ils tiennent jusqu'à perdre haleine, à la fin de chaque hémistiche. Ils en abusent un peu, sans doute, mais narguent des critiques trop sévères ! Cette façon d'exprimer leur joie exubérante, ne manque pas d'une certaine originalité.

Du rythme et de la poésies de nos chansons.

La symétrie est une des règles fondamentales dont ne sauraient se départir les compositeurs classiques.

D'après cette règle, dans toute composition musicale, un membre de phrase quelconque doit avoir sa réponse comprenant identiquement le même nombre de mesures. Ainsi, à quatre ou huit mesures d'un sujet ou d'un motif mélodique, il faut une réponse de quatre ou huit mesures, Cette loi quelque peu tyrannique, est loin d'être observée avec la même rigueur par nos compositeurs populaires. Si parfois ils se conforment à la règle, dans un très grand nombre de cas, ils en esquivent l'étreinte et c'est avec la plus grande liberté qu'ils développent leurs phrases musicales. Ils suivent uniquement, pour la musique, le besoin des paroles dans la composition desquelles, ils ne se gênent en aucune façon pour battre en brèche les règles de la prosodie. Dans beaucoup de nos chansons, la facture du vers étant tout à fait libre, le rythme de la musique suit le mouvement des paroles, et cette liberté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de rythme, loin de nuire à la marche de la mélodie, lui donne une teinte d'originalité qui n'est pas sans intérêt.

Je prends comme exemple la chanson intitulée « Sylvie ». Elle est vraiment un modèle du genre. La mélodie en est finie, gracieuse, et cependant quelle liberté dans le rythme, aussi bien pour les paroles que pour la musique. Chaque couplet peut se diviser en deux parties, comprenant respectivement quatre vers de quantité différente. Les quatre premiers sont de 6, 8, 5 et 5 pieds, et les suivants de 6, 8, 6 et 5 pieds. Il n'y a donc pas symétrie dans la composition des paroles. Dans la musique, la liberté de rythme est encore plus grande : Après un membre de phrase mélodique de quatre mesures, vient une réponse de trois mesures seulement. Dans la seconde partie, même liberté : à une série de six mesures, répond une seconde série de quatre mesures seulement. De plus, chose curieuse, la première partie, composée de mesures à deux temps, se termine brusquement par une mesure à trois temps. La seconde partie n'est pas moins remarquable avec ses deux mesures à trois temps, placées l'une vers le début, l'autre vers la fin de la série. Et cela forme un tout parfait et fort bien équilibré, et nul, s'il n'est averti, ne se douterait à l'audition d'une pareille licence.

Il en est de même dans beaucoup d'autres de nos chansons : « Virginie, les larmes aux yeux » qui fut celle des Volontaires de Rochambeau et de La Fayette au dix-huitième siècle, offre les mêmes particularités ; celle qui commence par ces mots : « Un beau soir de dimanche » est aussi curieuse que « Sylvie », toujours au point de vue du rythme. Chaque couplet se compose de six vers, dont les quatre premiers et le dernier sont de six pieds, tandis que le cinquième en compte huit. Pour la musique, une première phrase de trois mesures est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répétée deux fois, se donnant pour ainsi dire à elle-même sa réponse ; puis, dans la seconde partie, un membre de phrase de trois mesures est suivi d'une réponse de quatre mesures par suite de la répétition du dernier vers sous forme d'écho. A remarquer aussi la mesure à 9/8 intercalée entre deux mesures à 6/8, brisant ainsi le rythme mais à intervalle régulier cette fois. (Au point de vue modal une particularité est à noter dans cette chanson, c'est l'alternance à intervalles très rapprochés du *si* bémol avec le *si* naturel qui semble faire osciller la mélodie entre le mode de *ré* et le mode de *sol*).

Enfin, pour terminer ce rapide aperçu du rythme populaire, signalons dans certaines chansons, dans celle des « Trois jeunes dragons » par exemple, l'alternance fréquente de la mesure à 3/4 avec la mesure à 2/4 qui semblerait rappeler l'ancienne mesure à cinq temps à peu près inusitée de nos jours.

Si, comme nous venons de le voir, les compositeurs populaires se souciaient très peu des règles de la prosodie dans l'arrangement des paroles de leurs chansons, ils n'étaient pas non plus très difficiles pour la « rime » : loin de la poursuivre, ils la laissaient parfaitement courir les bois tout à son aise et se contentaient de l'assonnance souvent très imparfaite, et même dans beaucoup de chansons, cette assonnance fait complètement défaut. Ici encore, la liberté la plus grande présidait à la composition ; on ne soupçonnait même pas, semble-t-il, l'existence de règles quelconques.

*
* *

Quant aux sentiments exprimés dans ces chansons, exception faite des chansons de métier ou de celles qui étaient destinées à rappeler un fait historique, c'est l'éternel thème du galant qui chante sa mie absente.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tantôt il en fait le portrait comme dans la « Liaudinno », tantôt il en vante les qualité comme dans la chanson de noces : « Oh ! mes amis, n'ai-je pas réussi » ...S'il part à la guerre, il va lui dire « au revoir » ! et lui promet de ne pas l'oublier en pays lointain, où il emportera son image qu'il contemplera souvent.

« Je t'y ferai faire une image,
« Une image semblable à toi
« De temps en temps je la regarde
« Et bien souvent la rembrasserai...

Au retour, après « Trente campagnes
« Autant la nuit que le jour
Il reviendra... « Traversant plaine et montagne,
« Autant la nuit que le jour,
« Pour aller voir sa Nanette
« Et lui souhaiter le bonjour.

Il arrive parfois que le cœur de la mie, comme le dit une chanson plus moderne

...« a changé de garnison »,

ou que le père a opposé son *veto* à l'union projetée. Alors le galant se désole et songe à se faire ermite :

« Ermite dans les bois
« Sans jamais la revoir.

Pendant les longues absences, le galant chante la dame de ses pensées. Ne pouvant aller lui-même redire « la Chansonnette » sous sa fenêtre, il charge le rossignol de lui servir de messager auprès de celle qu'il aime et de porter sa lettre...

...« Sur son lit couvert de fleurs... »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est encore au chantre des bois qu'il demandera comment il faut chanter pour plaire à sa mie. Cette version du Rossignol messager est très fréquente dans nos campagnes, et nous avons, dans les chansons du pays cinq ou six mélodies toutes différentes les unes des autres, sur ce thème si poétique.

Il est un fait qui pourrait surprendre, dans l'étude des chansons de notre région. Tandis que dans d'autres provinces, le Languedoc, le Limousin, la Provence, et plus près de nous la Bourgogne, la langue employée par les compositeurs a été le patois ou le dialecte particulier du pays ; chez nous, la grande majorité des poésies chantées sont de langue française. Les chansons en patois sont tout à fait l'exception. On en compte cinq ou six, tout au plus, et même, chose curieuse, nos paysans se moquent de ces chansons en patois qu'ils regardent comme des bouffonneries, à peine dignes d'être chantées par quelque bande d'ivrognes en goguette. La raison en serait-elle que, pour nos bons paysans, la musique, et la chanson en particulier, est quelque chose de noble et de relevé qui ne saurait s'allier avec la vulgarité du patois? (1) Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut ; mais il est un fait, c'est que chez nos villageois, la chanson est l'expression de l'art par excellence et ce serait manquer à un bon chanteur vraiment digne de ce nom que de lui demander de chanter en patois ; il croirait se rabaisser

(1) De même que les paysans de chez nous, par respect pour l'art musical, aiment à chanter en français; de même aussi par respect pour l'autorité, ils se gardent bien d'employer le patois en parlant à des gens qui leur sont supérieurs ou qu'ils estiment tels, et si dans la conversation, un personnage de ce genre pousse la condescendance jusqu'à se servir lui-même de leur langue, humblement et poliment jusqu'au bout ils lui répondront en français. Enfin, chose curieuse, c'est encore le français qu'ils emploieront pour parler au cheval et au chien, tandis qu'ils parleront patois à tous les autres animaux de la ferme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en cédant à ce désir. Il faut avouer cependant que la langue employée dans nos chansons, est loin d'être le français académique, mais avec ses naïvetés et ses expressions pittoresques, cette langue toute déformée qu'elle est, n'est pas sans une certaine saveur fort agréable. Elle nous fait sourire ; celle employée dans un grand nombre de chansons populaires modernes trop souvent nous écœure !...

Circonstances dans lesquelles se chantaient nos Chansons du Terroir.

A l'encontre des artisans des villes et des gens de tous états qui, volontiers, accompagnent leur travail d'un couplet sonore, le paysan pendant sa tâche au grand air chante rarement. Il est absorbé tout entier par son dur labeur : soit qu'il porte au flanc des côteaux la lourde hote remplie jusqu'aux bords, soit qu'il moissonne le blé ou « soumarde » la vigne, l'effort qu'il est obligé de produire ne lui permet pas le couplet de longue haleine. Il se contente, pour entretenir la gaîté, d'échanger avec le voisin quelques plaisanteries non sans finesse parfois, mais le plus souvent assaisonnées de très gros sel. Au labour, s'il use largement de ses cordes vocales, c'est uniquement pour exciter ses bœufs à la besogne. Mais, le travail fini, c'est autre chose. Lorsque, surmontée du *bouquet*, la dernière voiture de blé ou de *gerles* (1) de vendange rentre à la maison, escortée par la joyeuse bande de travailleurs, moissonneurs ou vendangeurs, marchant bras-dessus bras-dessous, alors les chansons se retrouvent ; c'est la « rouvallo » (2), la bruyante rouvallo qui se renouvelle à la clôture de chacune des récoltes.

(1) *Gerles* = cuveaux.
(2) Rouvallo = fête de clôture des récoltes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elles se retrouvent aussi lorsque, entre voisins, on se réunit pour battre la moisson, pour *éconre*, comme on dit au pays : quand toutes les voitures de paille ont été déchargées à la grange, et les sacs de grains montés à dos jusqu'au grenier, il y a grand banquet et grande réjouissance à la ferme. Les libations se prolongent très avant dans la nuit, car il faut boire sec pour faire descendre la poussière du « ballou », qui vous prend à la gorge, et jusqu'au point du jour, la kyrielle des chansons retentit.

Les chansons se retrouvent également aux veillées d'automne, où jadis on « blayêve » le chanvre, où maintenant encore on « dépeilloutte » le turquie, dont le moins beau est immédiatement roussi au four, tandis que celui dont les « panouilles » offrent le grain le plus dru et le plus serré sera suspendu en grappes ou « pêdiounes », pour être séché, soit au grand air, soit à la douce chaleur des appartements.

Et tout ce travail, peu pénible d'ailleurs, se fait en chantant.

C'est encore à la veillée d'hiver que l'on « vrougue » (1) le maïs préalablement desséché. L'opération est des plus simples : Au rebord d'une « gerle » ou cuveau, le « vrouguion » (2) appuie le plat d'une pelle emmanchée sur lequel il s'assied. En cadence, il frotte une à une les panouilles de turquie sur le bord tranchant de la pelle, et petit à petit, la « gerle » se remplit de ce beau grain doré, qui bientôt donnera les « gaudes », ce met délicieux si cher aux Comtois, et dont une assiettée, disent les vieux, arrosée d'un bon coup de vin du pays, « fit toujours chanter clair ».

Pour rompre la monotonie du travail de la « vrougo »,

(1) Vrouguer = égrainer.
(2) Vrouguion = celui qui vrougue.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on repasse encore, en les fredonnant doucement, les vieilles ébaudes.

*
* *

Outre la veillée d'hiver en famille, où la chanson se mêlait au bruit cadencé des rouets il faut encore mentionner certaines coutumes et fêtes toutes locales, qui, chaque année, remettaient en honneur des chansons d'un genre spécial.

En premier lieu, signalons la semaine de Noël au Nouvel An, appelée chez nous la semaine des « Alagnes », terme fort parent, semble-t-il, de l'expression « Au gui l'an neuf ».

Chaque soir de cette semaine traditionnelle, les jeunes gens réunis en groupe et précédés du « ménétri » jouant de la « clérinette » ou de la « vieulo », s'en allaient gaîment, narguant le froid, quérir les « alagnes », dans les familles ou se trouvaient des jeunes filles à marier. Arrivés au seuil du logis, les galants, ordinairement, trouvaient porte clôse. C'était l'habitude de ne recevoir à l'intérieur, les gais « alagni », qu'après un compliment bien tourné à l'adresse de la jeune fille de la maison. Ce compliment était chanté ; c'était « l'ébaude », que la plus belle voix modulait seule tout d'abord et que tout le chœur reprenait ensuite.

Et les voix se faisaient si douces et si engageantes qu'il était impossible de résister à pareille sérénade. Alors, la porte s'ouvrait au grand large et la jeune « meïo » venant souhaiter la bienvenue aux arrivants, était aussitôt joyeusement acclamée, puis, en coup de vent, toute la troupe pénétrait dans la maison. En un clin d'œil, chaises, bancs et tables étaient rangés dans les coins et le ménétri se juchant sur le dressoir, ou la huche

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à pain, entonnait les branles du pays que jeunes et vieux dansaient à perdre haleine. On trouvera notées plus loin, quelques-uns de ces danses, qui se sont malheureusement plus en honneur. Ce sont des pièces courtes, au rythme vif et sautillant, que le « ménétri » répétait à sa fantaisie, jusqu'à vingt ou trente fois de suite, pendant que les danseurs exécutaient les rondes les plus variées et les figures de toutes sortes du « branlou carrô » et du « branlou reïond » (branle carré et branle rond).

La danse terminée, on se mettait à table, et la « meïo » de la maison offrait aux convives dans la plus belle écuelle les « alagnes » ou noisettes cueillies par elle, et réservées pour la circonstances comme symbole des prochaines *fiançailles*.

Puis chacun se régalait de *rôties* de fromage fort, au parfum plutôt... énergique, tandis que les « tépins » de grès remplis de vin clairet, circulaient parmi les groupes et sitôt vides, sitôt remplis. Enfin, très tard, on levait la séance ; et après avoir promis leur concours pour les prochaines « nouces » de la jeune « meïo », les « alagni » s'en allaient huchant à qui mieux mieux et répétant leurs « ébaudes », dont les échos de Chambutin, de Meilleury et de Valny leur renvoyaient dans la nuit claire les « trézouli » sonores.

Au loin, dans la Bresse, par delà les bois de Fourgemagne, d'autres voix au timbre suraigû répondaient aux voix claironnantes de nos galants comtois. C'étaient les « Magnots » bressans faisant de leur côté leur tournée d'ébaudes et d'alagnes. Les nôtres leur lançaient quelques « huchées » gouailleuses, mais les deux cortèges s'évitaient ; jamais, à notre époque pas plus qu'au temps de la domination espagnole, Comtois et Bressans chaudement ne sympathisèrent.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

.
. .

La St-Vincent de Janvier, fête des vignerons était également l'occasion de réjouissances et de cérémonies particulières et probablement aussi de couplets de circonstance. Depuis plus de trente ans, par suite des mauvaises saisons, l'usage de fêter St-Vincent est à peu près disparu, de sorte qu'il est difficile actuellement de retrouver les chansons qui s'y rapportent. Cependant, il semble que, dans ces jours de solide beuverie, devaient être en honneur, des chansons du genre de celles-ci : « Quand lou Liaudou s'ê vint du beu... » « C'était un vigneron qui n'avait qu'une fille... » Martin prend sa serpe, aux vignes s'en va...», etc.

.
. .

C'est aussi en chantant qu'au « Reveron de Lechon » (au tournant du chemin de Vilette) chaque année, au soir du premier Dimanche de Carême, appelé, chez nous, le Dimanche des « Failleux », on allait brûler « Carnava », au milieu du plus magnifique feu de joie qu'on puisse imaginer.

Carnava, grand mannequin de paille, affublé de haillons grotesques, personnifiait, semble-t il, les réjouissances et les bombances, dont on avait largement profité pendant l'année. On le brûlait solennellement à l'entrée du Carême, comme pour signifier que pendant la Sainte Quarantaine, il fallait s'abstenir de toute ripaille ou joyeux festin.

Carnava était donc édifié et habillé en grand secret par la jeunesse, pendant la semaine précédente. On s'ingéniait, parfois, à lui donner l'aspect de quelque personnage du pays, remarquable par certaines excentricités ou certains défauts bien connus de tous. Et l'on faisait si

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien qu'au moment où Carnava juché, sur un brancard, faisait son entrée en scène, chacun acclamait le personnage travesti et jetait son nom à tous les échos : « C'est un tel ! C'est bien lui ! Vive un tel ! » Et tous de rire aux éclats et de hucher à tue-tête. Derrière Carnava venait l'escorte bruyante des gamins du pays, armés de leurs « failleux », volumineux paquets d'écorce de cerisier séchée et recroquevillée, solidement fixés au bout de solides bâtons. Au signal donné, on mettait le feu aux pans de la veste ou à la roulière de Carnava. En un clin d'œil le bonhomme était transformé en un brasier ardent, auquel les enfants allumaient à leur tour leurs failleux. C'était alors la ronde éperdue des « failleutis » tournant autour du bûcher, agitant leurs brandons enflammés et poussant à pleins poumons le cri traditionnel : « Oh ! failleux !... Oh ! fouille-beu !... Atant de fouilles que de beu !... » (Oh ! failleux ! Oh ! feuille-bois ! autant de feuilles que de bois !...)

Au même instant, de toutes parts, au sommet des collines environnantes, au fond des vallons et sur toute l'étendue de l'immense plaine de Bresse, mille flammes mouvantes jetaient dans la nuit leurs lueurs fantastiques, et la plaine embrasée semblait continuer le ciel étoilé jusqu'au pied de nos coteaux.

Puis, petit à petit, les failleux s'éteignaient ; dévoré jusqu'aux moëlles, Carnava affaissé sur son brancard, oscillait de droite et de gauche, et finalement s'effondrait au milieu d'une gerbe d'étincelles. Alors, en long cortège, les failleutis chantant à pleine voix, regagnaient le village. Sur la place, devant le château, un véritable concert vocal était donné et toujours nos vieilles chansons étaient à l'honneur.

Enfin, tandis que parents et enfants rentraient au logis, les jeunes gens se rassemblaient de nouveau et s'en allaient par groupes à travers le pays pour la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traditionnelle tournée au domicile des jeunes mariés de l'année. C'était la tournée des « Puces ». Elle avait pour but, comme son nom l'indique, de débarrasser les jeunes ménages de ces importuns parasites. A grands coups de bâton quelquefois même avec le sabre du garde-champêtre bénévolement prêté pour la circonstance, la bande joyeuse procédait à cette chasse sur les couvertures, les matelas, le linge de la jeune famille qui laissait faire sans récriminations. C'était le cas de dire qu'en cette circonstance « bonhomme n'était pas maître en sa maison. »

Et tout se terminait par un joyeux régal où l'on faisait largement honneur aux « gaufres », « carquelins » et « bugnettes » croustillantes, véritables triomphes de nos ménagères de campagne.

* * *

Les grandes foires de Saint-Amour où gens de la montagne et gens de la plaine venaient en foule, amenant bétail et volailles étaient encore pour nos paysans autant d'occasions de faire entendre leurs voix retentissantes.

Il faut dire que pour eux, les jours de foire étaient vraiment jours de liesse. Sans doute, l'idéal était de faire de bonnes affaires sur le marché, mais on ne dédaignait pas non plus, l'occasion de prendre en ville un bon repas, chez Perrin, Picho et Balthazar. Balthazar surtout ! beau nom, n'est-il pas vrai, pour un préparateur de festin? et bien porté, ma foi, par notre majordôme; mais avec cette différence que chez ce moderne Balthazar, on pouvait dîner tranquille, sans craindre la main fatidique écrivant sur le mur le terrible horoscope : « Mane, Tecel, Pharès. »

A ces repas très alléchants, sans doute, on se préparait, dès la veille, par une sorte de jeûne. On dit même qu'à ce propos, un bon vieux de chez nous ne manquait jamais d'avertir sa femme en ces termes : « Fenno, é

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deman la fare, ne metto pó trou de pan dais la soupe ». « Femme, c'est demain la foire, ne mets pas trop de pain dans la soupe. »

Au retour de la ville, la bourse pleine, et le cœur mis en joie par le vin blanc d'Allonal, la longue file des « farrayons » chantait.

Les foires les plus fréquentées étaient celles du Nouvel An, de la Toussaint et de la St-Martin. Cette dernière mérite une mention spéciale, car elle se signalait par une coutume très curieuse, à laquelle se rapporte une de nos chansons : « V'tio la St-Martin qu'approuche, neuton vaule vo s'en allé »... Ce jour là, les valets et servantes de ferme venaient en foule du fin fond de la Bresse, pour s'engager à l'année, chez des maîtres qu'ils étaient sûrs de rencontrer sur les diverses places de la ville où se tenait la foire. Beaucoup d'engagements étaient conclus, et, riches des arrhes reçues de leurs nouveaux maîtres, des couples de « vaules » et de « servintes » se tenant gentiment par le petit doigt, s'en allaient contents, non sans avoir contemplé longuement toutes les curiosités de la grande foire, et laissé quelques gros sous aux baraques de cirque, de somnambules, de chanteurs de complaintes et d'arracheurs de dents. Mais le coin préféré était, sans contredit, le champ clos des lutteurs où maints « vaule » après avoir auparavant quitté sa « grindchemige » (sa blouse) aimait à se mesurer avec le Défenseur des remparts de la Bresse, un grand hercule en maillot, aux larges épaules, fanfaron et provocateur. Neuf fois sur dix, le « vaule » terrassait son adversaire aux applaudissements répétés des « mies » et des « magnots » accourus en foule pour jouir de cet intéressant spectacle.

*
* *

Sans nous attarder à décrire les tournées chantantes des conscrits et du tirage au sort, dont tout le monde se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souvient, et qui avaient aussi leurs chansons spéciales, terminons cette longue énumération en disant un mot de la célébration des « Nouces » au pays.

Ce jour-là était vraiment jour de triomphe pour les « Ménétri », les chanteurs d'ébaudes, et les danseurs de « branlou carrô » et de « branlou reïond ».

Dès le matin, les invités se réunissaient devant la maison de la future mariée. Les jeunes gens restaient à la porte ; les jeunes filles seules étaient admises à l'intérieur pour aider leur campagne, reine du jour, à se parer de ses atours.

Les apprêts n'étaient pas long ; le costume était simple : le traditionnel béguin aux larges ailes, soigneusement blanchi et empesé, encadrait le visage de la jeune fille ; sur ses épaules reposait un châle aux couleurs variées, finement tissé, dont les coins garnis de franges retombaient de chaque côté de sa robe de laine, la drapant à ravir ; aux pieds les petits sabots blancs, artistement sculptés et garnis de brides de cuir rouge ou jaune.

Lorsque la fiancée, ainsi vêtue, apparaissait sur le seuil de sa porte, les invités la saluaient d'une ébaude choisie ; puis le cortège se formait : en tête, « lou ménétri, violoneux, vielleux ou joueur de clérinette » ; venait ensuite la fiancée, au bras de son père ou d'un proche parent ; puis le « garçon d'honneur et la fille d'honneur », et derrière eux suivaient les couples d'invités en habit de fête, portant sur la « roulière » ou le « caraco », de larges nœuds de rubans de toutes couleurs. Enfin, au dernier rang, le fiancé au bras de sa mère, accompagné des vieux de la famille.

Et tout ce monde réjoui, pendant tout le trajet de la maison jusqu'à l'église, chantait la chanson des « Nouces » :

« Oh ! mes amis, n'ai-je pas réussi
« De m'être mis en mariage »...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Réservée pour la circonstance, cette chanson, toujours la même, se répétait à chaque nouvelle noce.

A la porte de l'église le joyeux chant s'arrêtait et tous les invités se rangeant dans le sanctuaire à la suite des nouveaux mariés, entendaient l'office dans le plus grand recueillement. Pieusement, chacun priait pour les jeunes époux.

Lorsque, après le mariage, la jeune femme devait quitter le pays pour aller, avec son mari, fonder une nouvelle famille dans un village voisin, les jeunes gens manifestaient leur regret de ce départ d'une façon assez pittoresque.

Pendant que la noce, réunie en entier dans la salle de la mairie, assistait à l'exécution des formalités civiles, un groupe de jeunes gens qui avaient pris soin de se dissimuler dans les maisons voisines, au passage du cortège, se précipitaient alors vers la maison commune et, à grands renforts de fagots et de traverses de bois, en fermaient hermétiquement la porte. Ainsi emprisonnés, les « noussayons », au moment de sortir, faisaient de vains efforts pour renverser la barricade et s'ouvrir un passage, et tout cela, à la grande joie des farceurs et des voisins accourus en foule. Et cette comédie, très amicale d'ailleurs, durait jusqu'au moment où les jeunes farceurs se décidaient enfin à dégager l'obstacle. Les « noussayons », habitués à cette manière de faire, riaient de grand cœur, sans le moindre mécontentement. Mais si, par hasard, il se trouvait dans le cortège, quelque parent de la ville, un « vellata » comme on nous dit chez nous, la farce était souvent prise de toute autre façon. Monsieur le Citadin se fâchait tout rouge contre ces gens *si peu civilisés*, les menaçant des gendarmes et appuyant ses protestations de gestes violents et désordonnés, qui mettaient en déroute sa tenue de cérémonie, jusqu'alors impeccable. Aussi, Monsieur le Curé, qui, revêtu des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ornements sacrés, attendait patiemment l'arrivée du cortège, voyait-il, assez fréquemment, se présenter à la porte de la sacristie, un Monsieur tout décontenancé, chapeau en bataille, cravate blanche à moitié défaite, redingote mal d'aplomb, et qui, invariablement, lui tenait ce langage : « Monsieur le Curé, je vous en prie, excusez « notre retard... nous serions arrivés à l'heure, sans cette « bande de sauvages qui nous ont barricadés à la mairie, « pendant près de trois quarts d'heure !... C'est inoui ! « on n'a jamais vu chose pareille !... — Tranquilisez-« vous, mon ami, répondait Monsieur le Curé avec un « sourire indulgent, tranquilisez-vous ! Je connais les « vieilles habitudes du pays, et souhaite que mes parois-« siens n'en prennent jamais de plus mauvaises ».

Au sortir de l'église, de nouveau la rue était barrée par un amoncellement de fagots d'épines, et la marche du cortège interrompue pendant quelques instants. Devant cette seconde démonstration de sympathie quelque peu originale, sans doute, notre brave « vellata » désarmé, daignait enfin sourire.

Puis, les ébaudes reprenaient jusqu'à la maison paternelle de la mariée, où se donnait le « dîner des noces ».

C'était, on peut le dire, un plantureux banquet, et qui eut fait loucher d'envie le géant Gargantua. Je cite le personnage parce qu'une légende du pays rapporte que le grand mangeur, passant un jour dans la région, attiré sans doute par la renommée des boudins, saucisses et volailles de Bresse, et fatigué du chemin parcouru, s'assit au plus haut sommet du Signal de Nanc. et allongeant ses grandes jambes par dessus la plaine bressanne, prit un bain de pieds dans la Saône à quinze lieues de chez nous ! Pas moins ! En ce temps-là, si je ne me trompe, Gargantua devait être de retour d'un voyage dans le midi, où il était allé s'exercer aux grands gestes.

Donc, l'heure du dîner venu, les invités, chevaliers et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chevalières côte à côte, prenaient place autour des tables. Sur les nappes, en toile de chanvre écrue, confectionnées par le tisserand du pays, les couverts d'étain et les écuelles en terre cuite, étaient rangés en batterie autour d'un alignement de grosses dames-Jeanne et de « tepins » de grès au ventre rouge et bariolé de dessins primitifs, tous remplis jusqu'au bord du petit vin clairet des coteaux d'alentour.

Bientôt apparaissaient dans les grandes « Cassereûles » auréolées de vapeurs odorantes, les mets les plus variés et les plus abondants. C'était une profusion de jambons fumés, noirs comme la cheminée, de volailles dodues aux flancs ruisselants de graisse ou de beurre fondu, et de lapins à toutes les sauces. Point n'était besoin d'aller à la boucherie pour corser le menu, les provisions conservées longtemps à l'avance, à la maison, en vue du dîner de « Nouces », suffisaient largement à satisfaire les goûts les plus raffinés et les plus forts appétits. Et nos braves Noussaillons s'en donnaient à bouche que veux-tu, sans le moindre souci d'une digestion difficile. En ce temps-là, chez nous, la dyspepsie et autres malaises en *gie* ou en *psie* étaient inconnus.

Pour cuisiner tout ce menu, il y avait un personnage qui n'était, certes, pas le moins important des invités de la fête. Il y avait, dis-je, au pays, une cuisinière dont la spécialité était de préparer les dîners de « Nouces ». J'ai encore vu, dans mon enfance, la cuisinière de « Nouces » de notre village de Nanc, vrai cordon bleu, dont tout le monde appréciait les talents et les services, à tel point qu'au dîner de mariage on ne pouvait se passer d'elle.

C'était la petite « Marie aux Chèvres », petite vieille ratatinée, ridée comme une vieille pomme et si petite de taille qu'on disait qu'elle était obligée de prendre une échelle pour monter jusqu'au bord de la chaudière où cuisaient ses rôtis. Et lorsque le lendemain de la noce,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle rentrait chez elle, souvent balafrée et le visage maculé de suie, les mauvaises langues chuchotaient qu'ayant trop bu de vin de Palent, elle était tombée dans la chaudière en remuant ses fricots !

Mais revenons à nos Noussaillons. Les voilà maintenant bien lestés et mis en gaîté par la chaleur des mets et des vins vieux. C'est le moment où les chansons reprennent de plus belle, et chacun doit y aller de la sienne, du plus jeune au plus vieux.

C'est aussi le moment de faire les étrennes du « Ménétri », et ici se place une coutume assez singulière : le Ménétri n'a pas d'appointements fixés d'avance ; il n'emportera dans sa bourse de toile que ce que lui procurera la plus ou moins grande générosité des Noussaillons.

Pour faire un appoint suffisamment rémunérateur à l'artiste, qui sans relâche « mène branles et ébaudes », voici comment on procède : On met aux enchères le titre de « Premier Chevalier » de la jeune mariée. Celui d'entre les convives qui jettera la plus grosse pièce ou la plus forte poignée de sous, dans le chapeau du garçon d'honneur, aura le privilège d'ouvrir le « branlou » avec la mariée comme chevalière. Cette cérémonie ne va pas sans gaîté, surtout si parmi les invités quelque vieux ladre se refuse à dénouer un peu largement les cordons de sa bourse. Les taquineries et les quolibets pleuvent dru sur sa pauvre personne.

Et toute la soirée, au son des « clérinettes » et des « vielles », on danse dans la grange débarrassée pour un jour des charrues et des voitures qui l'encombrent. Les jeunes gens du pays sont fidèles au rendez-vous, selon la promesse qu'ils en ont faite, pendant la semaine des « Alagnes » : tous sont présents au « branlou, reïond » donné en l'honneur de la jeune mariée. Et tout se passe le mieux du monde comme entre bons jeunes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gens, qui, suivant l'expression de Veuillot, aiment honnêtement de bonnes jeunes filles. Tous ensemble, honnêtement *s'abouijent* (s'amusent).

*
* *

Qu'on veuille bien excuser cette longue digression touchant les coutumes du pays. Il était nécessaire de les rapporter en détail pour mettre bien dans leur cadre nos chansons populaires et leur garder toute leur saveur. Car il faut bien le dire, et tous les connaisseurs en conviennent eux-mêmes : nos chansons de Terroir ne sont vraiment belles qu'à la campagne. Il leur faut le grand air, les grands espaces, le décor champêtre de nos vallons et l'écho joyeux de nos collines. Il leur faut les voix claironnantes de nos paysans, seules ou accompagnées des sons de la musette rustique ou des quintes archaïques de l'antique vielle.

Chantées dans un salon, avec toutes les richesses d'un brillant accompagnement de piano ou d'orchestre, elles n'ont plus le même charme. Elles paraissent fanées, étiolées et n'ont, tout au plus, que les couleurs de ces pauvres fleurs d'hiver, cultivées avec un soin minutieux dans les serres de nos villes, fleurs sans parfum et sans vie, misérables reflets de nos fleurs printanières, qui, sous le grand soleil, ornent les champs et les prairies de leurs tons chauds et vifs, et embaument l'air de leurs senteurs parfumées.

Je le répète, on n'aura une véritable idée de la beauté de nos chansons populaires, qu'en les replaçant dans leur décor naturel qui est celui de la campagne. Puissent-elles de nouveau être remises en honneur au village! Puissent nos braves paysans, si rudes à la tâche, les réapprendre et les chanter encore, à pleine voix, à tout venant, comme autrefois nos pères. Ils y retrouveraient la bonne et saine gaîté qui ravive le cœur,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

délasse agréablement et redonne du courage, pour mener à bien les labeurs si pénibles auxquels le travailleur des champs est astreint durant sa vie toute d'efforts et de fatigues.

O fortunatos nimium, sua si bona norent,
Agricolas !...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

SYLVIE.

Mode de *ré* sans accident transposé une quarte plus haut.

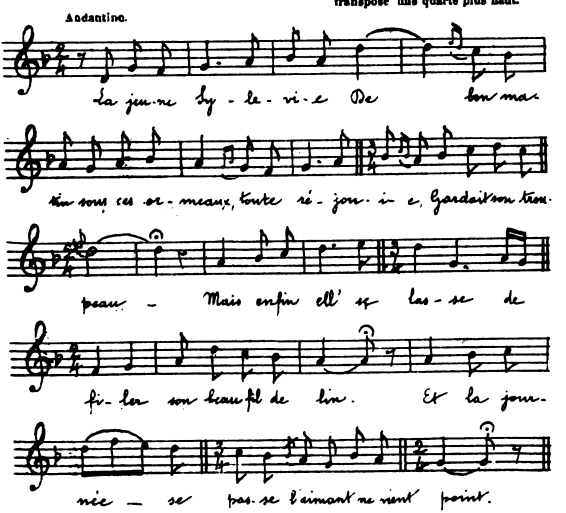

II

A quoi pens's-tu Sylvie,
A quoi penses-tu dis-le moi.
Ton amant perfide
Il est loin de toi !..
Il en a pris les armes
Il est au service du Roy.
Ne pleure pas ma mie.
Reconsole-toi !..

III

Rossignolet sauvage,
Toi qui chantes la nuit le jour
Dedans ce bocage
Mes tendres amours.
Porte-lui, je t'en prie,
Dedans ton bec cet anneau d'or
Et dis-lui que sa mie
Est presqu'à la mort.

IV

Rossignolet sauvage
Prend sa volée légèrement ;
D'un léger volage
Vole au régiment.
Il en vit une armée
Campée dans un pays charmant
Et si bien arrangée
Rien de si charmant.

V

Rossignolet se pose
Dessus la tente de l'aimant,
Racontant la chose,
Lui dit en pleurant :
« Renviens-toi, je t'en prie !
« Oh ! renviens-toi bien promptement,
« Car ta beauté chérie
« Ell' s'en va mourant. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

Mais l'amant se désole
En voyant ce gage d'amour,
Pleure et se tourmente
Voyant l'anneau d'or.
En voilà bien le gage
Que ma mie a reçu de moi
Dedans ce vert bocage ;
Ell' me le renvoie.

LISETTE.

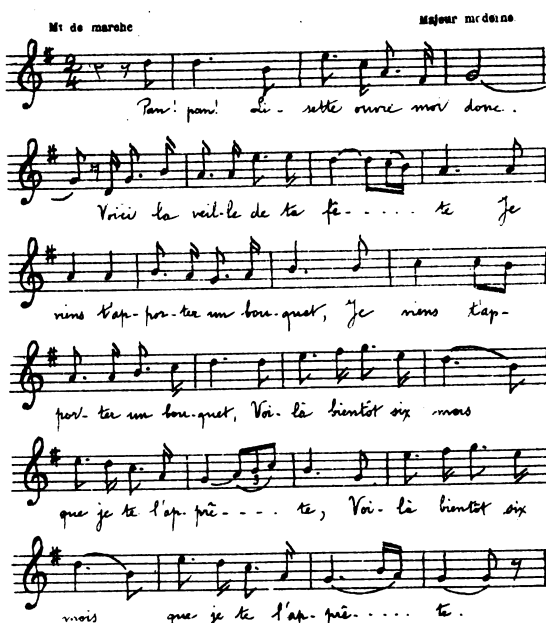

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Ah ! c'est donc toi mon cher aimant,
Je vais bien vite ouvrir la porte
Tout en respectant ce bouquet (*bis*)
Encor bien mieux celui qui me l'apporte (*bis*)

III

Tu sais, la bell', j'ai pris parti
Pour la cavalerie française ;
C'est pour défendre mon pays (*bis*)
Et te montrer que j'ai la main guerrière. (*bis*)

IV

Oh ! va ! tu t'en repentiras
Quand il faudra monter la garde ;
Soufflant dans tes doigts tu diras : (*bis*)
Maudit soit le jour que j'ai pris la cocarde. (*bis*)

V

La bell', quand on est en faction,
On est couvert d'une capote,
La bell', quand on est en faction, (*bis*)
On ne craint rien, quand on est en ribote. (*bis*)

BELLE ROSE DU PRINTEMPS.

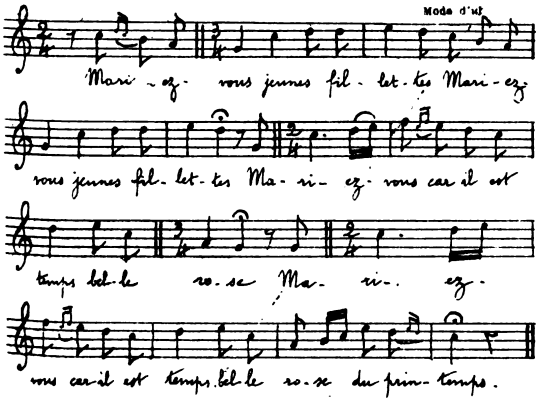

Mon pèr' veut pas que j' m'y marie (*bis*)
Moi qui n'ai que quinze à seize ans,
Belle rose !
Moi qui n'ai que quinze à seize ans,
Belle rose du printemps.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANSON DE CONSCRITS.

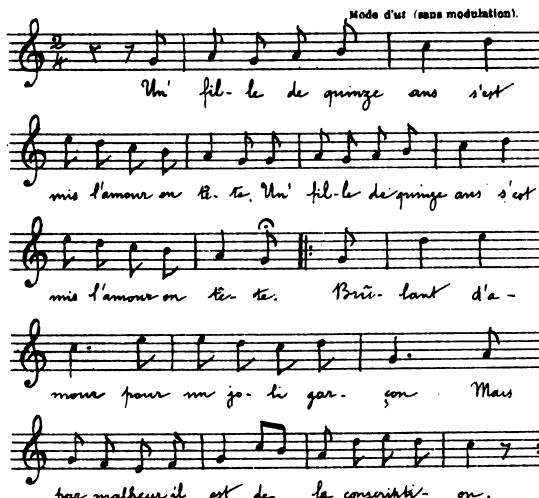

II

La veille du tirage, la bell' fondait en larmes (*bis*)
Toujours pleurant,
Toujours en gémissant,
Toujours en attendant
Le sort de son aimant. } *bis*

III

Quand ell' le vit venir avec son beau plumage, (*bis*)
Baissant les yeux,
Levant les bras aux cieux,
Elle s'écria : Grand Dieu !
Que j'ai donc du malheur ! } *bis*

IV

Ne t'y chagrine point, } *bis*
Ma très chère maîtresse ;
Mes beaux rubans
Et ma ceintur' dorée,
Si tu voulais m'aimer,
Je te les donnerai

V

De tous ces beaux rubans,
Oh ! je t'en remercie ;
J'aimerais mieux
Ta figure à mes yeux
Que de t'y voir partir ;
Adieu, mon cher ami.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANSON DE CONSCRITS.

Mode d'ut (sans modulation).

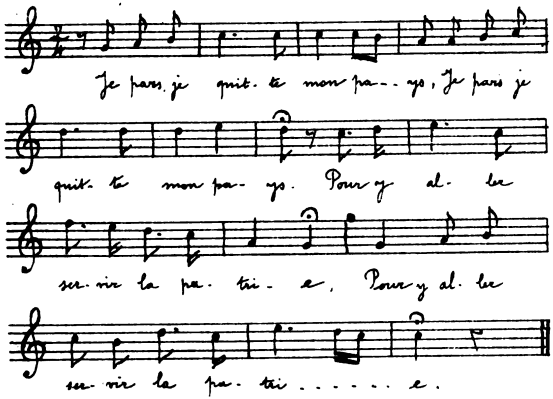

J'ai bien tant fait de mille pas (*bis*)
Qu'il y a de poils à ma moustache (*bis*)

En arrivant au champ d'honneur (*bis*)
Tous les Français crient : « Aux armes ! » (*bis*)

Moi qui m'avance le premier (*bis*)
Un sabre roula sur ma tête (*bis*)

Mon capitaine en m'y voyant (*bis*)
Tout couvert de sang et de poussière (*bis*)

Me dit : Tu as gagné la croix (*bis*)
Et les lauriers de la victoire

Si j'l'ai gagnée donne la moi (*bis*)
Que j'l'attache à ma boutonnière (*bis*)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DANS LE CHATEAU DE CHATILLON (1).

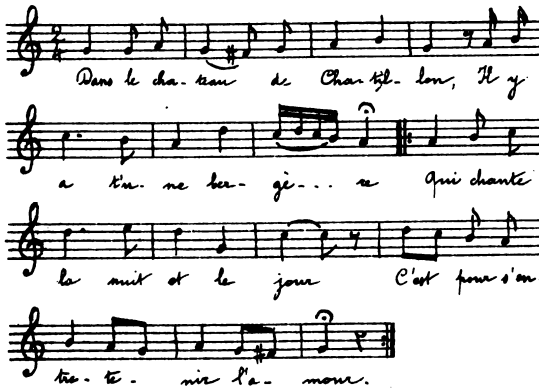

II

Son cher aimant vient à passer
Le long de la rivière.
« Saluez-moi si vous voulez,
Car y en a bien d'autres qui m'aiment assez } bis

III

Belle faites-moi s'un bouquet
De tout ces fleurs jolies
Qui soit lié d'un fil d'argent
Et nos amours seront dedans.

IV

Si l'fil d'argent vient à casser,
Marguerite ma mie,
Si l'fil d'argent vient à casser
Tous nos amours seront passés.

V

Belle allons-y nous promener
Le long de la rivière ;
Nous y verrons les poissons nager
Et nous apprendrons le jeu d'aimer.

VI

Le jeu d'aimer est bien plaisant,
Marguerite ma mie,
Il est plaisant et dangereux ;
Prends garde à toi la bell' si tu veux.

(1) A Nanc, cette chanson est donnée de deux façons par les chanteurs populaires ; les uns emploient le *fa* dièze, d'autres le *fa* naturel. Avec le *fa* dièze, elle correspondrait au mode d'*ut* transposé une quinte plus haut ; avec le *fa* naturel, elle devrait correspondre au mode de *sol* sans accident.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LES GARÇONS DE CHEZ NOUS.

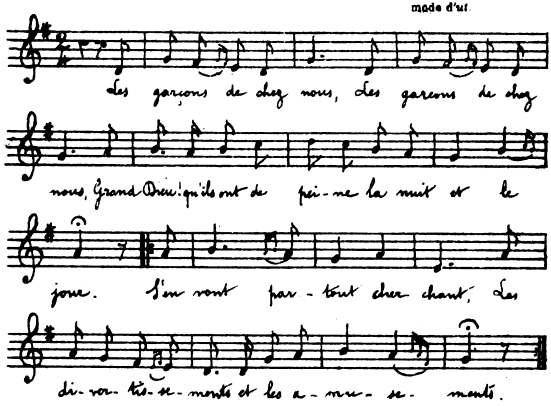

II

Ami, mon bel ami, (*bis*)
Où sont les beaux habits
Que tu m'avais promis ?
Ils sont chez le tailleur
Tiens voilà de l'argent
Pour les payer comptant.

III

Ami, mon bel ami, (*bis*)
Où sont les beaux souliers
Que tu m'avais promis ?
Ils sont chez l'cordonnier
A faire et à ferrer
Pas même commencés

IV

Ami, mon bel ami, (*bis*)
Où est cet anneau d'or
Que m'avais promis ?
Il en est à mon doigt
Et quand tu m'aimeras
Il en sera pour toi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TROIS JEUNES DRAGONS.

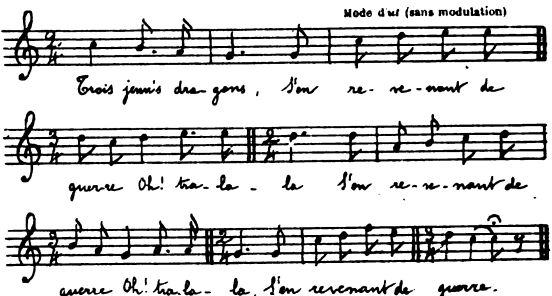

II

L'plus jeun' des trois
Qui tenait une rose,
Oh ! tra la la,
Qui tenait une rose,
Oh ! tra la la,
Qui tenait une rose

III

La fill' du roi
Etait à sa fenêtre
Etc.....

IV

Jeune Dragon,
Veux-tu m'donner ta rose
Etc.....

V

Fille du roi,
Veux-tu être ma mie
Etc.....

VI

Jeune Dragon,
Va l'demander à mon père
Etc.....

VII

J'ai cent moutons
Dedans ma bergerie
Etc.....

VIII

J'ai trois moulins
Là-haut sur la colline
Etc.....

IX

L'un qui moud l'or
Et l'autre l'argent fine
Etc.....

X

L'autre qui moud
Les amours de ma vie
Etc.....

XI

J'ai trois vaisseaux
Dessus la mer jolie
Etc.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE PAUVRE LABOUREUR.

Mode de *ré* transposé une quarte plus haut

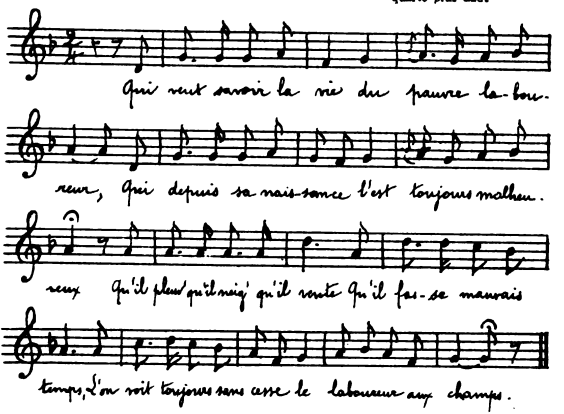

II

Le pauvre laboureur,
Quand il a des enfants,
Les mène à la charrue
A l'âge de dix ans.
Ils ont des demi-guêtres
En toile de mètier
Pour empêcher la terre
D'entrer dans leurs souliers

III

Le pauvre laboureur,
Il n'est qu'un partisan,
Il est vêtu de toile
Comme un moulin à vent.
Il voit devant sa porte
Ces coquins de sergents
Qui lui disent sans cesse
« Donnez-nous de l'argent ! »

IV

Le pauvre laboureur,
L'est toujours *cultisant*,
Et du matin au soir
L'est toujours dans les champs.
Il n'est ni roi, ni prince
Ni duque, ni seigneur,
Qui n'vive sans la peine
Du pauvre laboureur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANSONS DE MÉTIER

I.— LE CHARBONNIER

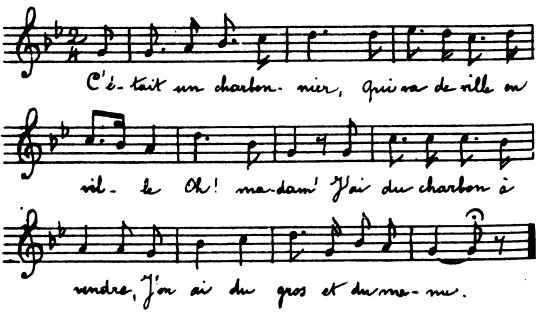

II

Charbonnier, mon ami,
Combien le veux-tu vendre ?
Oh ! Madame, je le vends un écu
Le fin, le gros et le menu.

III

Charbonnier, mon ami,
Que ta chemise est noire
Oh ! Madame, c'est l'état d'mon métier :
Chemise noire au charbonnier.

IV

Charbonnier, mon ami,
On dit qu'ta femme est belle ;
Oh ! Madame ! bien plus belle que vous,
Mais le charbon la gâte tout.

(1) Cette mélodie semble plutôt appartenir au mode mineur moderne, malgré l'absence de sensible

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.— LE RAIGUISEUR.

(majeur moderne)

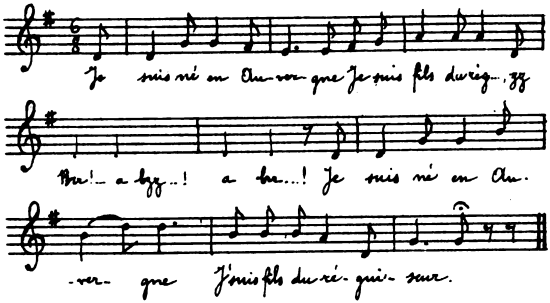

II

J'ai fait la connaichanche
De la fill' du char ..zz !
Brr !. a bzz !. a brrr !!
J'ai fait la connaichanche
D'la fill' du charcutier.

III

Mais cha chentait le ranche
La fill' du char.. zz !
Brrr !... a bzz !... a brrr !
Mai cha chantait le ranche
La fill' du charcutier.

III.— LES BOVI (Les Bouviers) (1).

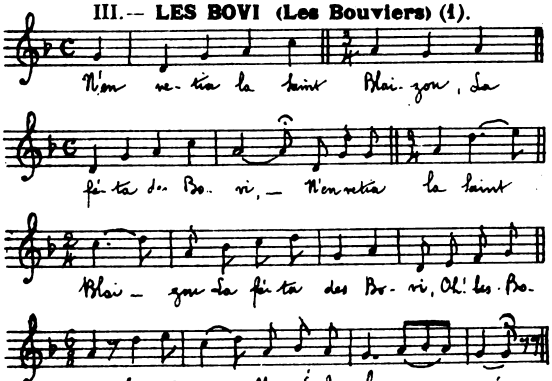

(1) Cette mélodie, dont je n'ai pu trouver qu'un seul couplet, est particulièrement remarquable au point de vue du rythme. Dans ces quatre lignes musicales, quatre sortes de mesures sont utilisées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV — LES SCIEURS DE LONG.

Mode de *sol* sans accident.

II

Ils s'en vont sur leurs places,
Ton groun, lon là !
Per moun âmo dzingletto
Fouchtringletto con crrr !
Tzin tzin crrr ! tzin tzin crrr !
Ils s'en vont sur leurs places,
Pour scier tout le long.

III

Quand ils sont sur leur planche,
Ils scient tout le long !
Etc.. ...

IV

Leur maitre les vient voire :
« Gagnez-vous de l'argent ?
Etc.....

V

« - Nous en gagnons, mon maitre,
Tant que nous en voulons ».
Etc.....

VI

Nous irons voir nos femmes,
Tous ceuss' qui n'en auront
Etc.....

VII

Y a que le petit Pierre,
Mais nous le marierons
Etc. ..

VIII

Avec la petit' Jeanne,
Car ils se conviendront
Etc.....

IX

Si nos femmes sont mortes,
Nous les enterrerons..
Etc.....

X

Nous en trouverons d'autres,
Qui meilleures seront .
Etc.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V. — LES COMPAGNONS MAÇONS.

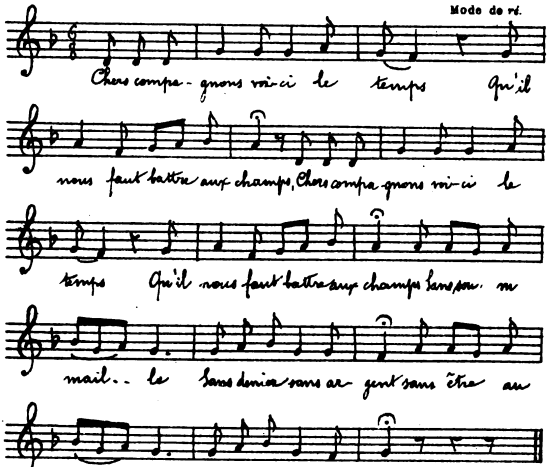

II

Tous les compagnons se sont dit : } bis
« Il faut partir, amis !... }
Treuver un sage
Qui leur dit : « Mes amis,
Pour de l'ouvrage,
Il est mort aujourd'hui.

III

Si l'ouvrage est mort aujourd'hui, } bis
Enterrons nos outils }
Pour jusqu'à Pâques,
Environ la St-Jean,
Où les ouvrages
Iront mieux qu'à présent.

IV

Ma fausse equerre et mon cordeau } bis
Ne disent pas le mot, }
Mon plomb, ma jauge,
Ma rainette et mon blanc,
Ma pierre noire,
Ne marquent pas souvent.

V

Mon chapeau est déjà tout roux
Et tout rempli de trous,
Mes bas, mes guêtres
Qui ne valent plus rien,
Et mes soulières
Qui sont au dernier point.

VI

Ma culotte est toute rompue
Tout à l'entour du .... :
La pluie, la grèle,
Poignardent mes habits,
Et ma chemise
Est à moitié pourrie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI. — RITOURNELLE DU RAMONEUR.

VIRGINIE « LES LARMES AUX YEUX ».

Mode d'ut transposé une quinte plus haut.

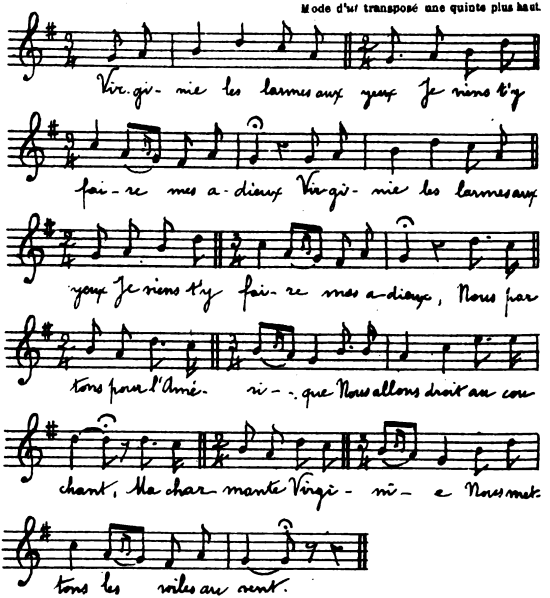

II

Voile au vent, mon cher aimant, } bis
Ah! pour moi quel désagrément }
S'il arrivait un naufrage ;
La tempête ou l' mauvais temps
Briserait ton équipage ;
J'resterais fille sans aimant.

III

Virginie, ma bien-aimée,
Oh ! va ne crains pas le danger
Car, je suis fort bon pilote.
Je connais fort bien le vent,
Et je conduirai ma barque
Tout comme un marin vaillant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIRGINIE LES LARMES AUX YEUX.

(autre version)

II

Voile au vent, mon cher aimant, } *bis*
Pour moi quel désagrément !
S'il y survient un orage,
La tempête et le grand vent
Brisera ton équipage...
Me voilà fill' sans aimant.

III

Virginie, ma bien aimée, } *bis*
Viens, n'y crains pas le danger;
Je suis un très bon pilote ;
Je connais fort bien le train ;
J'y conduirais une flotte (barque
Comm' le premier des marins.

IV

Ils n'y furent pas embarqués } *bis*
Que la barque a renversé.
Virginie dans sa détresse
Regardait de tous côtés...
Adieu, ma chère maîtresse
Cett' fois il faut nous quitter

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN BEAU SOIR DE DIMANCHE (1).

II

Passant devant sa porte, } bis
Trois petits coups frappai :}
« Ouvrez, ouvrez, la belle,
A vot' fidèle amant
Qui s'en revient de guerre,
Du plus beau régiment.

III

Pour t'y ouvrir la porte,
Je n'en ai pas la clé.
Tu sais bien que mon père
Dans son lit est couché.
J'irai à la fenêtre
Galant, pour te parler.

(1) L'alternance fréquente du *si bémol* et du *si bécarre* semble faire osciller cette mélodie entre deux modes assez éloignés l'un de l'autre. Mode *ré* avec *fa dièze* ou mode de *sol* avec *si bémol* (adjonction du tétracorde des conjointes ?)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Je suis à la fenêtre,
La belle y êtes vous ?
Dans l'eau, dedans la neige,
Dans l'eau jusqu'aux genoux ;
Voilà la récompense,
La bell', que j'ai de vous !

V

Si j'étais hirondelle,
Que je puisse voler,
J'irais prendr' ma volette
Là sur ces orangers,
Et j'volerais, la belle,
Jusque sur ta croisée.

VI

Si tu étais hirondelle,
Que tu puisses voler,
J'y mettrais une cage,
Un' cage sur ma croisée,
Pour qu' mon amant fidèle
Puiss' jamais s'envoler.

LA LIAUDINNO.

(*version musicale différente de celle de Bresse, recueillie dans le canton de Coussance*).

Mode d'ut transposé une quarte plus haut.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHANSON DE « NOUCES ».

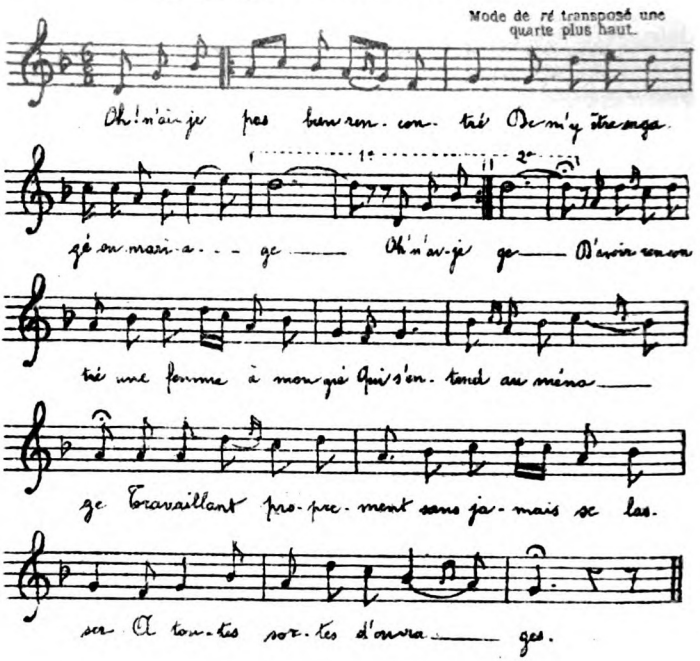

II

Elle travaille bien proprement,
Bordant finement sa couture,
La bordant finement,
Gagnant beaucoup d'argent
La sachant bien conduire,
Ne l'employant pas inutilement
En dentell' ni en coiffures

III

Quand je m'en viens du cabaret
Dedans la boisson que fait-elle ?
Ell' me prend par le bras
Sans aucun carillon.
Dans ma chambre elle me mène,
Ell' me dit : mon mignon,
Il faut prendre un bouillon,
Pour soulager vos peines.

IV

Et pas plus tôt déshabillé,
Mon lit est chauffé au plus vite ;
Ell' me dit : « Mon ami
Il faut vous reposer,
Vous serez plus tranquille
Quand vous vous lèverez,
Le vin sera passé
Le remède est facile.

V

Quand je veux prendre mes plaisirs
Avec mes amis dans la ville,
Ell' me dit : « Mon ami,
D'un air fort bien soumis,
Contentez votre envie,
C'est là tout mon plaisir
De vous voir divertir
En si bell' compagnie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

Et vous garçons à marier,
Tâchez de trouver la pareille ;
Vous aurez beau rouler,
Rouler de tous côtés
Des quatre coins du monde,
Jamais n'y trouverez
Une de si bon gré
Sachant tout si bien faire

LE DÉPART POUR LILLE EN FLANDRE

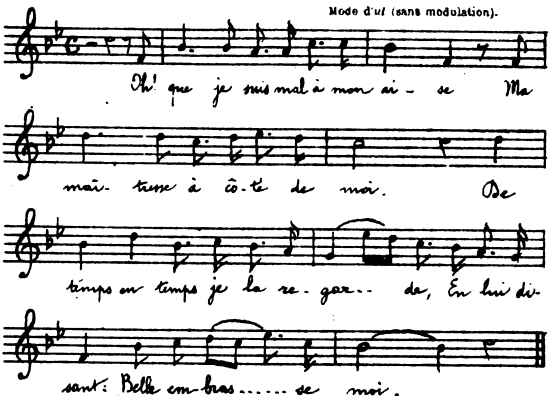

II

Comment veux-tu que je t'embrasse,
Le monde parle mal de toi ;
On dit que tu vas à la guerre,
Que tu t'en vas au service du Roy

III

Quand tu seras à Lille en Flandre,
Galant, tu n'penseras plus à moi,
Tu penseras à ces flammandes
Qui sont cent fois bien plus belles que moi.

IV

Je t'y ferai faire une image,
Une image semblable à toi ;
Je la mettrai dans ma ceinture,
Cent fois par jour je la rembrasserai.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J'AI BIEN FAIT TRENTE CAMPAGNES.

Mode d'*ut* transposé (sans modulation).

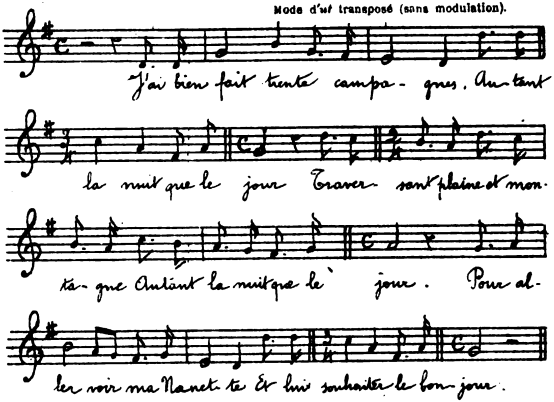

Un seul couplet de cette chanson a pu être recueilli. Transcrite à titre de document de rythme populaire.

NANETTE.

Mode de *ré* transposé une quarte plus haut.

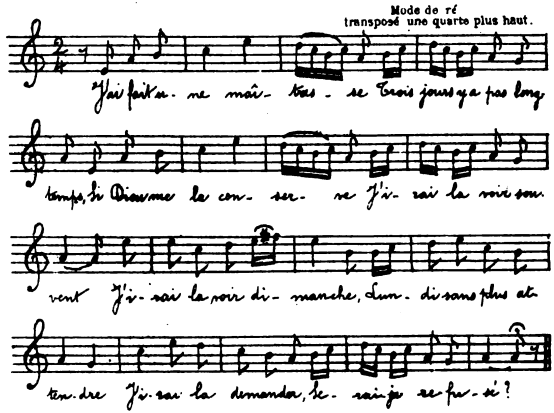

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Je pass' devant sa porte, } bis
Je lève mon chapeau }
« Bonsoir la compagnie !
Sans oublier ma mie,
Ma mie que j'aime tant
Depuis l'âge de quinze ans ! »

III

Son père à sa fenêtre } bis
Entend ces compliments : }
« Ma fille est trop jeunette
Pour lui parler d'amourette ;
Ell' sera pas pour vous,
Galant, retirez-vous ».

IV

S'il faut que j'me retire, } bis
Je me retirerai }
Dans un couvent ermite,
Pour l'amour de ma mie ;
Ermite dans les bois,
Sans jamais la revoir !

V

Ma Nanette, ma mie, } bis
Prête-moi tes ciseaux }
Pour couper l'alliance
Que nous avons ensemble ;
Alliance d'amour.....
Adieu belle pour toujours.

VI

Ma Nanette, ma mie,
Prête-moi ton mouchoir
Pour essuyer les larmes
Qui coul'nt de mon visage ;
Les larmes de mes yeux
Sont pour te dire adieu ! »

QUELQUES VERSIONS DU ROSSIGNOL MESSAGER.

I

Mode de *ré* transposé une tierce plus haut.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Rossignol prend sa volée ;
Au château d'la bell' s'en va
Il s'assit sur la croisée,
En chantant la chansonnette,
Et la belle s'éveilla.

III

— Qui sont ces mauvaises langues
Qui sur moi font des chansons ?
— Ce sont vos amis la belle
Qui en ont fait la chansonnette,
Le soir en s'y promenant.

IV

La bell', je m'en vas dimanche,
Je n'emporte rien de toi ;
Donne-moi pour assurance,
Un bouquet de souvenance,
Je m'y souviendrai de toi.

V

— Que veux-tu que je te donne !
T'ai je pas donné assez ?
Je t'ai donné double à double,
Encore une fois le double
La monnaie de cinq cents francs.

II

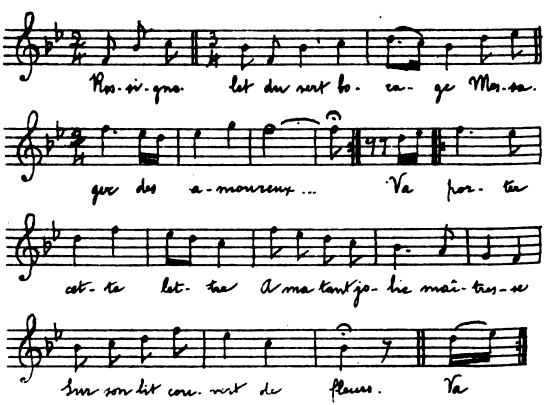

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

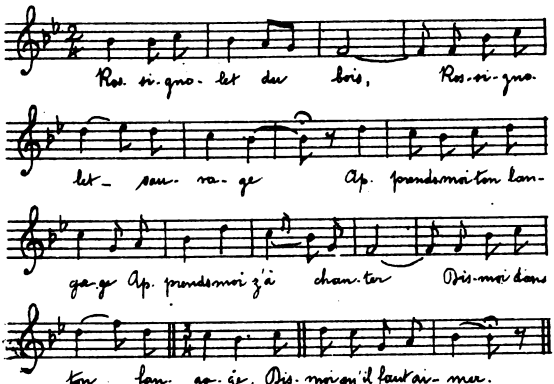

IV

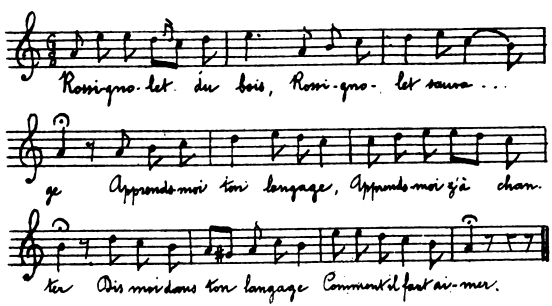

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Il faut être secret
A sa chère maîtresse,
Lui conter des fleurettes
Le soir à la minuit,
En lui disant : Ma mie,
Il faut nous réjouir.

III

L'on va partout disant
Que vous avez des pommes,
Des bell's pommes reinettes ;
Dedans votre jardin.
Permettez-moi la belle,
Que j'y porte la main.

IV

Pour y porter la main,
La chose est impossible,
Apporte-moi la lune,
Le soleil à la main.
La chose est impossible,
La belle le sait bien.

V

Le gros lourdeau s'en va
Sur la plus haut' montagne,
Croyant d'y prendr' la lune,
Le soleil à la main.
La chose est impossible,
La belle le sait bien

V

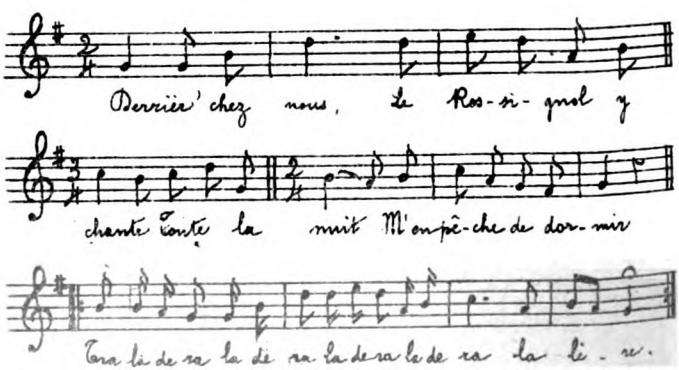

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

J'entends qu'il dit,
Dans son charmant langage,
Les amoureux
Sont toujours malheureux.

III

Petits oiseaux,
Qui volez dans la plaine,
Vous êtes heureux,
Moi j'en suis malheureux.

IV

Derrièr' chez nous,
Il y a une fontaine,
Tout à l'entour,
Trois beaux pommiers d'amour.

V

Derrièr, chez nous,
Il y a une montagne,
Moi et mon aimant,
Nous la montons souvent.

VI

En la montant,
Grand Dieu qu'il y a de peine ;
En r'descendant,
Quel soulagement.

EBAUDE.

(fréquemment chantée pendant la semaine des Alagnes)

Mode de ré transposé une quarte plus haut

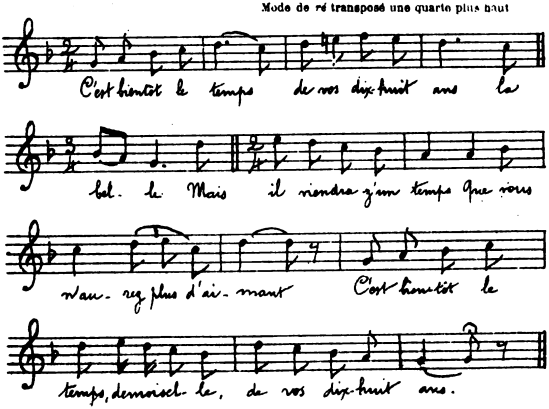

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

QUELQUES VIEUX BRANLES DE NANC.

I

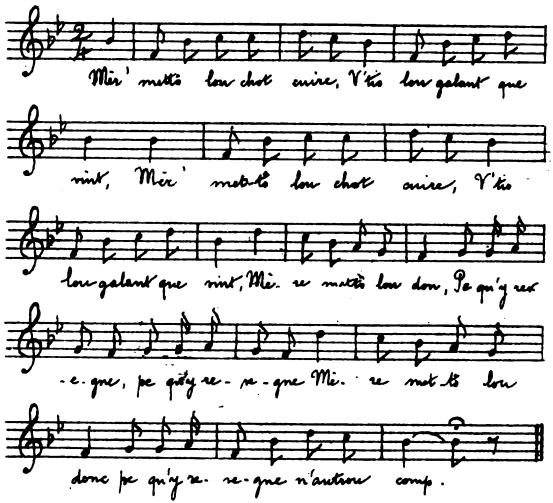

(Traduction du patois).

Mèr', mettez le chat cuire,
Voici le galant qui vient,
Mère, mettez le donc
Pour qu'il revienne (*bis*),
Mère, mettez le donc,
Pour qu'il revienne une autre fois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

III — BRANLE SANS PAROLES.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

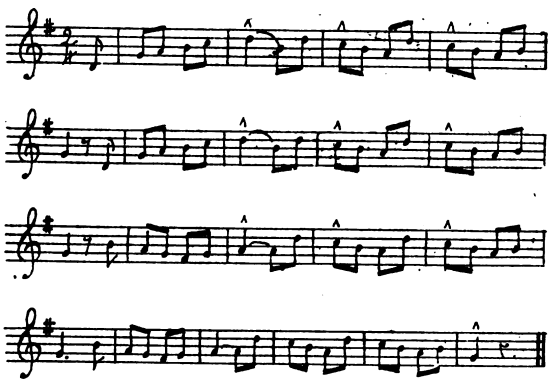

V

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

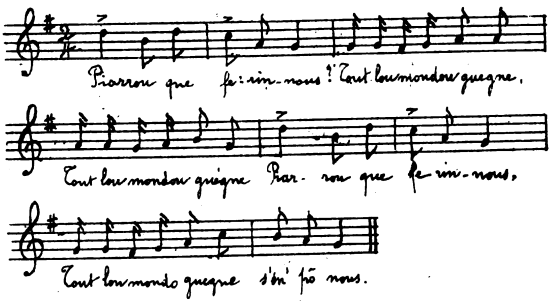

Traduction

Pierre que ferons-nous,
Tout le monde bouge (*bis*)
Pierre que ferons-nous
Tout le monde bouge
Si c'nest nous ?

MARTIN PREND SA SERPE

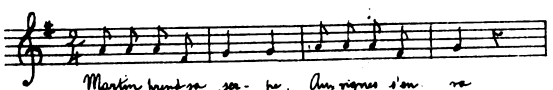

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

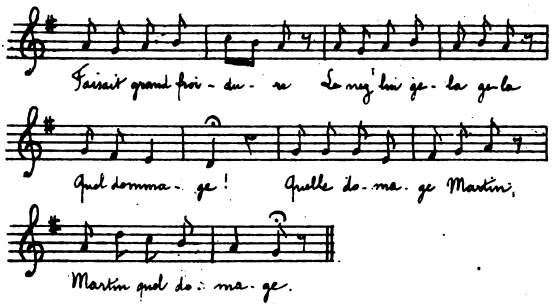

Couplets analogues à ceux recueillis par Julien TIERSOT sous un autre thème musical.

QUAND LOU LIAUDOU S'É VINT DU BEU.

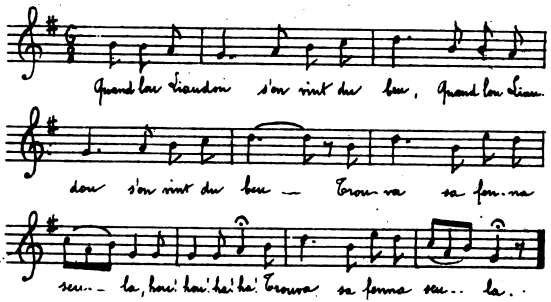

II

— Ferra qu'è-t'en qui y arrivera (*bis*)
— Dz'ai ou grand mau de téta.

III

E faut allé u médecin,
U médecin de vella

IV

Quand fut venu lou médecin,
Cougnut la maladeïa.

V

— Metti de l'édie dins veutrou vin
Deman sera gareïa.

VI

— Si dz'mets de l'edie dedin mon vin
Deman dze serai morta !

VII

La fenna u Liaudou a moura,
L'a mettô dino la cava.

VIII

Les piats contre les escali,
La têta sô la quilla.

IX

Repuse en pouaix, ma poura fenna,
Ze vai tsantê lou Libera !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA FILLE DU VIGNERON.

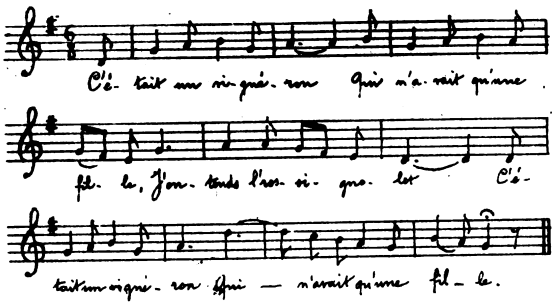

II

Son pèr' l'envoie-t-au bois,
Pour cueillir la noisette (1),
J'entends le rossignolet.
Son pèr' l'envoie-t'au bois
Pour cueillir la noisette

III

Le bois était fort grand.
Et la fille petite.
Etc.

IV

Par fa vint'l'a passer
Trois cavaliers d'Hongrie.
Etc.....

V

Le premier en a dit :
J'aperçois une fille.
Etc.....

VI

Le second en a dit :
Je crois qu'elle est jolie
Etc ..

VII

Le troisième en a dit :
J'en veux faire ma mie
Etc.....

VIII

Et toi beau vigneron,
Tu n'auras plus de fille
Etc.....

IX

Quand tu voudras la voir,
Tu viendras en carosse
Etc.....

(1) *Variante* Avec une faucille.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA SAINT MARTIN.

(*Variante* : Pauvre Jon *ou* Pauvre Jean).

II

Savi-vous que t'eu qu'je minjou
Quin je sio à la mouajou ?
Lou vaule pi la maitsa
De bon pain blanc,
A pi ma du pan de cheille,
Pauvrou vion !

II

Savez-vous ce que je mange
Quand je suis à la maison ?
Le valet et la maitresse
De bon pain blanc,
Et puis moi du pain de seigle.
Pauvre vieux !

III

Savi-vous que t'eu qu'je bavou
Quin je sis à la mouajon ?
Lou vaule pi la maitsa
De bon vion,
A pi ma de la pequetta,
Pauvre vion !

III

Savez-vous ce que je bois
Quand je suis à la maison ?
Le valet et la maitresse
Du bon vin vieux.
Et puis moi de la piquette.
Pauvre vieux !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

Savi-vous uvon qu'je cuchou
Quin je sis à la mousjon ?
Lou vaule pi la maitsa
Din d'beau lie blanc,
A pie ma dessus la paille,
Pauvre vion !

IV

Savez-vous ou donc je couche,
Quand je suis à la maison ?
Le valet et la maitresse
Dans beau lit blanc.
Et puis moi dessus la paille,
Pauvre vieux !

V

Savi-vous que t'en qu'je rimbrachou
Quin je sis à la mousjon ?
Lou vaule pi la maitsa
S'rimbrach' à grin co.
A pi ma lou leque de la pouarta,
Pauvre vion !

V

Savez-vous qui je rembrasse,
Quand je suis à la maison !
Le valet et la maitresse
Se rembrassent à grand coup.
Et puis moi le loquet de la porte,
Pauvre vieux !

NOTA.— Cette chanson d'origine bressanne, se chante à Nanc avec la prononciation bressanne. Le patois bressan, comme celui de Nanc et des environs, est caractérisé en particulier par la prononciation des lettres *ch*, *g* et *j*.

ch se prononce comme le *th* anglais (dur) toutes les fois qu'il correspond à *ch* français. Il ne se prononce *ch* comme en français que lorsqu'il correspond au *g* et aux *ss* français comme dans *se hache*, en français, se haisser.

j et *g* se prononcent comme le *th* anglais (adouci) toutes les fois qu'ils correspondent à *j* et *g* français. Ils se prononcent *j* et *g* en français lorsqu'ils correspondent à *s* ayant le son de *z* en français. Exemple : *s'ahouije* ; en français, s'amuser.

LÉGENDE DU VAL D'AMOUR.

(*recueillie à Nanc*).

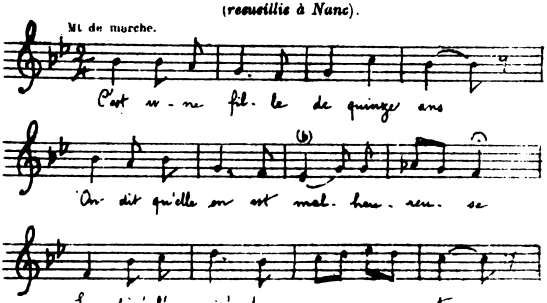

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

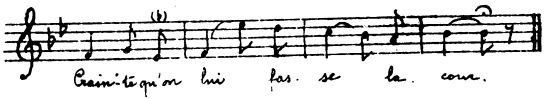

II

Son cher aimant lui va après,
Baissant les yeux versant des larmes.
« Belle, si je savais la tour,
J'irais vous voir, la nuit, le jour ».

III

— Cher aimant, si tu veux venir,
J'y mettrai flambeau pour enseigne.
Pendant que le flambeau durera,
Jamais l'amour ne finira.

IV

Le bel aimant s'est embarqué,
Parmi les eaux, parmi les ondes ;
A mis le pied sur le bateau,
N'a plus vu ni ciel, ni flambeau.

V

La mer flottant l'a enlevé,
Parmi ses eaux, parmi ses ondes ;
La mer a repris son courroux,
L'envoya mort au pied de la tour.

VI

Et quand il fut lendemain jour,
La bell' regarde à sa fenêtre.
Regarde en haut, regarde en bas,
Voit son aimant qui est au trépas.

VII

Cruelle chose que d'aimer,
Quand on n'a pas celui qu'on aime.
Hier au soir, j'avais un aimant,
Je n'en ai plus présentement.

VIII

Je m'en irai parmi les bois,
Je ferai comm' la tourterelle ;
Je prierai Dieu pour mes parents,
Mais plus souvent pour mon cher aimant.

IX

Si j'avais mes ciseaux d'argent,
Je m'ouvrirais un de mes veines,
Et je ferais couler mon sang,
Par rapport à mon cher aimant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DEUX COUPLETS DE VIEILLES CHANSONS.

Assez loin

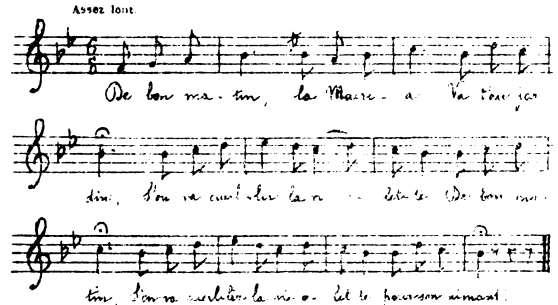

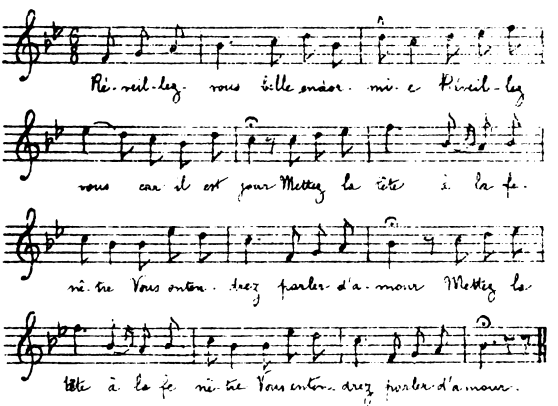

Ces deux tribes de chansons ont été recueillies de la bouche d'une vieille voyageuse qui ne connaissait que ces deux couplets et les chantait à la suite, dans ses grands jours de lessivage. Transcrits à cause des mélodies qui me parurent assez jolies.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BERGÈRE DE PARIS ET LE ROI D'ANGLETERRE.

Mouvement de marche bien marqué

(transposé une quinte plus haut).

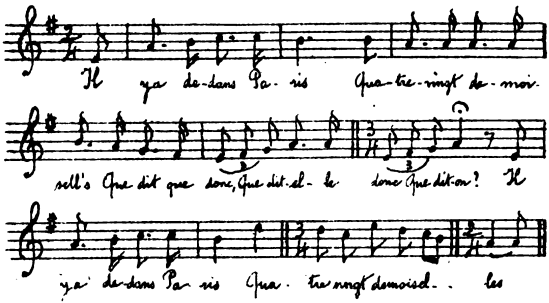

II

Se sont allés baigner
A la plus clair' fontaine,
Que dit que donc,
Que dit-elle donc,
Que dit-on,
Se sont allées baigner,
A la plus clair' fontaine.

III

Par la vint à passer
Le beau roi d'Angleterre.
Etc...

IV

Il les embrassa toutes,
Et laissa la plus belle
Etc.

V

— Pourquoi m'as-tu laissée,
Maudit roi d'Angleterre.
Etc...

VI

— Ah ! si je t'ai laissée,
Tu n'étais point bergère.
Etc...

VII

— A quoi l'as-tu connu
Que j'n'étais point bergère.
Etc...

VIII

— A tes beaux yeux brillants,
A ta bouche vermeille.
Etc

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IX

Si tu n'étais pas roi,
Je t'y ferais la guerre.
Etc...

X

— Et quoi que j'en suis roi,
Ne peux-tu pas m'la faire.
Etc...

XI

— Eh bien ! prends ton épée,
Et moi ma colognette.
Etc...

XII

Du premier coup lancé,
Le roi tomba par terre.
Etc...

XIII

Où enterrerons-nous
Gentil roi d'Angleterre.
Etc...

XIV

Nous irons l'enterrer
Au jardin de son père.
Etc...

XV

— Mais je n'en suis pas mort,
Je lève encore la tête.
Etc...

XVI

La belle, embrassons-nous,
N'y ferons plus la guerre.
Etc...

Nota. — Cette mélodie et la suivante semblent appartenir au mode plagal de la — A la avec finale ré.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE 27 DE NOVEMBRE.

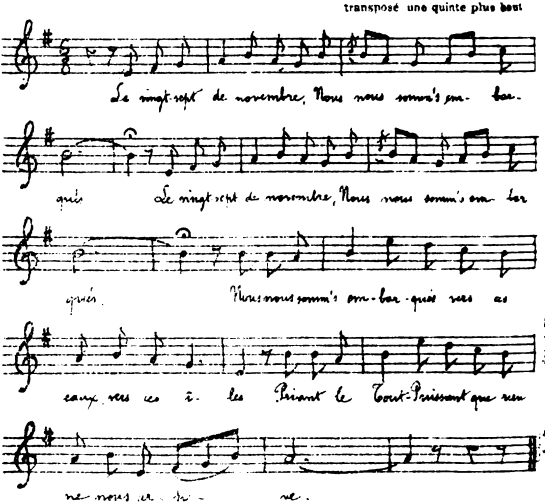

II

Priant la Sainte Vierge
Le rein' de tous les Saints } bis
Qu'ell' nous donne son Fils,
Pour garder confiance.
Par la grâce de Dieu,
Nous rentrerons en France.

III

Quand nous fûm' loin de terre
A sept cents lieues d'ici, } bis
Trois grands vaisseaux anglais,
Sont venus pour nous prendre.
« Petit vaisseau français,
Voudrais-tu bien t'y rendre

III

Avant que de m'y rendre, } bis
Je subirai la mort.
Maudits anglais, venez
Si vous pouvez m'y prendre.
Courage vous Français,
Nous mourrons tous ensemble.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BERGÈRE NANON.

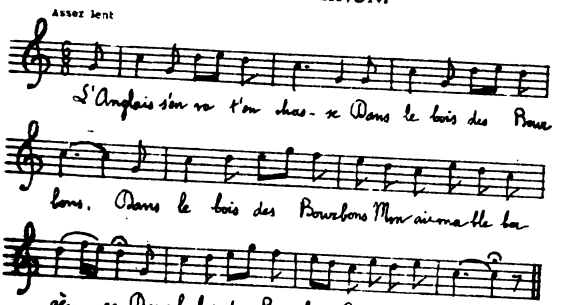

II

Ne treuve rien en chasse,
Ni caille, ni pigeon, (*bis*)
Mon aimable bergère,
Ni caille, ni pigeon,
Bergère Nanon.

III

Or, ce roi d'Angleterre
Est un méchant démon (*bis*)
Mon aimable bergère
Est un méchant démon,
Bergère Nanon.

IV

Rencontre une bergère,
Qui dormait dans les joncs,(*bis*)
Mon aimable bergère
Qui dormait dans les joncs,
Bergère Nanon.

V

La prend par sa main blanche,
Dans l'eau il l'a jetée (*bis*)
Mon aimable bergère,
Dans l'eau il l'a jetée,
Bergère d'été.

VI

Le père à sa fenêtre,
La regardait nager (*bis*)
Mon aimable bergère,
La regardait nager,
Bergère d'été.

VII

Maudit l'Anglais qui chasse
Dans le bois des Bourbons
Mon aimable bergère,
Dans le bois des Bourbons,
Bergère Nanon.

Cette chanson que chantait autrefois ma grand'mère, la mère JEANNE DE LAUNAY.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BERGÈRE ET LE MONSIEUR.

II

Monsieur, fort peu m'embarrasse
Que vous veniez de la chasse,
Portez vos discours plus loin.
Laissez-moi moudre mon grain,
Suivez le long du rivage,
Plus loin se trouve un passage,
Vous m'avez l'air trop malin
Pour passer dans mon moulin.

III

Tu te trompes ma mignonne,
Ne crains rien pour ta personne,
Quoique en habit de chasseur,
Je suis un puissant seigneur,
Suis-moi, tu seras ma reine,
Mon cœur, ma souveraine,
Dans les plus brillantes atours,
Je t'emmènerai à la cour.

IV

Monsieur, gardez vos richesses,
Je veux tenir la promesse
Que j'ai faite à Mathurin.
Je me ris de votre bien,
Fuyez, craignez sa colère,
Car, il pourrait sans mystère
Vous apprendre à passer l'eau,
Sans nacelle et sans bateau.

V

Quoi ? ce lourdeau de village,
Dont tu vantes le courage,
Posséderait-il ton cœur ?
Reviens donc de ton erreur,
Tous mes biens, je t'abandonne,
Puis, au château je te donne
Equipage à ton loisir,
Et des gens pour te servir.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

Je céde à votre tendresse,
Mais gardez-moi la promesse
Que vous faites à présent
De m'être toujours constant.
Adieu, moulin et prairie,
Vous restez dignes d'envie.
Adieu donc, mon beau moulin ;
Console-toi Mathurin.

LA BERGÈRE ET LE ROI.

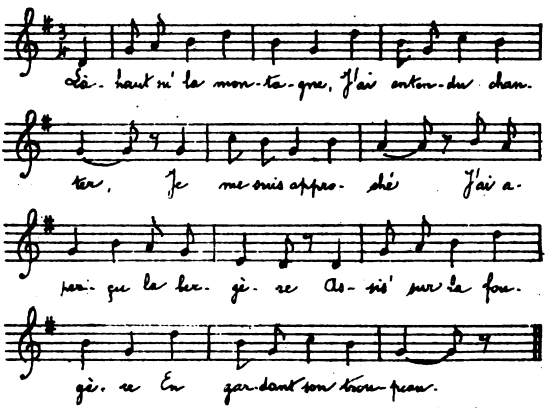

II

Bergèr', douce bergère,
Que faites-vous ici !
J'attends mon doux berger,
Oh ! qui doit venir me prendre.
Il m'a promis cent fois,
Qu'il n'aimerait que moi.

III

Bergèr', douce bergère,
Si tu voulais m'aimer,
Je t'y ferais porter
Des coiffures à la mode,
Ainsi que des dentelles
Et des cheveux frisés.

IV

Oh ! quoique je suis fille
D'un simple paysan,
Oh ! oui, je porterai
Des coiffures à la mode,
Ainsi que des dentelles
Et des cheveux frisés.

V

Petite bergerette,
Tu te moques du Roy,
Il n'appartient qu'à toi
De filer ta quenouillette,
Gardant ta bergerette
Le long de ces grands bois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA-HAUT SUR LA MONTAGNE.

II

Les moutons dans la plaine
Sont en danger du loup ;
Et vous et vous, belle bergère
Vous êtes en danger d'l'amour.

III

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs,
Et vous, et vous jeune bergère,
Vous ne vivez que de langueur.

IV

Il y a trois choses au monde,
Trois choses à désirer,
Du bon vin, de l'argent blanche,
Et puis, le cœur d'une beauté.

V

Aimer n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas,
Il nous eût fait un cœur de pierre,
S'il eût voulu qu'on n'aimât pas.

VI

Qu'avez vous donc la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
- Ingrat, ingrat me répondit-elle,
C'est de vous avoir trop aimé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LA BERGÈRE ET LE GALANT.

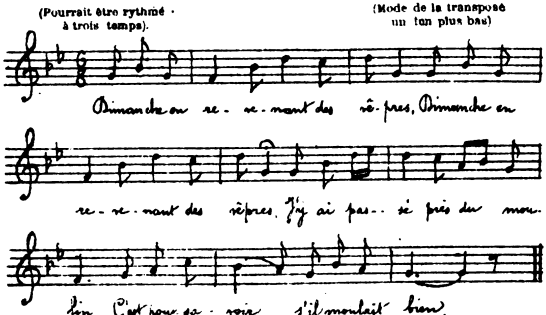

II

Je n'ai trouvé que la meunière (*bis*)
Devant sa porte seule assis,
Faisait semblant de s'endormi.

III

Oh ! je me suis approché d'elle (*bis*)
Et sans qu'ell' puisse s'en douter,
Son anneau d'or lui ai ôte.

IV

Beau galant, rendez-moi ma bague (*bis*)
Rendez-la moi si vous m'aimez,
Galant, de moi vous vous moquez.

V

(*bis*)
Toujours j'y pleur' toujours j'y veille
Toute la nuit, je pense à vous,
Mon petit cœur marions-nous.

A PARIS LA JOLIE VILLE.

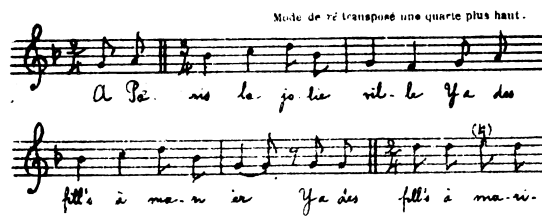

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

Oh ! ma mèr', ma bonne mère,
Mes beaux jours s'en vont coulant (*bis*).
N'est-ce pas dommage,
Sans avoir aucun aimant
Dans le village.

III

Oh ! ma fille, prends patience,
Les aimants ne manquent pas (*bis*)
Dans le village,
Ils viendront t'y demander
En mariage.

IV

— Oh ! ma mèr', ma bonne mère,
Par quel chemin passeront-ils ?
— Les chemins sont si étroits
Et si rebelles,
Qu'ils s'y casseront le nez,
Et la cervelle.

CHANSON DE CONSCRIT.

Mode de *ré* transposé un ton plus haut.

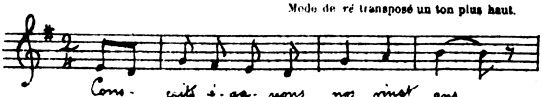

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

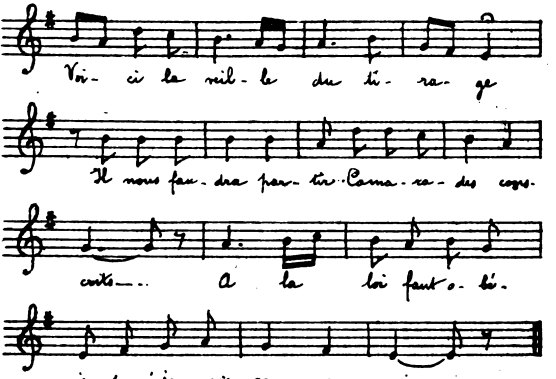

II

Adieu papa, adieu maman,
Adieu ma tant jolie maîtresse,
Moi qui l'ai tant aimée
Et tant considérée,
Voilà donc le vrai moment
Qu'il me faut la quitter.

Célèbre chanson des conscrits franc-comtois ; sa structure modale très nettement accusée autorise à croire que la mélodie en est très ancienne.
Il existe plusieurs variantes de cette chanson dans notre province.
La version donnée est celle de Nanc.

LA BERGÈRE DE PARIS.

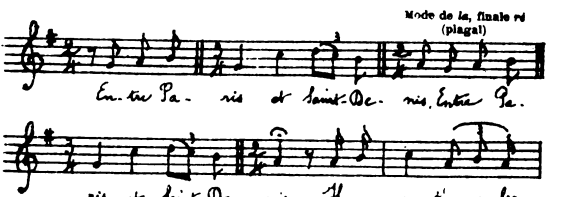

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

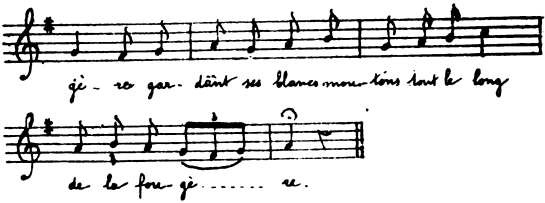

II

Vient à passer grand loup du bois (*bis*)
Il avait la gueule ouverte,
Se jett' sur son troupeau,
Il enlève la plus belle.

III

S'mit à crier : Vierge Marie (*bis*),
Celui qui me rend ma brebie
J'lui donn' mes amitiés,
Ainsi que ma fortune.

IV

Le fils du Roy l'a entendue (*bis*),
Il a pris son fusil neufe,
S'en va fair' l' tour du bois,
Et ramène la brebie.

V

Mes amitiés sont point pour vous (*bis*),
Plutôt un chasseur de guerre,
S'il m'entendait dir' cela.
Il me trancherait la tête.

L'AVEIN-NA.

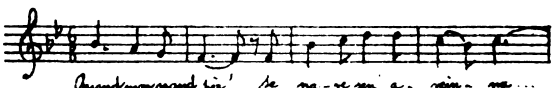

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

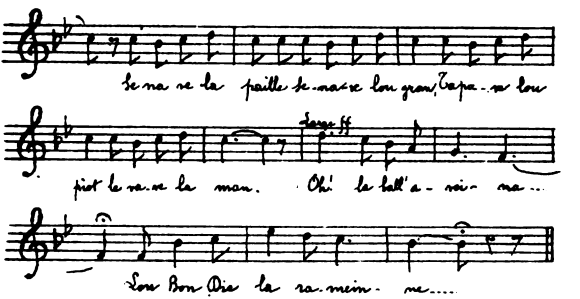

II

Quand mon grand'père,
Seyave sen' aveinna
Seyave la paille.

III

Quand mon grand'père,
Battiv sen' aveinna
Battive la paille..

III

Quand mon grand'père
Moulive sen' aveina
Moulive la paillle..

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1923.

Membres du bureau.

MM.

Le PRÉFET du Jura, *Président d'honneur.*

Président annuel : Abbé PERROD, aumônier des Lycées, conservateur des Antiquités et Objets d'art du Jura, 9, rue du Puits-Salé. 1897.

Vice-Président : Philippe GUICHARD, homme de lettres, 7, place de la Liberté. 1866.

Secrétaire-archiviste et Trésorier : Honoré CARREZ, directeur d'école honoraire, route de Courbouzon. 1902.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.

MM.

Abbé AMIOT, vicaire à Saint-Désiré, 1923.

ANTOINE, Edmond, Agent d'assurances, place Perraud. 1920.

Colonel BAILLE, Alfred, 34, rue Lecourbe. 1896.

BAILLE, Pierre, 34, rue Lecourbe. 1892.

BARON, notaire, avenue Gambetta. 1920.

BERTRAND, route de Conliège. 1897.

BEY, Edmond, directeur de la Compagnie d'assurances « Le Jura », 33, avenue Gambetta. 1912.

BIDOT, Augustin, architecte, route de Conliège. 1897.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

BILLET, Edouard, docteur en médecine, 1, rue de la Préfecture. 1882.

Mme BOUSSEY, rue de Vallière. 1920.

BRESSE, Jacques, avocat, rue Sebile. 1923.

BRUCHON, Emile, conseiller municipal, rue Regard. 1921.

BUTIN, industriel, Champ de foire des chevaux. 1921.

CHRETIN, avoué, rue Rouget-de-Lisle. 1920.

DE CHALAIN, rue Sebile. 1920.

DESBREST, Pierre, 12, rue du Puits-Salé. 1918.

DECLUME, Lucien, imprimeur, rue du Commerce. 1883.

DODANE, professeur au Lycée, route de Courbouzon. 1918.

DUHEM, Gustave, élève à l'Ecole des Chartes, rue des Salines. 1923.

FUMEY, Edouard, Grande rue de Montmorot. 1922.

Le DIRECTEUR de l'Agence des Mines de Blanzy. 1918.

GENEVAUX, Louis, négociant, rue du Jura. 1922.

GENOUD, greffier du Tribunal civil, 8, rue des Cordeliers. 1912.

GENOUD, Robert, 8, rue des Cordeliers. 1917.

GEYER, directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs. 1923.

GIRARDOT, Louis-Abel, professeur honoraire du Lycée, conservateur du Musée, 28, rue des Salines. 1876.

GIROD, Victor, viticulteur, rue du Commerce. 1920.

Mme GOY, avenue Gambetta. 1920.

GRILLON, professeur en retraite, aux Rochettes. 1921.

JACQUET, Paul, directeur d'assurances, 3, rue du Four. 1911.

JOUVET, André, docteur en médecine, rue de la Chevalerie. 1921.

LACHICHE, Paul, professeur au Lycée, 6, rue Perrin. 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

LAMY, ancien notaire, rue Lafayette. 1921.
LEBRUN, Jules, maire, 20, rue Rouget-de-Lisle. 1908.
LEDEUIL, professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, 22, rue Lafayette. 1920.
LEJAY, Albert, Fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale, 12, rue Richebourg. 1913.
DE LESCHAUX, administrateur en chef des Colonies, en retraite, rue Sebile. 1921.
LETOREY, Alfred licencié en droit, 1, place Pasteur. 1912.
LOMBARD, Léon, professeur au Lycée Rouget-de-Lisle, bibliothécaire de la ville, route de Courbouzon. 1903.
MADERS, directeur d'Ecole, rue Saint-Désiré. 1920.
MAITRE, Paul, notaire, rue Brichard. 1918.
MARTEAU, Georges, commandant, boulevard des Dombes. 1913.
MARTIN, Louis, ancien professeur, aux Perrières. 1914.
MERCIER, Charles, négociant, route de Conliège. 1918.
MICHEL, Eugène, licencié en droit, 6, place Perraud. 1908.
MILLISCHER, conservateur des forêts, route de Courbouzon. 1922.
MONOT, Emile, professeur de Première au Lycée, adjoint au maire, 10, place Perraud. 1888.
MOREAU, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1920.
PROST, Henri, banquier, 14, rue Rouget de-Lisle. 1899.
PROST, Maurice, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1891.
ROLLAND, libraire, 7, place de la Liberté. 1921.
ROBIN, sous-intendant militaire en retraite, 11, place de la Paix. 1918.
Mme TROUILLOT, 4, place de la Paix. 1913.
VAGNIOT, Charles, docteur en médecine, route de Montaigu. 1909.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

VIANNAY, Louis, inspecteur d'assurances, vieille route de Pannessières. 1913.

Dr VOGELIN, médecin principal de 1re classe, 7, place de la Paix. 1919.

60.

Membres résidant dans le département.

MM.

ALIGNY (le baron d'), conseiller général, au château de Montmirey-la-Ville. 1911.

Mme ARBEZ-GINDRE, institutrice publique, à Syam 1911.

BERLIER (le comte), à Châtillon-sur-l'Ain. 1886.

BESSON, Henri, industriel à Dole. 1920.

BOILLEY, Emile, à Arbois. 1915.

BONNOTTE, Edmond, à Saint-Lothain. 1885

BOURGEAT, (le chanoine), professeur honoraire à la Faculté catholique de Lille, à Dole. 1885.

BOURGUIGNON, greffier de la justice de paix, à Moirans. 1903.

BOUVERET, Jean, avocat à Dole. 1920.

BOUVET, Conseiller général à St-Laurent-du-Jura. 1922.

Mme Alfred BROCHET, à Dole. 1919.

CARNOT (le colonel Sadi), au château de Syam. 1921.

BRUNE, Charles, médecin-vétérinaire, à Arbois, 1921.

CHALLAN de BELVAL, docteur en médecine, Le Chalet, impasse Maria, 9, Marseille-St-Gigniez, 1874.

CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ (de), capitaine en retraite, à Verges. 1920.

CHAUVIN, Léon, maire de Montain. 1913.

CHEVROT, docteur en médecine, à Bletterans. 1896.

CHIVRÉ (le vicomte Urbain de), à Mornay, par Nurieux (Ain). 1908.

CIZEL, J.-M., étudiant en droit, à Poligny. 1922.

CLERC, agent d'assurances, à Grande-Rivière. 1922.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

COMPAGNON, Jules, docteur en médecine, à Montmirey-le-Château. 1899.

Mlle CRUT, institutrice à Dole. 1920.

COUSANÇA, Ernest, à Saint-Amour. 1900.

DESARBRES, instituteur en retraite, à Villevieux. 1913.

EPAILLY, à Miéry. 1912.

FAVRE, (le chanoine Eugène), directeur de la Maîtrise à Saint-Claude. 1908.

FEUVRIER, Julien, professeur honoraire de l'Université, archiviste de la ville et conservateur du Musée archéologique de Dole, à Dole-la-Bedugue. 1888.

FILLON, Paul, industriel à St-Laurent-du-Jura. 1922.

GAGNEUR, Désiré, avoué à Dole. 1908.

GAILLARD, Alphonse, 41, rue de la Poyat, à Saint-Claude. 1912.

GAILLARD, M., instituteur public à Saint-Laurent-la-Roche. 1912.

GARDIEN, professeur de musique, à Dole. 1917.

GIROD, capitaine de chasseurs à cheval, Villers-Farlay. 1918.

GRAND, Georges, capitaine d'infanterie, à Arbois. 1913.

GROSJEAN, Henri, à Clairvaux. 1900.

GROSPIERRE (l'abbé), vicaire, à Dole. 1919.

GUICHARD (le chanoine Xavier), curé de Dole. 1904.

GUYON, instituteur public à Pont-du-Navoy. 1908.

HÉTIER, François, industriel à Arbois. 1902.

JACQUES, Joseph, rue Claude-Pouillet, à Besançon. 1908.

JEANTET, Félix, à Saint-Lupicin. 1917.

JENOT, directeur honoraire d'école, à Saint-Amour. 1914.

JOLY, Louis, ingénieur agronome, à Montmirey-la-Ville. 1911.

JOUSSERANDOT, Louis, ancien bibliothécaire à la Sorbonne, à Macornay. 1914.

JOVIGNOT, notaire, à Dole. 1920.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

LARGER, docteur en médecine, à Dole. 1904.
LÉGEROT, docteur en médecine, à Liesle. 1904.
LIONEL, Marie, au Château du Bois-Vernois. 1921.
MARAUX (l'abbé André), professeur au Séminaire de Vaux (Jura). 1904.
MARCHANDON DE LA FAYE, propriétaire à Château-Chalon. 1919.
MAILLET, professeur, Chaux-des-Crotenay. 1920.
MALPAS, Victor, industriel, et Mme MALPAS, à Dole (La Bedugue). 1920.
Colonel MEYER, conseiller général, à Villers-Farlay. 1921.
MEYNIER, (le chanoine), à St-Claude, 1920.
MILCENT, Pierre, à Vaux-sur-Poligny. 1923.
MIODON, Louis, conservateur du Musée de Champagnole. 1908.
MONNIER, Léon, publiciste, à Dole. 1914.
MONNIER, André, conseiller général, à Baudin. 1920.
MONTRICHARD (le comte de), au château de Montrambert, par Dammartin. 1914.
PALLUY, Jean, rue des Arènes, à Dole. 1912.
PINAULT, Louis, capitaine en retraite, 27, rue d'Orgemont, à Salins. 1904.
PIROUTET, Maurice, professeur au Collège, rue du Pavillon, à Salins. 1902.
POTARD, instituteur public, à Charcier. 1913.
RIGOULET, instituteur public, à Perrigny. 1913.
ROBERT, ancien magistrat, à Domblans. 1880.
ROBERT, Paul, à Arlay. 1921.
ROMAND, Louis, docteur en médecine, à Champagnole. 1908.
Mme Marguerite HENRY-ROSIER. 1911 et M. HENRY-ROSIER, industriel, rue des Templiers, à Dole. 1920.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

REVERCHON, employé de banque, à Morez. 1917.
SARLIN-GRÉVY, à Mont-sous-Vaudrey. 1919.
SAUVIN, Maurice, industriel, à Pont-de Poitte. 1913.
SAULÉ, Albert, docteur en médecine, à Petit-Noir. 1920.
SPINGA, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Dole. 1921.
THORAX, Ferdinand, propriétaire, à Saint-Lupicin. 1911.
TOURNIER, régisseur, à Arlay. 1922.
VENTARD, professeur au Collège, 11, avenue de la Gare, à Dole. 1910.
VERNIER, directeur d'école honoraire, à Poids-de-Fiole. 1891.
VUILLERMET, François, directeur de la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne*, Poligny. 1891.
VUILLOT, avenue de la Gare, à Dole. 1912.

79.

Membres correspondants.

MM.

AZAN, Paul, colonel, commandant le 6e régt de Tirailleurs algériens, à Tlemcem (Algérie). 1902.
BÉRARD, Victor, sénateur du Jura, 75, rue Denfert-Rochereau, a Paris. 1890.
Mgr BESSON, évêque de Lausanne et Genève, à Fribourg (Suisse). 1910.
BLONDEAU, substitut du Commissaire du Gouvernement, près le Tribunal supérieur d'Alsace-Lorraine, à Colmar. 1899.
BOURDON, docteur en médecine, à Etrépagny (Eure). 1908.
BOUVIER, Louis-Eugène, membre de l'Institut, professeur au Muséum, 14, avenue Voltaire, à Maisons-Lafitte. 1906.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

Brochet, Jérôme, professeur au Lycée Victor-Hugo, à Besançon. 1914.

Brun, Xavier, professeur au Lycée, 5, rue Sainte-Catherine, à Lyon. 1904.

Bruchet, Max, archiviste du département du Nord, à Lille. 1914.

Chapoy, Edmond, avocat, à Marboz (Ain). 1910.

Chavannes (Frédéric de), 10, avenue de l'Opéra, à Paris (1er). 1919.

Chevaux, Henri, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 38, rue de Patras, à Tunis. 1890.

Clément (l'abbé Octave), Chanoine de Notre-Dame de Paris, Ecole Fénelon, rue du Général Foy, Paris (8e). 1890.

Chaudey, Conservateur des Forêts, à Valence. 1911.

Cordier, professeur de dessin, à Louhans. 1914.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon. 1897.

Courtot, Pierre, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Courtot, Jean, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Coutil (de l'Eure), Léon, ancien Président de la Société préhistorique de France. 1915.

Mme David, professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Vesoul. 1911.

Descher, Marc, publiciste 51, rue Denfert-Rochereau, à Paris (5e). 1914.

Fardet, administrateur colonial, en congé à Saint-Laurent (Jura). 1912.

Febvre, Lucien, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. 1913.

Gauthier, Emile, ingénieur, 67, boulevard de Charonne, à Paris. 1912.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

GAUTHIER, Léon, archiviste aux Archives nationales, 1, quai aux Fleurs, Paris. 1913.

GAZIER, Georges, conservateur de la Bibliothèque municipale, 1, rue Gambetta, à Besançon. 1913.

GERMAIN, Léon, président du Tribunal du Puy. 1908.

GIRARD, secrétaire général de la Cie des Chemins de fer du Nord, Place des Vosges, Paris, (3e). 1922.

GONOT, docteur en médecine, à Dole. 1919.

GUICHARD (le Dr), médecin-major, à Marrakech (Maroc). 1917.

GUILLAUMOT, conseiller d'Etat, 18, place de Vaugirard, à Paris. 1918.

GUYENOT, mécanicien-chef de la marine, 7, boulevard Sainte-Colombe, Saint-Barnabé, à Marseille. 1911.

HUE, Edmond vice-président de la Société préhistorique de France, 60, rue de la Pompe, à Paris. 1910.

JEAN, inspecteur primaire, à Chalon-sur-Saône. 1912.

LABLOTIER, archéologue, à Bourogne (Haut-Rhin). 1909.

LALOY, Léon, publiciste, 33, avenue des Gobelins, à Paris, (13e). 1917.

LAURENT-VIBERT, professeur d'histoire au Lycée Ampère, 15, boulevard du Nord, à Lyon. 1910.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 1, rue de Richelieu, à Paris. 1906.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, à Dijon et à Montagney (Hte-Saône), 10, rue Monge, Dijon. 1897.

LYAUTEY (le maréchal), de l'Académie française, résident général de France au Maroc. 1913.

MAGNIN, Antoine, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, à Besançon. 1893.

MAIRE, Victor, Président de la Société d'Emulation de Gray. 1909.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM.

De Margerie, ancien président de la Société géologique de France. 1923.

Mouraux, Joseph, professeur au lycée de Dunkerque. 1910.

Nourry, receveur des finances, à Etampes. 1913.

Pichegru, Georges, chef de service à la Banque de France, à Paris. 1920.

Perrenot, Théophile, professeur au Lycée de Marseille. 1909.

Petitclerc, Paul, géologue, à Vesoul. 1917.

Protet, percepteur, à Nolay (Côte-d'Or). 1919.

Riche, Attale, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon. 1919

Rollier, Louis, docteur ès-sciences, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1909.

Roux, Roger, substitut du Procureur général à Besançon. 1910.

Roy, Félix, architecte, 8, rue Cassini, à Paris. 1323.

Schardt, Hans, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1888.

Sirot, 1, rue des Bons-Enfants, à Dijon. 1902.

Stouff, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Dijon. 1918.

Viré, Armand, ancien président de la Société préhistorique de France, 8, rue Lagarde, à Paris. 1896.

57.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.....		60
—	— dans le département du Jura.	79
—	correspondants.....	57
	Total.....	196

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LISTE

DES

Sociétés Savantes et des Revues correspondantes.

Depuis

1819. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
— Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
1820. Académie de Dijon.
1821. Académie de Mâcon.
— Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.
1837. Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées Orientales, à Perpignan.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
1863. Académie d'Arras.
— Société d'Emulation d'Abbeville.
— Académie de Metz.
— Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.
— Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
— Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
— Société archéologique de l'Orléannais, à Orléans.
— Société d'Emulation de Cambrai.
— Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
— Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1863. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
1873. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
1874. Société archéologique de Soissons.
— Société d'Emulation de Montbéliard
— Société littéraire et archéologique de Lyon.
1875. Académie Stanislas, Nancy.
— Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
— Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1881. Académie des sciences et belles-lettres de Lyon.
— Musée Guimet, à Paris.
— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
1884. Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
1887. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
— Société philomatique de Paris.
1909. Archives de la France Monastique, Revue Mabillon (Abbaye de Ligugé à Chevotogne, par Leignan, Belgique).
— Bibliothèque municipale de Besançon.
— Société Grayloise d'Emulation, à Gray.
1910. Bibliothèque municipale de Dole.
— Bibliothèque municipale de Salins (Jura).
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres d'Orléans.
— Société éduenne, à Autun.
— Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.
— Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel Suisse).
— Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1910. Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
— Revue bibliographique « Polybiblion », 5, rue Saint-Simon, boulevard Saint-Germain, Paris.
1911. Société d'histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.
1912. Société des Beaux-Arts, de la Haute-Saône, à Vesoul.
1913. Société Gorini, à Belley.
— Société d'archéologie de Beaune (Côte d'Or).
— Académie florimontane d'Annecy.
— Académie d'agriculture, Paris.
— Société des études historiques, Paris.
— Société d'histoire du canton de Fribourg (Suisse).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Procès-verbaux des séances..... 1

Maurice Perrod. — Pasteur candidat au Sénat..... 1

Challan de Belval. — Le Puits-Salé et les Eaux chlorurées sodiques bromurées de Lons-le-Saunier..... 35

Chanoine Bourgeat. — Y a-t-il du pétrole dans le Jura.. 47

Chanoine Bourgeat. — Sur les tourbières et la tourbe.... 57

H. Carrez. — Notes historiques sur la Chaux-des-Crotenay..... 65

H. Moreau. — Les forces hydrauliques dans le département du Jura..... 89

Emile Monot. — La Bibliothèque française de Claude Grivel..... 107

Emile Monot. — Un curieux Chronogramme comtois de l'époque révolutionnaire..... 121

H. Grospierre. — Quelques notes sur les vieilles chansons populaires du Jura..... 127

Liste des Membres de la Société..... 213

Liste des Sociétés correspondantes..... 223

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06356 6858

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN